Année 1955. — N° 7. Le numéro : 25 francs. 16 Avril 1955.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS
DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955

Séance du 24 Mars 1955.

SOMMAIRE

La conjoncture économique et sociale de la Tunisie (1).

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE LA TUNISIE

(*Question dont le Conseil économique s'est saisi en application de sa loi organique du 20 mars 1951, article 4.*)

Rapport (2) présenté, au nom du Conseil économique, par M. André Tisserand.

SOMMAIRE

I. — La démographie tunisienne.
II. — L'agriculture.
III. — L'artisanat.
IV. — L'industrie.
V. — Salaires et emploi.
VI. — Niveau de vie.
Conclusion.
VII. — Investissements.
VIII. — Le plan.
Conclusion générale.

OBSERVATIONS PRELIMINAIRES (3)

La commission de l'économie de l'Union française, à propos de l'étude de la conjoncture en Tunisie, s'est posé la question de savoir si elle était qualifiée — elle et le Conseil économique dans son ensemble — pour traiter cette année des problèmes économiques et sociaux de la régence comme elle l'avait fait les années précédentes. La commission a répondu par l'affirmative.

Elle a estimé en effet qu'en dépit de certaines apparences, l'évolution des rapports entre la France et la Tunisie ne pouvait avoir pour conséquence de rompre les liens d'intérêt très étroits qui unissent actuellement les deux Etats.

En tout état de cause, l'aide financière apportée par la France à la Tunisie, notamment dans le cadre d'un plan de modernisation et d'équipement, donne à la France un droit de regard permanent sur l'ensemble des éléments de l'activité économique et, partant, de la situation sociale dans la régence.

(1) Les délibérations du Conseil économique sur cette question figurent au *Bulletin du Conseil économique*, n° 9, du 25 mars 1955.
(2) L'ensemble du rapport a été adopté par 129 voix contre 0 et 15 abstentions. (Voir résultat du scrutin en appendice.)
(3) Une motion préjudicielle, présentée par M. Paillieux, au nom du groupe des travailleurs C. F. T. C., et tendant au renvoi de l'étude de la conjoncture tunisienne, a été repoussée au scrutin public par 130 voix contre 15 et 3 abstentions (voir résultat du scrutin en annexe n° 1).

C'est en fonction de ces considérations que votre commission de l'économie de l'Union française a été amenée à vous soumettre le présent rapport (1).

Or, en 1955, le budget tunisien a été équilibré grâce à un apport de 2 milliards fourni par le budget métropolitain. Ce dernier a en 1955 prévu 17 milliards d'investissements en Tunisie.

I. — LA DEMOGRAPHIE TUNISIENNE

Tous les problèmes économiques et sociaux sont dominés par le problème démographique tunisien et l'acuité de celui-ci est telle que l'on peut se demander si des solutions sont possibles, même au prix d'un immense effort:

50 p. 100 des habitants de la régence ont moins de vingt ans: l'énergie potentielle de cette population jeune et en pleine croissance doit être utilisée. La population, qui a doublé en soixante ans, va s'accroître à un rythme accéléré, du fait de la jeunesse de la population;

Les habitants des campagnes et du Sud désertent ces contrées et vont s'établir dans les grandes villes, en particulier dans Tunis et sa grande banlieue, augmentant ainsi de façon dramatique le nombre des sans-travail et des sans-logis.

Quel que soit le statut politique de demain, de difficiles problèmes se poseront à ceux qui auront en mains les destinées du pays:

1. Problème de la scolarisation

Il faut à toute cette jeunesse des instituteurs primaires et des écoles. 242.000 élèves sont actuellement scolarisés (chiffre auquel il convient d'ajouter 14.000 élèves de la Grande Mosquée de Tunis et de ses annexes et 25.000 qui fréquentent les écoles coraniques traditionnelles).

Or, 700.000 enfants sont actuellement d'âge scolaire et ce nombre sera de 980.000 en 1966. Or, le budget national a prévu 14 p. 100 de son total de dépenses pour l'instruction publique. Compte tenu de l'étroitesse du revenu national, il est difficile d'espérer possibles des investissements suffisants dans ce domaine. Aussi, sommes-nous conduits à repenser l'effort à fournir, pour parvenir à résoudre ce problème. La commission ne se croit pas autorisée à aborder le problème de l'insuffisance de l'enseignement traditionnel tunisien dans le domaine scientifique ou particulier, dont, par ailleurs, une partie de la jeunesse de la régence cherche à se dégager.

2. Formation professionnelle

Sous peine de devenir un réservoir croissant de chômeurs, il convient de former un très grand nombre d'ouvriers qualifiés. Un pays de manœuvres ne peut être qu'un pays de pauvres gens. Aucune industrie valable ne peut être implantée dans un pays sans ouvriers qualifiés.

Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour arriver à ce résultat: écoles professionnelles, sans doute, mais aussi formation en collaboration avec l'artisanat local. Une évolution préalable de cet artisanat serait cependant nécessaire.

Parallèlement à l'enseignement primaire et simultanément, une éducation professionnelle de base pourrait avoir lieu et compléterait utilement la culture générale primaire, elle-même indispensable à la formation d'ouvriers qualifiés.

3. Emploi

L'extrême jeunesse de la population pose un problème délicat et dont la difficulté va croissant avec l'arrivée à l'âge adulte des jeunes: leur fournir du travail.

Un effort considérable doit être poursuivi dans tous les domaines: agriculture, industrialisation, artisanat, pour trouver du travail à cette masse de chômeurs en puissance.

(1) Le texte de ces trois derniers paragraphes résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C. Le texte de la commission qu'il remplace était le suivant:

« Elle a estimé en effet que dans la mesure où la métropole apporte une aide financière, notamment dans le cadre d'un plan de modernisation et d'équipement, il lui revient de pouvoir juger de ses efforts et du résultat de ses investissements ».

4. Construction

Il faut loger cette population avec un minimum de décence, ce qui n'est pas toujours le cas: ce n'est pas seulement dans les villes, mais dans les campagnes que cette œuvre de construction doit être étendue. Il convient surtout de construire en fonction des coutumes locales et non de continuer certaines expériences coûteuses. L'éducation préalable de l'indigène à des formes d'habitat plus évoluées reste souvent à faire.

5. Fixation de la population du Sahel et du Sud

L'exode de la population du Centre et du Sud vers Tunis et le Cap Bon devra être stoppée, si l'on ne veut pas voir s'aggraver de jour en jour le déséquilibre déjà dramatique entre Tunis et sa région et le reste du pays.

Des travaux de forage dans le Sud, de forage et de pompage dans la plaine de Kairouan et le Sahel doivent être multipliés pour donner aux populations de ces régions un minimum vital décent et réduire, sinon supprimer, ces migrations à caractère définitif vers le Nord.

En un mot, il faut nourrir, instruire, éduquer, loger cette population et, bien entendu, lui donner du travail; il faut réduire les migrations intérieures. C'est seulement par un accroissement du revenu national tunisien — et à condition que ce revenu national tunisien soit réinvesti dans la Tunisie — que la réussite pourra être entrevue.

II. — L'AGRICULTURE

A. — Régime foncier.

1. Terres immatriculables

4.900.000 hectares sont immatriculables, parmi lesquels 1.831.000 hectares seulement sont immatriculés et 1.255.000 hectares en cours d'immatriculation. Il faut poursuivre cette immatriculation des terres avec des moyens plus importants que ceux mis en œuvre. Il faut surtout établir un plan national d'immatriculation des terres pour éviter une dispersion des efforts sur tout le territoire à la fois.

Le retard du service topographique en matière d'immatriculation et les lenteurs de la procédure du tribunal mixte peuvent trouver leur solution dans une augmentation du personnel et des moyens techniques mis à la disposition des services compétents et dans une modification des méthodes actuellement en cours.

Il faut, d'autre part, assurer la publicité des transferts des terres immatriculées, pour éviter que soit remise en question toute l'opération dans une ou deux générations.

2. Terres habous

L'administration des Habous, sous contrôle uniquement tunisien, laisse apparaître le plus grand désordre. Les redevances sont payées de façon irrégulière et sans contrôle sérieux. Les organisations nationales et les services publics sont d'accord sur la nécessité d'une réforme profonde du système des Habous, qui paralyse toute évolution économique, en particulier dans certaines régions du Sahel qu'il serait parfaitement possible de mettre en valeur. Mais le caractère religieux de cette institution, l'éloignement des administrateurs, le manque de disponibilités financières et surtout le peu de durée de la location rendent la solution difficile sans mesure d'autorité.

Il est impossible de connaître l'importance des terres Habous. Il semble qu'elles soient de l'ordre de 700.000 hectares (1).

3. Grands périmètres d'irrigation et de culture

Les expériences de grands périmètres organisées sous forme d'offices (basse Medjerdah et Enfidaville) doivent être suivies avec intérêt, encore que certains se demandent si ces expériences, poursuivies dans le Nord et le Nord-Est de la Tunisie, offrent des résultats économiques et sociaux à la mesure des investissements considérables mis en jeu. Il est encore trop tôt pour juger du résultat. Le prix élevé de l'eau dans la basse Medjerdah peut retarder la mise en valeur.

(1) La chambre d'agriculture française en fixe la superficie à 1.200.000 hectares.

Par ailleurs, ces investissements réalisés presque exclusivement en faveur du Nord tunisien, région la plus riche et de grande colonisation, n'apportent aucune solution au problème crucial du Sud tunisien et de l'équilibre entre ces deux régions.

B. — Hydraulique.

1. *Faut-il en première priorité rechercher l'eau ou apurer le régime foncier ?*

Dès qu'un point d'eau est découvert et exploité, des contestations multiples s'élèvent sur la propriété du sol et il a fallu fermer certains puits à la suite des incidents nés de la fixation du droit de propriété. Une option doit être levée.

Faut-il:

Fixer la propriété des sols avant de faire les recherches pédologiques et hydrauliques;

Trouver l'eau, établir le puits et régler par la suite les problèmes de propriété.

C'est un problème très aigu, mais il semble que le bon sens conseille la recherche des points d'eau dans les terres exploitables (hydraulique et pédologie préalable) avant de chercher à régler des problèmes de propriété, en fait, souvent insolubles lorsque la terre — aride — ne laisse apparaître aucune possibilité d'exploitation. Il faudrait néanmoins que, lorsque l'eau a jailli, une procédure rapide et offrant néanmoins toute garantie soit mise en œuvre pour éviter le scandale d'un puits refermé (investissements de 30 à 100 millions, en général) par suite de contestations foncières. Le problème de l'autorité d'une justice sereine se pose là encore.

Il est bien entendu qu'il est souhaitable que soit poursuivie rapidement, et selon un plan préétabli, l'immatriculation des terres.

2. *Faut-il continuer la politique des grands barrages ou accroître le nombre des points d'eau ?*

Le premier plan quadriennal a donné la priorité, en matière d'hydraulique, à la construction des deux grands barrages du Nord:

Celui de l'Oued el Lil (barrage « social », alimentation en eau de Tunis);

Celui de l'Oued Mélègue (barrage « économique », permettant la mise en valeur de la basse Medjerdah).

Ces barrages étant construits et en partie utilisés, il ne serait plus d'un intérêt autre qu'historique de rechercher si les solutions coûteuses qu'ils ont présentées sont (au moins pour l'Oued Mélègue) à la taille des résultats.

Par contre, il semble utile de dire que :

1° Il faut terminer les travaux d'aménagement actuellement en cours et plus spécialement équiper la centrale électrique prévue sur l'Oued el Lil et dont la construction est retardée par suite d'absence de crédits;

2° Il faut se montrer très prudent dans l'avenir sur la construction de grands ouvrages de cette nature, car:

Le régime des eaux de la Tunisie, d'ailleurs encore mal connu, ne semble pas permettre la construction de semblables barrages ailleurs que dans le Nord;

Les études poursuivies sur d'autres oueds du Centre et du Sud (par exemple dans la plaine de Kairouan) n'offrent pas d'intérêt majeur dans l'immédiat;

Les circonstances démographiques commandent un équipement prioritaire du Sahel et du Sud pour y fixer la population.

C'est donc en continuant l'œuvre actuellement en cours dans le Sud et en l'étendant dans le Centre que l'on aidera le mieux à résoudre le problème économique du niveau vital du Tunisien : recherches pédologiques, artésianisme, et surtout solution au problème du payement des frais de pompage dans le cas de nappes non artésiennes, sont les clefs de la prospérité ou, tout au moins, de la moindre misère du Sud et du Centre tunisien.

C. — Augmentation du rendement.

Pour améliorer le rendement des sols et substituer à une culture extensive, épuisant les sols et les abandonnant, une culture intensive ordonnée, seule susceptible d'assurer un équilibre minimum entre les productions dans un pays à pluviométrie aussi irrégulière, il faut :

Assurer *la défense et la restauration des sols*, en particulier dans les régions boisées (30.000 hectares à restaurer), où un déboisement intensif fait par l'indigène permet à celui-ci de petites cultures de surface (céréales en général), mais où les terres non fixées sont entraînées vers la vallée à chaque pluie (exemple des pentes de Kroumirie). Il faut donc reboiser en utilisant les espèces les plus appropriées (pin d'Alep, eucalyptus). La défense des sols cultivables doit porter sur 80.000 hectares.

Créer un humus, en stabilisant le troupeau de bétail. En particulier, la création de luzernières est souhaitable et l'éducation du fellah, qui ne sait encore que peu de chose sur la nourriture à l'étable de son troupeau pendant les années sèches.

Assurer, dans la mesure du possible, un *assolement rationnel*, ce qui suppose des crédits pendant les années de mise en route et de reconversion.

Apprendre au fellah à cultiver utilement sa terre, en créant des centres multiples de *formation agricole* (comme dans la basse Medjerdah), en multipliant les *fermes-pilotes*. La lutte contre la routine ancestrale est difficile, mais doit être menée avec énergie, car il s'agit de nourrir la population.

En conclusion, il faut dans le domaine de l'agriculture et dans l'immédiat :

Modifier la répartition des investissements, en se préoccupant par priorité de la plaine de Kairouan, du Sahel et du Sud. Il faut que, grâce à cet effort d'hydraulique et de plantation, la Tunisie du Centre et Sud arrive à nourrir ses habitants.

Intensifier l'élevage et le stabiliser par la création de fourrages indispensables pour assurer la survie du bétail pendant les années sèches et pour créer l'humus nécessaire.

Ne pas nourrir des ambitions désordonnées sur les résultats *des efforts qui seront certainement décevants*, en raison de la pluviométrie capricieuse et de l'extrême pauvreté des sols. Aussi, les investissements agricoles auront-ils pour raison d'être plus la nourriture familiale des Tunisiens que l'exportation, au moins dans le Sud.

Créer des coopératives, pour que soit *améliorée la qualité* des produits (par exemple des dattes) et que *cesse l'exploitation des intermédiaires.*

Faire appliquer un plan agricole de paysannat dynamique, positif, dût-on s'opposer à certains services et *dût en souffrir la situation de certains potentats*, qui se refusent à croire à une évolution pourtant fatale des conditions de vie dans un pays jeune et très peuplé.

III. — L'ARTISANAT

L'artisanat occupe 135.000 Tunisiens environ et en fait vivre 300.000 à 400.000, soit le dixième de la population.

Cet artisanat est souvent l'embryon d'une industrie de transformation locale. Or, cette industrie de transformation est la condition nécessaire de l'équipement industriel du pays.

Enfin, l'artisanat peut permettre la formation d'une partie des ouvriers qualifiés et des spécialistes dont a un besoin urgent l'industrie. Une évolution préalable de la technique et de l'équipement semble néanmoins nécessaire.

Moyens à mettre en œuvre pour la défense de l'artisanat.

Dans le cadre du plan d'équipement et de modernisation, il y a, en conséquence, lieu d'envisager les efforts à faire pour le développement de l'enseignement, l'équipement technique et l'équipement de l'organisation sociale.

Il semble que l'enseignement technique en Tunisie devrait être complété par un enseignement de reclassement s'adressant à la masse des travailleurs sans spécialité et, en particulier, les anciens combattants et anciens militaires.

Un effort a déjà été tenté dans ce sens par la création de groupements artisanaux de familles d'anciens combattants, mais ces groupements se livrent à des fabrications en général artistiques et l'ancien combattant lui-même n'est pas visé, car c'est dans le cadre familial que s'exerce cette activité.

Il peut être donc proposé de créer dans chaque école d'enseignement technique des stages gratuits et même peut-être rétribués, s'adressant à des hommes dont l'âge moyen se situe entre trente et quarante ans, en vue de leur apprendre le métier artisanal, à classer non pas dans les productions artistiques ou familiales déjà encombrées, mais plutôt dans des métiers techniques modernes ou des métiers intéressant l'agriculture.

Il n'est pas possible de chiffrer l'importance des crédits supplémentaires dont devrait être doté l'enseignement technique pour la réalisation de ces stages de reclassement.

Ainsi, à la fois par le développement de l'enseignement technique proprement dit et par la création de cet enseignement de reclassement, pourrait être obtenue une meilleure qualification de la main-d'œuvre.

Mais cette main-d'œuvre artisanale ne pourra trouver son plein emploi normal que par le prolongement de l'action éducatrice sur le plan de la technique.

L'amélioration technique de la production vise, en particulier, la production artisanale artistique.

On a déjà pensé à l'image de ce qui se fait au Maroc, à la création d'ateliers-pilotes, mais il faut dans ce domaine être extrêmement prudent et faire d'abord un tri sévère parmi les productions à encourager.

Il semble bien qu'il faille écarter toute activité tendant à fabriquer des articles pouvant être importés à des prix bien inférieurs, dans des qualités supérieures.

Il semble inutile, par exemple, de développer les ateliers-pilotes de tissage en vue de fabriqur des articles européens et qui, quels que soient les efforts faits en Tunisie, pourront toujours être importés à des prix inférieurs.

Toutefois, il est possible d'orienter ces ateliers-pilotes vers une amélioration de la production traditionnelle, en vue d'obtenir un meilleur rendement et, par conséquent, une meilleure rentabilité.

Par contre, il est un domaine où l'atelier-pilote apparaît indispensable: c'est celui de la préparation des matières premières locales pour l'artisanat traditionnel artistique ou même pour l'artisanat utilitaire; on pourrait utilement créer:

1° Des ateliers -pilotes de lavage et de préparation des laines;

2° Des ateliers de teinture;

3° Des ateliers de tannerie,

c'est-à-dire des ateliers dont l'activité serait fondée sur le traitement des matières premières locales.

Les éléments pour chiffrer cet équipement sont certainement en possession des services de l'artisanat de la Tunisie.

Enfin, on peut envisager également la création d'ateliers-pilotes de production, notamment dans le domaine des tapis.

Ces ateliers-pilotes, qui pourraient être gérés coopérativement sous le contrôle de l'enseignement technique, pourraient être utilisés à la fois comme ateliers d'enseignement et comme ateliers d'expérimentation technique et même commerciale.

En ce qui concerne l'outillage, on doit envisager la modernisation des moyens de l'artisan qui sont demeurés jusqu'à présent, dans l'ensemble, assez archaïques.

En résumé, les efforts dans ce domaine doivent porter sur l'amélioration de la qualité des matières premières, l'amélioration de la technique, beaucoup plus que sur une reconversion de l'activité artisanale.

Mais cet équipement n'obtiendra toute son efficacité que s'il est assorti d'une organisation sociale correspondante et qui doit être le prolongement normal et obligatoire de l'action éducatrice entreprise.

D'autre part, l'augmentation de la production qui en résultera doit être assortie de mesures tendant à la recherche de débouchés, le marché local, malgré son développement régulier, s'avérant insuffisant pour absorber cette augmentation de production.

Ces débouchés devraient pouvoir être trouvés, en raison de la qualité supérieure de cette production, en particulier des tapis, à condition d'abaisser les droits de sortie et d'entrée en France, qui entravent actuellement toute exportation de la production artisanale.

La question qui se pose par ailleurs est de savoir comment doit être conçu cet équipement social de l'artisanat et quels sont les moyens qui doivent être mis à sa disposition.

Il est rappelé que, traditionnellement, les métiers artisanaux étaient organisés en corporations et que le Gouvernement, il y a environ vingt ans, a rompu en partie avec cette organisation traditionnelle et a organisé les coopératives artisanales.

Celles-ci, faute de moyens et d'une orientation adéquate, ont en grande partie manqué les buts poursuivis.

Faute de moyens d'abord et si on compare l'organisation sociale de l'artisanat avec l'organisation sociale de l'agriculture, on fait les constatations suivantes:

Dans le domaine agricole, on a, presque en même temps, créé des coopératives dans les domaines de la distribution et de la production qui se sont d'abord adressées à des éléments évolués, les Européens s'étant faits les pilotes naturels des agriculteurs tunisiens, amenés insensiblement dans le cadre coopératif.

Ces coopératives ont tout particulièrement réussi.

Pour la masse des fellahs, on a créé une sorte de coopération quasi obligatoire, par les sociétés tunisiennes de prévoyance.

Ainsi, l'ensemble des agriculteurs tunisiens est couvert par une organisation sociale assez complète.

Dans l'artisanat, par contre, après la rupture du cadre traditionnel corporatif, on a fait porter les efforts surtout sur les coopératives d'art, considérées comme le prolongement de la mission éducatrice des arts tunisiens, de la direction de l'office de l'instruction publique. Il serait utile de savoir si ces coopératives sont de véritables coopératives répartissant le boni entre les coopérateurs ou des organismes de vente à gestion coûteuse, comme en a connu pendant la guerre l'artisanat métropolitain.

Dans le domaine utilitaire, par contre, qui était le prolongement naturel de l'œuvre de l'enseignement technique, les coopératives, en général, n'ont pas réussi, que ce soient les coopératives de métiers ruraux, les coopératives de bâtiment, de peintres, de ferronnerie, etc.

Dans un cas comme dans l'autre, les moyens limités mis à la disposition des coopératives ont contraint celles-ci à la limitation de leur action et, sur un effectif actif de cent à cent cinquante mille personnes environ, sept à huit mille au maximum sont actuellement coopératisées.

Il y a donc, dans ce domaine social, un effort considérable à accomplir, car il est évident que si certains métiers artisanaux justifient pleinement un individualisme total, par contre, il y a intérêt pour la plupart d'entre eux et en particulier pour l'artisanat de production, à se grouper pour l'achat des matières premières, l'utilisation des moyens techniques mis à la disposition de la production (ateliers-pilotes par exemple), la recherche de débouchés.

L'organisation artisanale actuelle a au moins le mérite d'exister et on pourrait envisager la création de sorte de sociétés de prévoyance artisanale, dont la gestion pourrait tout naturellement être prise en charge par les coopératives existantes.

Ainsi, les efforts réalisés dans le domaine de l'enseignement technique et de l'équipement ne seraient pas dilués et définitivement perdus. Là encore, l'importance des moyens à mettre à la disposition de la Tunisie requiert une étude complète, mais la crise que subit actuellement l'artisanat dans son ensemble demande une solution urgente.

Cette organisation pourrait même sans doute être établie en liaison étroite avec les coopératives agricoles et les sociétés tunisiennes de prévoyance.

Il s'agit donc, en définitive, tant sur le plan de l'enseignement, de l'équipement, que de l'organisation sociale, d'une reprise fondamentale du problème de l'artisanat et la réalisation d'un pareil programme ne peut être menée à bien s'il n'y a pas une coordination totale des efforts administratifs, à un échelon supérieur de l'administration, qui serait directement responsable de la réorganisation de l'ensemble de l'artisanat.

IV. — L'INDUSTRIE

A. — Energie.

L'énergie est rare et coûteuse. Il n'y a pas de charbon valablement exploité. Le kW de force motrice (créé en particulier par des sources thermiques alimentées avec du charbon d'importation) est vendu 10 F minimum (contre 4 F en France).

Les ressources de charbon ne sont pas encore toutes inventoriées, mais toutes les recherches se sont révélées décevantes, même dans le golfe de Gabès où le permien affleure.

Les ressources pétrolières ne semblent pas être aussi riches que certains l'espéraient et l'une des quatre sociétés qui participaient aux recherches a abandonné en 1954.

Il faut arriver à doter le pays de ressources énergétiques qui, seules, peuvent permettre une évolution valable de la vie économique.

Les moyens à mettre en œuvre sont les suivants:

1re urgence:

Substituer dans toute la mesure du possible l'énergie hydraulique à l'énergie thermique, qui nécessite de coûteuses importations de charbon; d'où nécessité d'installer rapidement la centrale de l'oued Mellègue;

Rechercher, à la suite du raccordement en voie de réalisation du réseau électrique tunisien au réseau algérien, les moyens les plus aptes à utiliser de l'énergie électrique algérienne en Tunisie;

Intensifier les recherches pétrolières;

Multiplier l'utilisation des éoliennes.

2e urgence:

Etudier la possibilité d'utiliser l'énergie solaire;

Mettre d'ores et déjà à l'étude un plan d'implantation de centrales atomiques.

B. — Mines.

1. Importance économique

Au point de vue social: 12.730 salariés en 1953 dans régions pauvres (1/3 main-d'œuvre totale industrielle).

Au point de vue commercial:

Commerce intérieur: 9,5 milliards sur 39 milliards, soit 24 p. 100 du montant total des exportations, 80 à 93 p. 100 du tonnage des exportations, élément stable du commerce extérieur de la régence.

Trafic portuaire: 80 p. 100 du mouvement des ports.

Trafic ferroviaire: 85 à 90 p. 100 du trafic Sfax-Gafsa, 50 à 70 p. 100 du trafic C. F. T.

Au point de vue industriel: industrie d'enrichissement et de transformation de phosphates, fonderies de plomb.

Indice général de la production minière (base 100 en 1949).

1950	112	1952	151
1951	126	1953	132

2. Minerai de fer

Durée probable des gisements actuellement exploités:

Djérissa ..... 25 ans | Douaria ..... 10 ans

Production:

De l'ordre de 800.000 tonnes avant la guerre, a dépassé 1 million de tonnes en 1953.

Trois mines importantes: Djérissa (86 p. 100 de la production en 1881), Douaria et Taméra.

Très endommagées au cours des hostilités, ont fait un gros effort d'investissement (1 milliard de 1946 à 1952), sont actuellement dotées d'un outillage moderne.

Exportation:

Toute la production est exportée.

1953: 3,5 milliards de francs.

Clients: Angleterre, 58 p. 100. — Italie, 18 p. 100. — Hollande, 10 p. 100. — Allemagne, 5 p. 100. — U. S. A., 2 p. 100.

3. Plomb. — Zinc

La durée probable des gisements actuellement exploités est de trois à dix ans, mais la reconnaissance se fait au fur et à mesure de l'exploitation, avec une avance de quelques mois seulement et la limite des gisements est donc pratiquement inconnue.

La production est essentiellement commandée par les cours mondiaux de ces produits, très sensibles à la conjoncture politique mondiale.

Les gîtes sont mis en sommeil ou exploités suivant que les cours sont ou non rémunérateurs.

La production enregistre des variations considérables, allant de 6.000 tonnes (1953) à 60.000 tonnes (1913) pour le plomb et de 0 (1932 à 1934) à 37.000 tonnes (1912) pour le zinc.

Actuellement, la production est de l'ordre de 37.000 tonnes pour le minerai de plomb et de 7.000 tonnes pour le minerai de zinc, mais la chute des cours en 1952-1953 a interrompu les recherches de nouveaux gisements et les investissements.

Afin de permettre une exploitation constante, il serait utile de rechercher les moyens les plus appropriés de ces mines, étant donné les besoins de la France en plomb et zinc.

4. Phosphates

La durée probable des gisements actuellement exploités est pratiquement illimitée, au rythme d'extraction actuel.

Production. — Depuis 1930, la concurrence des phosphates marocains et américains, plus riches, a fait perdre à la Tunisie le monopole qu'elle détenait en ce domaine.

L'écoulement des phosphates, depuis vingt ans, ne peut être assuré que grâce à la protection du Comptoir Nord-Africain des phosphates.

Toutefois, l'enrichissement (ventilation, lavage, calcination) et la transformation des phosphates en engrais (superphosphates produits par la S. A. P. C. E. et supertriples produits par la S. I. A. P. E.) sont susceptibles de trouver des débouchés assurés.

La production, après être passée par son maximum en 1927 (3.075.000 tonnes), était retombée à 1.600.000 tonnes en 1939; depuis 1945, la reprise a été nette jusqu'en 1952, mais un recul s'est manifesté en 1953 (1.719 tonnes). 1954 semble à nouveau plus favorable.

Conclusion.

Le sous-sol n'a donc révélé jusqu'à présent que peu de richesse. *Il faut poursuivre les recherches avec des moyens puissants.* La découverte d'un gisement important et économiquement valable — encore qu'hypothétique — serait une solution au problème de la main-d'œuvre et du niveau de vie.

C. — Industrie alimentaire.

Il y a place en Tunisie pour une industrie alimentaire active: (concentré de tomates, fruits, agrumes pour le jus, pulpes et confitures, olives vertes et noires, cœurs d'artichauts, piments pour l'arissa consommé par la population indigène).

Il pourrait être recherché les possibilités de protéger l'industrie des jus de fruits, pour laquelle existent des débouchés européens, contre la concurrence américaine, par un régime préférentiel.

L'industrie alimentaire, sans pouvoir devenir jamais très importante (causes climatologiques, sols, eau, facteur humain) peut et doit être un des éléments stabilisateur de l'économie.

D. — Autres industries.

Il serait nécessaire de poursuivre sans retard un plan d'implantation d'une industrie de transformation.

Dans le domaine des grands ensembles industriels, la réalisation de la ZOIA n° 2 pourrait être envisagée; cette zone d'organisation industrielle africaine étant à cheval sur l'Algérie et la Tunisie, sa création et son développement sont liés à des solutions de problèmes frontaliers. Dans l'attente des solutions politiques, les études peuvent être complétées et les moyens de réalisation recherchés.

Conclusion.

L'effort qui doit être poursuivi ne doit pas faire illusion: *dans l'état actuel* des connaissances du sous-sol et des ressources énergétiques et l'industrialisation du pays sera très limitée et ne résoudra pas le problème du chômage et du surplus de travailleurs, conséquence de la situation démographique. Elle nécessitera d'ailleurs la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

V. — SALAIRES ET EMPLOI

1. Salaires agricoles

Les salaires fixés par le Gouvernement s'échelonnent entre 274 F dans le Nord (par jour de travail) à 246 F dans le Sud.

Mais, en fait, ces salaires sont fort peu respectés, surtout dans les exploitations du Sud. Il apparaît, par ailleurs, que les agriculteurs européens payent plus exactement les salaires que les patrons tunisiens.

La répartition des salariés est d'environ 45.000 utilisés par les Français et 10.000 par les Tunisiens.

Un certain nombre de faits scandaleux sont à signaler, qui trouvent leur origine dans l'excédent important de l'offre d'emploi par rapport à la demande. Dans certaines régions du cap Bon, les demandeurs d'emploi se réunissent chaque matin sur la place du village et seuls sont embauchés ceux qui consentent les tarifs les plus bas.

Le contrôle doit être renforcé. La loi est la même pour tous et l'on ne saurait prétendre, pour la tourner, que certains ouvriers agricoles eux-mêmes propriétaires exploitants ne recherchent qu'un salaire d'appoint.

Par ailleurs, il est à signaler que certains avantages en nature sont fournis aux salariés agricoles (maouna ou parcelle de terre cédée gratuitement pour les semailles; métayage de blé, de fèves; pâturage gratuit des troupeaux; logements; soins gratuits, parfois habillement).

Ce salaire nature, versé surtout par les entreprises européennes, n'est pas contesté par les organisations ouvrières tunisiennes, mais elles réclament sa codification et sa garantie.

Il n'en reste pas moins vrai que la situation des salariés agricoles est souvent misérable. L'appel à de nombreux salariés en période de récolte (olives en particulier) crée un instabilité de l'embauche.

Des mesures urgentes paraissent nécessaires, dont la première est certainement un contrôle très sévère des salaires versés et une répression impitoyable des sous-salaires.

Une autre mesure serait l'instauration d'un régime minimum de *sécurité sociale*, mais celui-ci suppose l'existence d'un système d'état civil actuellement inexistant, ce qui permet toutes les fraudes. Actuellement, il n'y a aucun régime dans l'agriculture, sauf en matière d'accidents du travail.

Les salariés agricoles demandent, d'autre part (U. G. T. T.), que les salaires agricoles minima soient garantis sur la base de 80 p. 100 des salaires de l'industrie et du commerce. Le but poursuivi est, en obtenant un salaire horaire et non journalier, d'obtenir une réduction de la durée de la journée de travail dans l'agriculture. Le problème — on le voit — se rapproche de celui des salaires agricoles dans la métropole. Sa solution supposerait une étude systématique du marché et des conséquences d'une telle mesure.

Les employeurs font, en effet, connaître qu'en cas d'augmentation de salaires, ils utiliseront des *machines*, lesquelles étant fabriquées en dehors du pays créeront un nouveau chômage. En fait, nous ne croyons pas que cette mécanisation puisse réduire sensiblement la main-d'œuvre agricole, celle-ci étant constituée en grande partie par des ouvriers saisonniers (cueillette des olives et des dattes) dans des techniques que la machine n'a pas encore pu remplacer.

Quant au *faible rendement de l'ouvrier tunisien* dont on parle beaucoup dans les milieux patronaux, il serait utile de connaître l'influence de la sous-nutrition sur ce facteur.

2. Salaires industriels et commerciaux

Salaire minimum.

Le salaire minimum horaire est, dans la zone la plus favorisée, de 66 francs de l'heure.

Les organisations ouvrières demandent le relèvement de ce salaire d'environ 30 p. 100. Ils arguent une augmentation du coût de la vie depuis sa fixation.

Ils demandent surtout la création d'un salaire minimum interprofessionnel garanti, établi après l'étude d'un *budget type* tunisien.

Respect du salaire minimum.

Il est dans l'intérêt de tous que les employeurs respectent le salaire minimum et que cesse ainsi cette coutume trop fréquente du « salaire forfaitaire » au-dessous du minimum légal. Un contrôle sévère et égal pour tous est nécessaire.

Salaire à la tâche.

Il est dans la tradition tunisienne de préconiser le travail à la tâche. Cette méthode de rémunération, qui est contraire aux textes législatifs, ne semble d'ailleurs pas heurter la mentalité des salariés, qui peuvent ainsi s'acquitter de leur tâche dans un minimum horaire inférieur à celui du travail (mines et chantiers d'assistance, par exemple).

Une législation du salaire à la tâche adaptée aux habitudes locales serait à promouvoir.

Sécurité sociale.

Aucune unité de législation n'existe dans ce domaine. L'absence d'un système d'état civil, qui *doit être créé préalablement à tout système de sécurité sociale*, permet des fraudes multiples.

Patrons et salariés ont intérêt à voir la situation se clarifier. Il importe donc que soit promu un système social garantissant les travailleurs de façon sensiblement identique, quelle que soit leur catégorie professionnelle. Ainsi évitera-t-on des fraudes.

Allocations familiales.

Le système partiel et sans unité actuelle ne saurait convenir à un pays en pleine progression démographique et où toute augmentation du niveau de vie ne peut être conçue que dans le cadre d'une augmentation du revenu familial.

Aucun projet précis ne semble actuellement susceptible de servir de base utile à une étude.

Il apparaît donc que, dans le domaine des allocations familiales, une solution valable doit être recherchée, compte tenu de la situation démographique, étant posé pour principe que les règles d'assiette, de gestion et de répartition doivent tenir compte de l'aspect démographique et du revenu national de Tunisie.

VI. — NIVEAU DE VIE

1. Sous-nutrition

Le niveau de vie du Tunisien est, dans l'ensemble, extrêmement bas, surtout dans le Sud de la Tunisie, où des sondages ont fait apparaître un revenu, par tête et par jour, inférieur à 20 francs par jour. Le niveau de vie familial très bas explique la misère chronique qui sévit dans le Sud.

Les examens systématiques faits dans le Sud de la Tunisie par l'Organisation mondiale de la santé font apparaître un état de santé déplorable des populations musulmanes. Trachome mis à part, qui atteint la quasi-totalité de la population, la sous-nutrition chronique est telle que le but à poursuivre doit être de *donner à chaque Tunisien la possibilité de faire un repas par jour*, ce qui n'est pas possible, même dans les années d'abondance, pour plusieurs centaines de milliers d'entre eux.

Cette sous-nutrition de la population qui se trouve dans tout le pays, mais qui atteint plus sensiblement les milieux musulmans que les israélites, explique que la quasi-totalité *des sommes perçues par le Tunisien salarié soient investies dans des dépenses alimentaires.*

L'enquête officielle alimentaire donne les chiffres suivants:

1° 27,5 p. 100 de Français, 46 p. 100 des Italiens, 55 p. 100 des musulmans, 41 p. 100 des Israélites consacraient en 1952 plus de 90 p. 100 de leurs ressources à l'alimentation;

2° 42,5 p. 100 des Français, 36 p. 100 des Italiens, 37,5 p. 100 des musulmans, 18 p. 100 des Israélites dépensaient entre 90 p. 100 et 60 p. 100 de leurs ressources pour l'alimentation;

3° 30 p. 100 des Français, 18 p. 100 des Italiens, 7,5 p. 100 des musulmans, 41 p. 100 des Israélites dépensaient moins de 60 p. 100 de leurs ressources pour l'alimentation.

2. Habitat

L'énorme accroissement de Tunis et de sa banlieue pose des problèmes presque insolubles. La « gourbisation » s'étend sur toutes les collines qui avoisinent la capitale. Environ 200.000 personnes cohabitent dans une promiscuité et une misère totales. Venus pour la plupart du Sud, ils n'ont pas trouvé de travail dans le Nord et vivent « on ne sait de quoi ». Les services administratifs français et tunisiens sont unanimes pour les considérer comme difficilement adaptables.

D'après les sources officielles:

Pour 33 villes de Tunisie, 65 p. 100 occupent des logements surpeuplés, 17 p. 100 des logements insuffisants, 13 p. 100 des logements suffisants, 5 p. 100 des logements vastes.

(Ce renseignement ne comprend pas les Tunisiens qui vivent sous la tente ou dans les maâmra-gourbis.)

CONCLUSION

Pays pauvre, habité par une population pauvre, la Tunisie doit faire un effort immense pour augmenter son niveau de vie et d'abord pour le maintenir, car l'accroissement du nombre des bouches à nourrir n'est actuellement nullement compensé par une augmentation du revenu national.

Tout l'effort poursuivi ne doit avoir qu'un seul but: améliorer le niveau de vie de la population par l'accroissement du revenu national.

Les planistes ont trop souvent tendance à oublier la hiérarchie des besoins de l'homme et, dans le cas de la Tunisie, il convient de satisfaire d'abord les besoins primaires avant de s'enorgueillir d'une civilisation tertiaire superficielle.

VII. — INVESTISSEMENTS

Les investissements publics nécessaires pour assurer un minimum de prospérité au pays devraient être de l'ordre de 40 milliards par an. Etant donné le budget tunisien, ces sommes ne pourraient provenir que de dons de la France.

Les investissements privés doivent être maintenus et il faut pour cela que les sociétés ou les particuliers maintiennent en Tunisie tout ou partie des bénéfices réalisés par leurs entreprises. On assiste actuellement, dans tous les domaines, à une restriction des investissements privés — d'aucuns parlent d'un « désinvestissement » — dû à la situation politique confuse.

Pour que soient maintenus ces investissements publics et privés, il faut que, dans le cadre d'un statut à définir, les sociétés de capitaux puissent être assurées de la pérennité de leurs droits et de la stabilité de la législation.

Enfin, il n'est pas négligeable de souligner la mobilisation actuelle des capitaux appartenant à certaines entreprises et, en particulier, les craintes de la population israélite. Cette mobilisation de capitaux permettrait, en cas de troubles, l'exportation de sommes considérables de nature à mettre en péril l'équilibre déjà bien fragile de l'économie.

On peut aussi souligner l'augmentation récente de l'épargne sous forme d'or qui a dépassé, au cours de l'année 1954, le volume de l'épargne traditionnelle.

VIII. — LE PLAN

Le premier plan quadriennal avait permis 117 milliards 700 millions d'investissements, surtout orientés vers les structures de base et presque uniquement dispensés dans le Nord du pays.

Le plan de modernisation et d'équipement est caractérisé, pour 1954-1957, par les aspects suivants:

Agriculture

Les investissements publics porteront surtout sur la défense et la restauration des sols des versants montagneux et des régions cultivables (2,9 milliards, dont 500 millions financés par les agriculteurs).

Les cultures de céréales recevront 2.2 milliards et 720 millions sont prévus pour leur stockage dont on connaît l'absolue nécessité. L'équipement de la chaîne du froid sera poursuivi.

Les sommes affectées à la recherche et à l'enseignement agricole semblent insuffisantes (270 millions), ainsi que celles affectées à l'apurement du régime foncier (400 millions).

Aucun investissement public n'est prévu pour la viticulture (pour laquelle est prévu un investissement privé de 3.600 millions). Les rédacteurs du rapport ont insisté sur le fait que « dans ce domaine, toute intervention de la puissance publique devait être exclue, en raison des difficultés considérables que rencontre l'écoulement de la production viticole ».

Hydraulique

Constatant que les grands travaux entrepris avant la guerre et complétés depuis lors avaient grevé lourdement les disponibilités financières de la métropole, le plan 1954-1957 insiste sur le développement de la petite et moyenne hydraulique, dont nous avons dit la nécessité économique et sociale.

Cependant, l'achèvement des grands barrages (4.905 millions), l'équipement de la Basse-Medjerdah (3,200 millions), absorberont une grande partie des crédits. Cependant, 5.000 millions sont prévus pour l'hydraulique agricole et 2.100 pour l'hydraulique urbaine.

Encore faudra-t-il penser à ce que le prix de l'eau d'irrigation ne soit pas prohibitif (actuellement 5 F le m3 dans la Basse-Medjerdah, contre 1,50 en Algérie et 0,20 dans les Béni-Amir (Maroc).

Energie

Les recherches pétrolières doivent absorber 9.000 millions, dont 5.900 sont à la charge de la puissance publique (dont 3.800 millions par le bureau de recherches du pétrole et 2.000 millions par l'Etat tunisien).

50 millions seulement sont affectés aux recherches de charbon, ce qui n'est pas suffisant, compte tenu des besoins énergétiques.

9.000 millions sont prévus pour l'équipement électrique du pays, ce qui doit permettre une augmentation importante des ressources énergétiques et peut-être un abaissement du prix du kW distribué.

814 millions sont prévus pour l'aménagement du gaz du Cap-Bon et sa distribution dans la région de Tunis.

Mines

Une somme de 120 millions est prévue pour les recherches géologiques et minières: elle est manifestement insuffisante.

Les investissements publics ne se manifesteront que pour aider les mines de plomb et de zinc. Par contre, les besoins des mines de phosphates (4.000 millions) et de fer (800 millions) devront être satisfaits sans appel à l'Etat (sauf par la voie d'emprunts garantis).

Artisanat

L'artisanat recevra 180 millions, dont 60 seront fournis par le crédit artisanal. L'artisanat textile recevra 133 millions, les cuirs 28 millions, la poterie 10 et la vannerie-sparterie 8.

Investissements sociaux

6.000 millions iront à l'instruction publique, 2.500 à la santé et 5.000 à l'habitat. L'enseignement technique et professionnel a été tenu comme prioritaire. Les besoins sont dans ce domaine beaucoup plus importants, mais les ressources ne permettent pas de les satisfaire, ce qui a conduit à un étalement du projet initial.

Les rédacteurs du plan ont insisté sur le fait que « il serait dangereux de vouloir ignorer que le développement de l'équipement social dans un pays ne constitue une acquisition durable que s'il correspond à un progrès économique ».

Un effort sanitaire sera poursuivi mais il est justement précisé que des conditions d'habitat saines sont le meilleur auxiliaire du médecin.

Commentaires sur la valeur du second plan.

Ce plan est vivement critiqué et certaines de ses critiques semblent valables:

1. *Il est insuffisant.*

Il est certain que les sommes affectées au plan pour la Tunisie sont insuffisantes. Cette observation est d'ailleurs faite dans tous les territoires d'outre-mer et dans toutes les branches de l'économie métropolitaine !

Certes, il faut reconnaître que le plan 53-57 fut élaboré et ses objectifs fixés, dans un cadre financier imposé qui tenait compte des possibilités limitées de la métropole.

Mais ce qui est tout aussi grave, c'est que les crédits prévus pour atteindre ces objectifs limités n'ont pas été accordés intégralement. Les investissements prévus pour la période 1953-1957 s'élevaient à 60 milliards, soit 15 milliards par an. Or, en 1954, la Tunisie n'a reçu que 12 milliards et 13 milliards ont été mis à sa disposition pour l'année 1955.

Un représentant du commissariat général au plan a affirmé que, si des sommes beaucoup plus importantes étaient mises à la disposition de la Tunisie, il s'ensuivrait un risque: celui que les services techniques ne les utilisent à effectuer des travaux plus spectaculaires qu'utiles à l'ensemble de la population.

Mais sur le plan purement économique, les études les plus sérieuses font apparaître la nécessité *d'investir pendant de nombreuses années des sommes annuelles de l'ordre de 40 milliards*, étant entendu que ces investissements doivent être entièrement affectés aux réalisations prévues. Il est certain que se pose le problème de savoir si la France peut consentir un pareil sacrifice, mais ce problème est d'un autre ordre et ne saurait être examiné ici.

2. *Il y a une mauvaise répartition entre Nord et Sud.*

Le plan, disent ses détracteurs, fait — comme le premier plan quadriennal — une part trop large aux investissements à réaliser dans le Nord par rapport à ceux nécessaires dans le Sud.

En effet, le détail des prévisions d'investissements donne les résultats ci-après: sur 91 milliards d'investissements, 13 milliards seulement, soit 14.3 p. 100, intéressent la steppe du Centre et la zone semi-désertique du Sud, alors que les régions du littoral se voient affecter 57.1 p. 100 des crédits (ces pourcentages seraient respectivement de 34 p. 100 et 65 p. 100 en répartissant proportionnellement les crédits prévus pour l'ensemble du territoire).

On peut dire que cette situation tient au fait que des travaux extrêmement importants ont été lancés, en 1945 et 1946, pour créer deux barrages au Nord de la Tunisie. Les travaux une fois engagés et pour éviter une perte financière, il a fallu les achever: ce fut l'œuvre du premier plan.

Même dans le second plan, il a fallu prévoir des crédits pour la construction d'usines hydro-électriques sur ces barrages, de façon à valoriser au maximum les investissements déjà réalisés.

Quoi qu'il en soit, le Nord de la Tunisie a été réellement avantagé par rapport au Sud.

Cette mauvaise répartition est d'autant plus flagrante que près d'un million d'habitants vivent dans les territoires sous-développés du Centre et du Sud et que ces territoires couvrent 82.500 km² contre 42.000 km² pour le Nord et le littoral oriental.

Il serait utile qu'une nouvelle conception de la politique de répartition des fonds soit instaurée:

Prêts à long et moyen terme dans le Nord pour faciliter la productivité;

Investissements importants dans le Centre et le Sud dans le cadre d'une politique systématique de mise en valeur de ces régions. D'aucuns proposent la création d'un organisme centralisateur qui coordonnerait et superviserait les divers efforts des administrations techniques (analogue à la « Caisse du Midi » en Italie).

3. *On a transposé sur le plan tunisien les conceptions métropolitaines.*

Il est également reproché aux rédacteurs du plan actuel d'avoir transposé purement et simplement sur le plan tunisien les conceptions métropolitaines: on a considéré que l'infrastructure étant terminée, l'accent devait être mis sur la productivité.

Cette critique ne semble pas entièrement justifiée. En fait, il faut reconnaître que l'infrastructure a fait l'objet, au cours du premier plan, d'un effort extrêmement large: le pays a été doté d'équipement portuaire et routier, susceptible, dans l'ensemble, de répondre aux besoins prévisibles de l'économie tunisienne.

Cette première tâche accomplie, les auteurs du plan ont pensé qu'il convenait, pour apporter une contribution aux conditions de vie des populations, de faire porter les efforts sur la mise en valeur du pays: mise en valeur agricole et minière si les circonstances le permettent.

Mais cela ne signifie pas que l'équipement de base soit complètement terminé: dans le second plan, des crédits ont été prévus pour l'aménagement des voies à quai du port de Sfax et l'amélioration des ports de pêche de Monastir—Kolibia—Tabarka ou l'achèvement de la route Gafsa—Tozeur.

Comme en France, les rédacteurs du plan ont mis en valeur pour ce second plan l'équipement agricole du pays, mais encore faut-il — pour que cette conception soit valable en Tunisie — qu'une large place soit faite à la diversification des cultures.

4. *Le second plan, comme le premier, prévoit une intervention insuffisante des services locaux.*

Dans une note du 31 août 1953, M. de Boisesson faisait déjà remarquer:

« Le premier plan consacré essentiellement à l'infrastructure et aux grands travaux a été l'affaire des services centraux. La réussite du second plan tourné vers les œuvres rentables et plus spécialement celles que l'on pourrait appeler « alimentaires » exige une intervention beaucoup plus large des services locaux. Il convient que l'intervention de plusieurs de ceux-ci soit parfaitement convergente, alors qu'elle a été parfois concurrente. D'autre part, les projets doivent être exactement adaptés au cadre humain dans lequel ils doivent être réalisés. Les exemples ne manquent pas de réalisations techniques excellentes dont les résultats n'ont pas été à la mesure des moyens mis en œuvre, pour la simple raison que les facteurs humains n'avaient pas été suffisamment étudiés. »

Il semble bien que cette voix n'ait pas été entendue...

CONCLUSION GENERALE

Pays pauvre par son sol aride, sa pluviométrie capricieuse, pays dont le sous-sol ne possède qu'une richesse potentielle encore inconnue, où l'énergie est rare et coûteuse, la Tunisie ne pourra pas, avant de nombreuses années, nourrir décemment par elle-même sa population en augmentation constante.

Cette situation pose dès maintenant des problèmes infiniment graves; le premier d'entre eux est la nécessité pour la France de continuer à apporter une aide importante à la Tunisie et à l'accroître.

Cet effort ne peut cependant s'inscrire que dans le cadre d'un statut franco-tunisien à définir qui permettra à la France le contrôle des sommes que le contribuable métropolitain est appelé à débourser pour ces investissements (1).

APPENDICE

SCRUTIN N° 1

Sur la motion préjudicielle présentée par M. Paillieux, au nom du groupe des travailleurs C. F. T. C. et tendant au renvoi du rapport à une date ultérieure.

Nombre de votants 148

Ont voté pour 15
Ont voté contre 130
Se sont abstenus 3

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (15).

Groupe de l'agriculture. — M. Haniquaut (C. F. T. C.).

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Lidnart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

Groupe de l'Union française. — M. Rakotobé (C. F. T. C.).

Ont voté contre (130).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gueliati, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Riu (C. G. T.), Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées :

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Defond, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé.

Groupe de la pensée française. — MM. Dumontier, May, Sauvy.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme, Malterre.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Fürst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Djibo (C. G. T.), Delavignette, Graeve, Jourdain, Lawrence, Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Poilay.

Se sont abstenus (3).

Groupe des coopératives. — M. Gaussel.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Hénaff.

(1) Un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C. tendant à remplacer le dernier paragraphe par le texte suivant:

« Cet effort ne peut cependant s'inscrire que dans le cadre d'un statut franco-tunisien que les négociations en cours entre les deux Etats devraient pouvoir établir sur des assises solides et durables.

« Un tel statut devrait lui-même fixer les conditions de son intégration dans le cadre d'une Union française enfin définie et réalisée sur la base d'une communauté d'intérêts répondant aux vœux maintes fois exprimés par le Conseil économique au cours de ses travaux sur l'évolution de la conjoncture dans les territoires d'outre-mer » ,

a été repoussé à main levée.

SCRUTIN N° 2

Sur l'ensemble du rapport présenté par M. Tisserand et relatif à la conjoncture de la Tunisie.

Nombre de votants..... 144

Ont voté pour..... 129
A voté contre..... 0
Se sont abstenus..... 15

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (129).

Groupe des activités diverses. — M. Colleville, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellatti, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Rius (C. G. T.), Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Bour.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerié, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé.

Groupe de la pensée française. — MM. Dumontier, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme, Malterre.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Djibo (C. G. T.), Delavignette, Jourdain, Lawrence, Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Poilay.

Se sont abstenus (15).

Groupe de l'agriculture. — M. Haniquaut (C. F. T. C.).

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

Groupe de l'Union française. — M. Rakotobé (C. F. T. C.).

Rectificatifs.

Rectificatif au *Journal officiel* (Avis et rapports du Conseil économique), n° 5 du 15 mars 1955.

Page 199, scrutin sur l'ensemble du projet d'avis sur le programme de construction d'habitations à loyer modéré « économiques normalisées »:

Ont déclaré avoir voulu voter pour:

Groupe des travailleurs (C. F. T. C.). — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

Rectificatif au *Journal officiel* (Avis et rapports du Conseil économique), n° 6 du 16 mars 1955.

Page 224, 2e colonne, 4e ligne:

Au lieu de: « Groupe de l'artisanat. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin », lire: « Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin ».

ANNEXES

au rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. André Tisserand.

SOMMAIRE

CHAPITRE I. — Problème de la population.
CHAPITRE II. — L'agriculture.
CHAPITRE III. — L'artisanat.
CHAPITRE IV. — L'industrialisation.
CHAPITRE V. — Salaires et prix.
CHAPITRE VI. — Aide de la France à la Tunisie.

CHAPITRE Ier

LE PROBLEME DE LA POPULATION

Le prodigieux accroissement de la population tunisienne, qui a doublé en 65 ans, entre 1881 et 1951, est le facteur le plus important de la vie économique et sociale contemporaine.

Cet aspect démographique domine largement tous les autres problèmes et complique leurs solutions. Nourrir cette population croissant sans cesse, la loger, lui trouver du travail, assurer son plein emploi, lui donner une instruction et une formation professionnelle, lui permettre d'atteindre un niveau de vie décent, sont les problèmes majeurs qui conditionnent les solutions des questions de production agricole, de ressources énergétiques et d'implantation industrielle, de distribution des produits, de main-d'œuvre et d'amélioration des conditions de vie et de fiscalité.

SECTION A

L'INVESTIGATION DEMOGRAPHIQUE EN TUNISIE

La connaissnace scientifique de la population tunisienne est une entreprise des plus difficiles. Les méthodes d'investigation occidentales perdent beaucoup de leur efficacité au contact de la réalité locale. La Tunisie est, en effet, un terrain très complexe d'observation: les diverses nationalités qui y existent, les races qui s'y côtoient, les langues qui y sont pratiquées constituent autant de difficultés à surmonter.

Aussi, la recherche démographique apparait-elle comme une mosaïque de problèmes que l'état d'esprit encore attardé d'une grande partie de la population n'est pas sans compliquer.

La composition ethnique très variée de la population, ainsi que sa distribution géographique très inégale, ont obligé les autorités du protectorat à effectuer les dénombrements par paliers successifs.

L'amélioration progressive des moyens de communications et des conditions administratives a permis d'étendre à toute la population les opérations de recensement qui avaient été d'abord limitées aux peuplements français et européen. En fait, c'est à partir de 1921 qu'il a été procédé tous les cinq ans, sauf en période de guerre, à l'inventaire humain du pays.

Bien que relativement satisfaisants dans l'ensemble, les résultats obtenus sont marqués au coin de la structure sociale du pays: insuffisance quantitative et qualitative des moyens mis en œuvre, défiance ou insouciance de la population, omissions volontaires (souvent dues à la superstition) ou inévitables (contrôle difficile des éléments nomades.

On sait que, dans beaucoup de pays, outre les recensements périodiques, un complément indispensable d'information démographique est fourni par les statistiques d'état civil qui proviennent de l'enregistrement des naissances et des décès.

En Tunisie, comme ailleurs, les textes législatifs existent. Quant aux résultats, ils ne sont convenables que pour ce qui est de la population européenne et d'une faible proportion de la population tunisienne. Encore faut-il souligner que les déclarations se sont faites correctement pendant la période de rationnement, c'est-à-dire jusqu'en 1948. Depuis cette date, l'intérêt matériel n'existant plus, aucun stimulant n'est venu le remplacer, qu'il s'agisse d'intérêt civique ou d'esprit de collaboration à l'œuvre de progrès social. Un exemple doit être cité: en Tunisie, le taux de masculinité (nombre de naissances masculines pour 1.000 naissances féminines) dépasse souvent 1.300, alors que dans le monde il est en moyenne de 1.055: très souvent, les filles ne sont pas déclarées. (1).

SECTION B

EVOLUTION DE LA POPULATION. — DONNEES STATISTIQUES

1. — Population totale.

L'accroissement de la population nous est donné par le tableau I ci-dessous et le graphique (*) qui en est le reflet.

TABLEAU I

TUNISIE

Population (en milliers d'habitants).

	1881	1891	1901	1911
Population totale.....	1.520	1.710	1.900	2.090
Population européenne...	20	Inconnu.	Inconnu.	148
Population italienne.....	Inconnu.	Inconnu.	Inconnu.	88
Population française.....	Inconnu.	Inconnu.	Inconnu.	46

	1921	1931	1936	1946	1951
Population totale.....	2.280	2.470	2.660	3.230	(1) 3.500
Population européenne...	156	Inconnu.	213	240	»
Population italienne.....	84	Inconnu.	94	84	»
Population française.....	54	Inconnu.	108	144	»

(*) Estimation.

(1) J. Lepidi, *La démographie tunisienne en Tunisie* 1955, page 27.

Tableau de l'évolution de la population totale de la Tunisie en 1881.

(En millions d'habitants.)

1881	1,5	1931	2,4
1911	1,9	1936	2,6
1921	2,1	1946	3,2
1926	2,2	1951	3,5

Population de la Tunisie (1).

(En milliers d'habitants.)

	1881	1921	1936	1946
Européens	20	156,1	213,6	239,5
Autochtones	1.500	1.937,8	2.394,7	2.991,4
Totaux	1.520	2.093,9	2.608,3	3.231

(1) *La démographie tunisienne en Tunisie* 1953, par J. Lepidi, page 28.

2. — **Population non autochtone.**

Comme on peut le constater, la population française a été inférieure à la population italienne jusqu'à l'année 1931; depuis cette époque, la population italienne totale, en Tunisie, a eu tendance à une réduction sensible, alors que la population française a eu tendance à augmenter. Il ne faut pas négliger cependant le fait que l'administration a cherché à étoffer la colonie française, en attirant dans le protectorat un plus grand nombre de fonctionnaires métropolitains et que cette présence dans la colonie et l'administration de Français de plus en plus nombreux pose, à l'heure actuelle, des problèmes politiques difficiles à résoudre .

Par ailleurs, si le nombre des Français a tendance à augmenter ce n'est pas parce qu'une forte immigration s'est produite ou parce que le taux de natalité a été élevé dans la population française. C'est plutôt parce que la loi du 20 décembre 1923, confirmée par l'ordonnance du 22 juin 1944 a précisé que la première génération d'étrangers nés en Tunisie reste en principe étrangère, que la deuxième génération est française, sauf répudiation, et la troisième génération obligatoirement française.

Ces dispositions ont joué principalement en faveur des Italiens. A titre de renseignements: dans la population française totale, la proportion de Français de naissance a baissé de 92 p. 100 en 1901 à 72 p. 100 en 1936.

Ces naturalisations massives ne sont pas sans influence sur les problèmes politiques posés dans le protectorat.

3. — **Population indigène.**

La population indigène de Tunisie s'élevait, en 1946, à 2.991.403 personnes, ce qui portait la densité moyenne au Nord des chotts à 35 au kilomètre carré (28 en 1936). A l'examen de ces chiffres, ce qui frappe tout d'abord, c'est l'énorme accroissement qu'elle a subi depuis 10 ans, comme l'indique le tableau suivant:

TABLEAU I

Population indigène.

	MUSULMANS	ISRAÉLITES	DIVERS	TOTAUX
1936	2.265.750	59.222	70.136	2.395.108
1946	2.832.978	70.971	87.450	2.991.403
Accroissement numérique	567.228	11.749	17.318	596.295
Taux d'accroissement	25 0/0.	19,85 0/0.	24,7 0/0	24,9 0/0

Cette augmentation a été constante depuis 1946 jusqu'en 1952, si l'on en croit les informations recueillies à la résidence et auprès des autorités musulmanes.

Ainsi, l'augmentation a été d'environ un quart (1) pour l'ensemble de la régence, entre 1936 et 1946, soit deux fois plus considérable que dans la décade précédente.

SECTION C

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

La répartition de la population est restée, dans ses grandes lignes, ce qu'elle était au début du protectorat. La carte de la densité de la population montre les mêmes zones de peuplement dense dans les plaines de la Medjerda et sur le littoral occidental, de Bizerte à Gabès, les mêmes régions faiblement peuplées dans la forêt du Nord, dans le Centre et le Sud.

Les taux les plus élevés d'accroissement se rencontrent dans les deux caïdats tunisois (plus de 100 p. 100), dans la région de Bizerte et cap Bon, plus de 50 p. 100. L'augmentation est plus faible dans le Sud, où elle atteint 20 p. 100; par contre, il y a régression de population dans le Centre, où certains caïdats font apparaître un net dépeuplement (Mahdia: 2,3 pour 100; Monastir: 3,4 p. 100; Thala: 10,5 p. 100). Ainsi que l'affirme M. Bonniard, ces faits ont leur explication (2): « Les riches régions agricoles du Nord n'ont pas épuisé leur possibilité de fixation des ruraux; dans celles du Sud, qui ne sont pas partout rationnellement exploitées, de vastes espaces peuvent encore recevoir des hommes, tandis que, des hautes plaines du Centre-Ouest où les conditions de vie sont plus particulièrement dures, les hommes émigrent volontiers vers les basses plaines de la côte. Enfin, le Sahel, de Sousse à Mahdia, est déjà surpeuplé; il ne pourra accroître le nombre de ses habitants que si une profonde transformation, par exemple, l'industrie, vient, dans un proche avenir, rajeunir son antique économie rurale. »

Il est à noter, par ailleurs, que les régions où l'augmentation apparaît comme la plus élevée sont celles des villes modernes. La ville de Tunis est passée de 220.000 habitants, dont 120.000 indigènes, en 1936, à 365.000, dont 245.000 indigènes, en 1946, soit plus du double; sa banlieue, pendant le même laps de temps, a vu tripler le nombre des habitants indigènes. Avec sa banlieue, Tunis représentait 600.000 habitants en 1946. Si l'accroissement a persisté au même rythme, Tunis aura un million d'habitants en 1956. Les villes du lac de Bizerte ont doublé leur population.

Cet accroissement énorme des agglomérations tunisiennes est un des traits démographiques essentiels des dernières années. En 1936, la Tunisie avait six villes comptant plus de 20.000 habitants; elle en avait dix en 1946. L'évolution est sensible dans toute les villes modernes.

Par contre, les villes purement indigènes, comme celles du Sahel et du Djerid, villes rattachées par bien des côtés à un passé non évolué, voient leur population rester à peu près stationnaire; certaines ont diminué; néanmoins, Kairouan, en dépit de sa qualité de ville sainte, a subi l'évolution des cités modernes (3).

SECTION D

ETUDE DE LA PYRAMIDE DES AGES (4)

L'examen de la pyramide des âges fait apparaître les renseignements suivants pour les trois grands groupes d'âges (chiffres en 1939):

0 à 19 ans	495
20 à 59 ans	436
60 ans et plus	69
	1.000 (5)

(1) L'accroissement a été de 12 p. 100 pour les Européens, de 25 p. 100 pour les autochtones.

(2) *Encyclopédie coloniale et maritime mensuelle*, février 1951, page 35.

(3) *Conjoncture des territoires extramétropolitains de l'Union française*, page 98.

(4) J. Lepidi, *Tunisie* 1953, page 30.

(5) A titre de comparaison, nous signalons les pourcentages suivants (pour 1.000 habitants):

	France	Japon (1935).	Allemagne (1935).	U. R. S. S. 1939).
0 à 19 ans	302	465	319	450
20 à 59 ans	551	530	557	484
60 ans et plus	147	75	124	66

A peu de chose près, la pyramide des âges fait apparaître les faits suivants:

Aspect identique pour les deux sexes;

Enorme accroissement de la population de 1930 à 1945 avec un léger recul de 1941 à 1945 du fait de la guerre qui a diminué le nombre de naissances et peut-être augmenté la mortalité infantile;

Et surtout population très jeune puisque 50 p. 100 des habitants ont moins de 20 ans.

C'est à la lumière de ces observations que devra être examiné le problème économique tunisien.

SECTION E

FECONDITE ET MORTALITE

Malgré l'organisation défectueuse des services d'état civil, on peut admettre que le taux de natalité (nombre de naissances pour 1.000 habitants) est de 400 à 450. C'est un taux caractéristique des populations à régime matrimonal normal et à fécondité physiologique. C'est le taux de natalité en France au XVIIIe siècle.

Par contre, le taux de mortalité est de 170 à 190 pour 1.000 habitants, soit à peu près le niveau de la mortalité en France vers 1910.

C'est ce décalage qui explique en grande partie l'aspect de la pyramide des âges : forte natalité et mortalité normale, grâce à l'augmentation d'efficacité des services sanitaires et à l'éducation de la population.

SECTION F

LA CONCENTRATION DE LA POPULATION DANS LE NORD

Le phénomène d'accroissement de la population en Tunisie est complété par un mouvement de migration interne non saisonnier du Sud et du Centre vers Tunis et sa grande banlieue.

En comparant la population du contrôle civil de Tunis en 1936 et en 1946, le solde migratoire positif est de 180.000 âmes, qui proviennent pour la plupart de migrations intérieures.

Cet accroissement des effectifs urbains pose des problèmes fort délicats de subsistance et de logement.

Le phénomène est valable dans tous les contrôles civils du Nord, ainsi qu'il apparaît à la lecture du tableau ci-dessous:

CONTROLES CIVILS	EXCÉDENT D'IMMIGRATION (+) ou d'émigration (—).	
	Nombre.	Proportion pour 1 000 habitants en 1936.
Beja	+ 9.600	+ 126
Bizerte	+ 37.900	+ 276
Djerba	— 3.000	— 64
Gabès	— 300	— 4
Gafsa	— 6.800	— 55
Grombalia	+ 29.200	+ 249
Kairouan	— 11.500	— 87
Kasserine	— 18.100	— 153
Le Kef	+ 1.900	+ 15
Maktar	— 2.500	— 37
Medjez el Bab	— 2.800	— 56
Sfax	+ 4.300	+ 20
Souk el Arba	+ 1.200	+ 13
Sousse	— 50.500	— 157
Tabarka	— 1.400	— 35
Teboursouk	+ 7.900	+ 226
Tozeur	— 6.200	— 143
Tunis	+180.300	+1.078
Zaghouan	+ 4.900	+ 114
Territoires du Sud	— 18.900	— 100
Ensemble	+152.200	+ 67

Dans son cours à l'école tunisienne d'administration, M. Lépidi conclut ainsi:

Le grossissement des effectifs urbains rendra de plus en plus difficile la saisie des solutions aux grands problèmes de base. En supposant qu'urbanistes et hygiénistes aient accompli leur mission, il s'agira d'assurer aux générations montantes (et aux autres, bien sûr!): subsistance et emploi. Avec l'emploi est posé le problème du mouvement économique et des activités qu'il parviendra à créer: la saturation risque ici d'être vite atteinte. Quant à la subsistance, la Tunisie entière se verre peut-être muée en pourvoyeuse de sa capitale.

Un autre aspect, et non le moindre, est celui des charges sociales. L'appareil législatif, on le sait, existe surtout pour les villes. Le gonflement de celles-ci entraînera, comme dans tous les pays, un accroissement des charges d'autant plus important en Tunisie qu'autour d'un adulte actif gravite un plus grand nombre d'enfants. Par ailleurs, la mise en œuvre du programme indispensable d'équipement urbain fera augmenter la charge fiscale des mêmes catégories de population.

Il est aisé d'attirer l'attention sur le mal; il est plus difficile d'y porter remède. Décentralisation administrative, déconcentration industrielle et commerciale, habitat rural, équipement et modernisation agricoles peuvent ne pas être des palliatifs purement théoriques, qu'avec d'autres, on pourrait inscrire au rang des préoccupations réelles.

SECTION F

DEMAIN ?

Les prévisions de L. Henry, dans la revue *Population* (1) s'attachent à évaluer la hausse démographique dans les trois pays d'Afrique du Nord où les mêmes difficultés apparaissent.

Cette hausse se caractériserait par le passage de l'indice 100 en 1946 à l'un des indices 134, 141, 144 et 127 en 1966 établis selon quatre hypothèses envisagées.

La deuxième hypothèse semble correspondre à l'évolution actuelle en Tunisie où, de 1936 à 1946, le pourcentage d'accroissement a atteint 24 p. 100. *La population de la Régence, qui* s'élevait à 3.230.000 habitants en 1946, *passerait ainsi à environ* 4.500.000 *habitants en* 1966.

SECTION G

LES SOLUTIONS

Trois méthodes peuvent permettre de résoudre les problèmes de cet accroissement de la population:

L'émigration;
La réduction de la natalité;
L'augmentation du revenu national.

a) Emigration.

Il serait téméraire de penser que la population excédentaire pourra trouver un refuge dans l'émigration. L'émigration vers la métropole des travailleurs algériens pose des problèmes déjà si ardus à résoudre qu'il est peu vraisemblable que la frontière métropolitaine soit ouverte aux travailleurs tunisiens.

Ce n'est pas non plus vers les pays méditerranéens à population excédentaire (Italie) ou à niveau de vie faible (Espagne) que le Tunisien peut espérer voir se résorber son surplus de population.

Quant à l'Union française, les études approfondies auxquelles il a été procédé démontrent que seuls des transferts très limités de main-d'œuvre sont possibles.

b) Réduction de la natalité.

Sur l'évolution future de la natalité et particulièrement de la fécondité musulmane, les opinions divergent largement. Il s'agit, en fait, de savoir si l'élévation du niveau matériel et intellectuel conduira peu à peu à une certaine limitation des naissances.

Il est à regretter que l'observation statistique soit encore insuffisante pour fournir des renseignements sur la fécondité « différentielle » suivant les classes sociales et le niveau économique.

On pourrait penser que l'industrialisation, l'urbanisation, la généralisation de l'instruction, en transformant la structure économique et sociale, introduisent un changement d'attitude de la population vis-à-vis de la procréation, c'est-à-dire une tendance à la limitation des familles.

(1) *Population* 1953, n° 2, page 267.

L'industrialisation est un tout: elle revêt des aspects multiples: certes, elle fournit un travail (en qualité relativement faible d'ailleurs) et elle permet d'accroître les ressources, mais elle a des conséquences humaines assez profondes. L'exemple des pays occidentaux le prouve bien, qui montre la baisse de leur natalité, leur stabilisation démographique. Il paraît donc logique, en faisant abstraction des influence psychologiques et religieuses (qui n'étaient pas absentes non plus en Europe), de se demander si le même phénomène, à base de calcul et de prévoyance, ne pourrait pas s'amorcer en Tunisie.

Rien ne permet, dans l'état actuel de la documentation disponible, de conclure dans ce sens. Quoi qu'il en soit, on peut dire que, sur les bases actuelles de développement économique et culturel, cette évolution vers un ralentissement démographique ne pourra être que très lente. Et même si, dans les villes, se produit le phénomène classique, les masses rurales continueront longtemps à peser fortement sur les résultats globaux. Ce dernier pronostic paraît d'autant plus sûr que les mesures sociales et sanitaires sont susceptibles, pendant une certaine période transitoire, tout au moins, de provoquer une croissance démographique supplémentaire.

On a souvent posé la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'instruire les familles prolifiques et pauvres du risque de misère dû au surpeuplement. Certains vont même, dans des pays économiquement faibles, jusqu'à proposer un enseignement des méthodes anticonceptionnelles. La réponse a été et doit être négative.

Les législations modernes interdisent à peu près partout la propagande anticonceptionnelle. Si une telle propagande devait intervenir, ce ne pourrait être, à la rigueur, qu'à titre expressément temporaire et conditionnel. Et rien ne dit qu'elle atteindrait son but: des exemples récents, celui du Japon en particulier, montrent que les mesures officielles ne sont pas tellement efficaces. Elles sont, en tout cas, très lentes dans leurs effets.

La question doit être laissée aux soins mêmes des populations: le désir de limiter les naissances a été de tout temps un désir naturel et non inspiré. Les démographes sont à peu près tous d'accord pour juger inopportune une intervention dans ce sens: le processus malthusien est un mouvement volontaire et conscient. Ce mouvement, provisoire ou permanent, trouve sa source dans la prise de conscience des difficultés que posent une croissance trop rapide de la population et l'appauvrissement qui peut en résulter (1).

c) L'augmentation du revenu national.

C'est vers l'augmentation du revenu national que doit s'orienter la politique démographique tunisienne. C'est en augmentant le poids du « gâteau à partager » qu'un nombre accru de convives pourront conserver d'abord une part identique, puis voir augmenter cette part.

Augmentation de la production agricole par tous les moyens appropriés: implantation d'usines nouvelles, recherches énergétiques, développement des échanges commerciaux, telles sont les vraies solutions du problème quantitatif que pose l'accroissement démographique tunisien.

d) La thèse de M. de Castro.

Il convient enfin de rappeler ici que, selon des recherches récentes et notamment celles du président de Castro, président de la F. A. O., la faim est souvent à l'origine de la dépopulation et de la surpopulation.

En effet, il résulte d'expériences qui paraissent concluantes que le comportement des individus en face des divers états de la faim est le suivant:

1. La faim totale conduit à la disparition de l'instinct de reproduction;

2. La faim chronique et spécialement la faim des protéines conduit à l'exaspération de l'instinct de reproduction.

Le moyen serait alors d'assurer une alimentation rationnelle et riche en protéines aux populations sous-alimentées chroniquement pour arriver à une diminution du nombre des naissances.

Cette théorie récente, et qui fait l'objet de nombreuses expérimentations, doit être suivie avec grand intérêt.

(1) J. Lepidi, *Tunisie* 1953, page 31.

CHAPITRE II

L'AGRICULTURE

SECTION A

DONNEES GENERALES

L'économie tunisienne est caractérisée par une nette prédominance du secteur agricole; la population agricole de la régence présente plus de 60 p. 100 de la population totale.

La superficie totale de la Tunisie étant de 12.500.000 hectares, il importe de remarquer que 4.500.000 hectares sont mis en valeur, dont 3 millions de terres labourables, le complément étant formé de prairies et de pâturages, de cultures arbustives et de forêts. Les 6.000 exploitations européennes occupent 770.000 hectares, soit 17 p. 100 des surfaces cultivables.

La répartition des terres entre les différents groupes de population et l'évolution de cette répartition nous est donnée par les trois tableaux suivants:

Répartition de la propriété rurale en Tunisie entre Européens et Tunisiens.

	FRANÇAIS	ITALIENS	AUTRES européens.	MUSULMANS
Superficies détenues en 1945.....	690.000	55.000	25.500 dont 1.500 aux Anglo-Maltais	7.200.000
Nombre de familles d'agriculteurs ...	(1) 3.100	(2) 4.050	440	(3) 250.000

(1) Les 3.100 familles françaises se répartissent comme suit: 300 possèdent plus de 500 hectares; 500 possèdent de 200 à 500 hectares; 2.300 possèdent moins de 200 hectares. — Fermiers, métayers et salariés: 700.

(2) 60 italiens possèdent plus de 200 hectares; 350 italiens possèdent de 50 à 100 hectares; 2.500 italiens possèdent moins de 50 hectares; 1.140 italiens possèdent contre-maîtres, fermiers ou salariés.

(3) Chiffre approximatif qui englobe aussi les familles salariées et celles vivant en terres collectives et habous et les fermiers ou métayers.

Evolution de la répartition des propriétés européennes.

ANNÉES	FRANÇAIS	ITALIENS	AUTRES européens.
1900	(1) 400.000	45.000	15.000
1914	544.000	60.000	22.000
1918 (2).....	498.000	70.000	26.500
1923 (2).....	577.000	65.000	27.000
1928	667.000	62.232	23.618
1938 (3).....	695.000	65.000	»
1945	690.000	55.000	25.500

(1) Les 400.000 hectares, y compris les 100.000 hectares de l'Enfida, ont été acquis directement en presque totalité par la colonisation française privée. Les lotissements domaniaux n'interviennent pratiquement qu'à partir de 1903.

(2) L'augmentation de 1918 à 1928 provient de la mise en vente de lotissements domaniaux dans le Nord, le Centre et le Sud de la régence.

(3) De 1938 à 1945, les achats et ventes par des Français se sont sensiblement compensés. Les Italiens ont cédé 7.000 hectares en majeure partie à la Coopérative foncière. En 1946, l'acquis des Français décroît.

Répartition entre Européens et Tunisiens dans les contrôles civils de Tunis-banlieue, Béja, Souk-el-Arba.

(En hectares.)

CONTROLES CIVILS	FRANÇAIS	ITALIENS	AUTRES européens.	MUSULMANS
Tunis-Banlieue	57.700	25.000	3.000	178.000
Béja	20.600	470	2.260	107.000
Souk-el-Arba	28.300	200	1.000	150.000

NOTA. — Dans les trois contrôles civils indiqués ci-dessus, les terres sont de bonne qualité dans l'ensemble, surtout dans ceux de Béja et Souk-el-Arba. Il est donc inexact de dire que les Français ont acheté aux Tunisiens toutes les meilleures terres dans ces contrôles.

Dans les autres circonscriptions de la Régence, de grands lotissements ont été réalisés et ont porté en presque totalité sur des terres domaniales ou déclassées du régime forestier de qualité moyenne pour un tiers passable ou médiocre pour le reste, le tout étant entièrement en friche en raison de l'effort nécessaire pour la mise en valeur, effort qui n'avait jamais été tenté depuis l'époque romaine.

SOUS-SECTION I. — **Le régime foncier** (1).

L'apurement du régime foncier est la condition première et essentielle de toute œuvre d'évolution. Cette œuvre dépend du travail des services topographiques du Protectorat qui a été créé en 1886 pour procéder aux travaux de reconnaissance, bornage, triangulation, lever et lotissements nécessaires à l'application de la loi foncière de 1885 instituant en Tunisie le régime de l'immatriculation.

Peu à peu, ses attributions s'accrurent jusqu'à devenir ce qu'elles sont aujourd'hui, savoir:

1. Immatriculation, lotissements, rétablissement de bornes, délimitation du domaine public. Assistance à enquêtes, etc.;
2. Triangulation générale en liaison avec l'I. G. N.;
3. Photogrammétrie;
4. Cadastre;
5. Travaux divers pour le compte de services ou administrations (paysannat, grands travaux, C. R. L., défense nationale, etc.);
6. Revision de la carte au un cinquante millième.

I. — L'IMMATRICULATION

1. — *Origines, but, caractères.*

Créée par la loi foncière du 1er juillet 1885, elle répond au désir du Gouvernement d'assurer aux propriétaires fonciers un titre sain purgé de toutes les charges et droits réels plus ou moins occultes qui pourraient grever leur fonds.

L'immatriculation donne lieu à l'établissement d'un titre de propriété rédigé en français, énumérant les charges, servitudes et droits réels qui peuvent grever l'immeuble, et portant en annexe un plan où sont définies ses limites exactes.

Pour inciter les intéressés à requérir l'immatriculation, la loi a voulu en faire une procédure simple et peu coûteuse.

Elle n'est pas obligatoire et doit donc être demandée par le propriétaire.

Elle est enfin fragmentaire.

2. — *Procédure.*

La réquisition d'immatriculation est déposée au greffe du tribunal mixte, qui procède à une large publicité.

Le service topographique procède à un bornage provisoire et établit un plan.

Le tribunal mixte, après avoir examiné toutes les revendications éventuelles, juge sans appel et transmet le dossier à la conservation foncière.

(1) Documents extraits d'une note d'information du ministère des travaux publics (1951).

La conservation foncière est le dépositaire du « livre foncier » sur lequel est transcrite la décision du tribunal mixte et dont un extrait, sous forme de copie de titre, est remise au propriétaire accompagnée d'un plan dressé par le service topographique.

3. — *Importance.*

La Tunisie couvre environ 12.500.000 hectares sur lesquels sont cultivables 3.800.000 hectares, et sont couverts de forêts: 1.100.000 hectares.

La surface immatriculable est donc de 4.900.000 hectares.

Sur ce dernier chiffre, étaient immatriculés au 1er janvier 1951, 1.831.305 hectares.

Sont en cours d'immatriculation, 1.255.054 hectares.

Il reste donc à immatriculer 1.814.000 hectares.

(Voir graphique annexe I.)

4. — *Retard du service topographique en matière d'immatriculation.*

Les attributions du service topographique augmentant chaque jour, sans qu'augmentent en rapport ses capacités en personnel, ce service a fini par prendre peu à peu un retard assez important qu'a subitement aggravé, en 1947, l'ordre qu'il a reçu de traiter en priorité 600.000 hectares de terres forestières.

Au 1er janvier 1931, le retard était de 949.000 hectares.

Si l'on précise que la demande annuelle (40.000 à 50.000 hectares) de nouvelles immatriculations est elle-même supérieure au rendement annuel du service (30.000 à 40.000 hectares), on conçoit que le retard, loin d'être résorbé, aille, au contraire, en s'aggravant, malgré une légère amélioration du rendement intrinsèque du service topographique.

II. — LES LOTISSEMENTS

A la procédure de l'immatriculation, il faut rattacher celle des lotissements ou morcellements prévus par la loi foncière. Elle consiste à délimiter dans une parcelle déjà immatriculée un lot destiné à être distrait. Elle nécessite l'intervention du service topographique qui procède au bornage et à l'établissement d'un plan séparé de la nouvelle parcelle qui fera l'objet d'un titre distinct.

En 1950, le service topographique a reçu 611 demandes de lotissements. Il en a satisfait 587.

Son retard dans ce domaine est de 1.200 affaires.

III. — LES RÉTABLISSEMENTS DE BORNES

De plus en plus demandés, surtout depuis la guerre où les marques de limites des propriétés dans les villes sinistrées ont souvent disparu.

209 demandes ont été déposées en 1950.

Elles ont été satisfaites presque immédiatement.

En temps normal, les rétablissements de bornes constituent une partie non négligeable des activités du service en raison des litiges constants qui surgissent entre propriétaires.

IV. — TRIANGULATION GÉNÉRALE

Elle consiste dans la détermination, sur tout le territoire, d'un certain nombre de points destinés à servir de repères aussi bien aux cartographes qu'aux topographes.

Leur disposition repose sur le réseau primitivement établi par le service géographique de l'armée dès l'arrivée des Français en Tunisie et constitue un dispositif étendu au fur et à mesure des besoins et entretenu au point de vue conservation matérielle des points et calculs des coordonnées. La liaison technique continue à être assurée avec l'I. G. N.

V. — CADASTRE

1. *Définition et caractères.*

L'immatriculation conduit à la constitution de plans *fragmentaires* disséminés sur toute la superficie du territoire.

Le cadastre, au contraire, consiste à traiter dans leur ensemble de vastes régions, d'établir les limites de toutes les propriétés et de figurer sur un plan le tableau parcellaire de la région considérée.

Il est établi à l'initiative du Gouvernement.

Il est prévu par décret.

Il ne se préoccupe pas de déterminer les propriétaires des parcelles.

Il n'aboutit pas nécessairement à l'immatriculation qui doit, de toute façon, être requise par les intéressés.

Il ne porte pas effet juridique.

Il entraîne la participation du service topographique, du tribunal mixte, mais non de la conservation foncière.

Le fait, pour le cadastre, de ne pas obligatoirement entraîner l'immatriculation constitue sa grande faiblesse.

Les mutations qui interviennent après son établissement ne sont pas suivies, si bien qu'après un certain délai le plan cadastral ne correspond plus à la réalité.

2. — *Le cadastre en Tunisie.*

Le tableau annexe II indique les superficies cadastrées par région avec, en regard, les superficies correspondantes qui ont été immatriculées.

Dans nombre de régions les travaux ont été rapidement abandonnés.

Une note de M. Bonnenfant, datée de 1947 (annexe III), développe le problème du cadastre. Elle souligne ses inconvénients qui, en définitive, annihilent l'avantage qu'il présente, savoir: être plus économique que l'immatriculation du fait qu'il est réalisé en une seule fois pour une vaste étendue.

M. Bonnenfant conclut, en somme, que, pour être vraiment efficace et économique, le cadastre doit entraîner obligatoirement l'immatriculation des parcelles.

Il reconnaît cependant que cette immatriculation obligatoire soulève de grosses difficultés politiques devant lesquelles on a, jusqu'ici, toujours reculé.

Il doute que le fait de rendre gratuite l'immatriculation consécutive au cadastre donne des résultats intéressants.

Cependant, certaines améliorations (greffe spécial, insistance des juges devant leurs exhortations en faveur de l'immatriculation) peuvent atténuer considérablement les inconvénients signalés.

C'est le cas, par exemple, du cadastre de Souk-El-Arba, où 90 p. 100 de la superficie cadastrée a fait l'objet de réquisitions d'immatriculation.

VI. — Photogrammétrie

Elle consiste dans l'exploitation des photos aériennes à l'aide d'appareils Poivilliers: 5.000 hectares ont ainsi été levés.

VII. — Revision de la carte au 1/50.000e

Assurée directement autrefois par le service géographique de l'armée, elle incombe depuis deux ans au service topographique, dont une équipe a été initiée à ce travail particulier par un moniteur du service géographique.

24 feuilles ont été ainsi entreprises, sur lesquelles 17 sont à à peu près achevées.

Les feuilles revisées sont envoyées au service géographique, à Paris, qui exécute les tirages.

ANNEXE I

Immatriculations.

Surface totale de la Tunisie.

12.500.000 hectares.

7.000.000 hectares.			SURFACE IMMATRICULABLE : 4.900.000 hectares.		
				Immatriculations en cours : — 1.255.000 hectares.	1.831.000 hectares.
Désert.	Sables.	Terres collectives : 3.000.000 d'hectares. Pâturages : 4.000.000 d'hectares.	(2)	Terres forestières : 600.000 hectares (3).	Surface immatriculée (1).

(1) Immatriculée. — (2) Immatriculable. — (3) En cours.

ANNEXE II

Cadastre.

RÉGION	DATE DU DÉCRET	SUPERFICIE CADASTRÉE en hectares.	SUPERFICIE immatriculée.	POURCENTAGE
Tebourba	25 mars 1924	11.400	7.200	60
Medjez	18 juin 1930	80.144	40.000	50
Zaghouan	10 août 1936	36.400	4.662	»
Sbeitla (région de Kasserine)	24 mai 1941	»	»	»
Zlass	4 juin 1941	»	»	»
Sbeitla (région de Sbiba)	6 août 1941	»	»	»
Souk-El-Arba	10 juillet 1947	21.300	»	90
Basse Medjerdah				

ANNEXE III

Travaux du cadastre en Tunisie.

La signification du mot « cadastre », au sens où on l'entend en Tunisie, diffère assez profondément du sens où on entend ce même mot en France.

En France, le cadastre est « un registre public, sur lequel sont portés les relevés, les mesures et l'évaluation des biens-fonds du pays ». L'objet du cadastre y est essentiellement un inventaire de la propriété immobilière, lequel sert d'assiette aux impôts fonciers.

En Tunisie, le cadastre est une figuration systématique de la répartition parcellaire des immeubles d'une région déterminée. Il se différencie de l'immatriculation sur les points suivants:

a) L'immatriculation n'est pas systématique. Elle s'effectue parcelle par parcelle, à la demande du propriétaire, sans le souci de combler les intervalles qui subsistent entre les parcelles déjà immatriculées;

b) L'immatriculation aboutit à la détermination du propriétaire de la parcelle. Le cadastre ne s'occupe pas de déterminer quel est le propriétaire de la parcelle.

⁂

Le cadastre et l'immatriculation ne font pas double emploi. Lorsque le cadastre est exécuté dans une région, il reste encore à prononcer l'immatriculation des parcelles prises individuellement, c'est-à-dire à consacrer le droit réel du propriétaire.

Seule, l'immatriculation porte effet juridique. Le cadastre n'est qu'une simple figuration géographique du parcellaire, tel qu'il est constaté à la date du levé, sans qu'aucune décision soit prise concernant les droits de propriété.

⁂

Les travaux de cadastre en Tunisie comprennent:

Une procédure de bornage;

Un lever de plan;

Le rapport, l'édition et la diffusion de ce plan.

Participent à l'exécution du cadastre:

D'une part, un juge au tribunal mixte, commissaire enquêteur;

D'autre part, des agents du service topographique.

a) *Procédure de bornage.*

La procédure de bornage a pour objet de procéder sur le terrain à une identification des limites des parcelles présumées appartenir à des propriétaires différents. Les opérations de bornages sont faites avec une publicité préalable destinée à faire connaître ces opérations au public et à inviter les propriétaires présumés du sol à rendre publiques leurs prétentions.

A la date fixée pour l'ouverture de l'enquête, le commissaire enquêteur et les topographes se rendent sur les lieux. Ils cherchent à planter des bornes provisoires pour fixer les limites des parcelles en accord avec les intéressés dûment convoqués sur le terrain. Dans la majorité des cas, cette opération est assez longue, par suite des discussions entre riverains.

Si le commissaire enquêteur arrive à mettre les riverains d'accord, la procédure aboutit à des résultats concrets. Si, exceptionnellement, l'accord n'est pas réalisé au sujet de la limite, la parcelle revendiquée par les parties différentes fait l'objet d'une identification spéciale, avec mention des éléments de désaccord.

Un procès-verbal de bornage est dressé par un agent assermenté du service topographique, exactement dans les mêmes conditions que pour la procédure d'immatriculation.

Au cours de la procédure, le commissaire enquêteur se fait communiquer les titres fonciers et les titres arabes justifiant les prétentions des intéressés. Photographie de ces titres est prise par le service topographique et archivée par lui dans des dossiers référencés au numéro de la parcelle en question.

b) *Levé d'ensemble.*

Lorsque la procédure de bornage est terminée dans un secteur, une brigade topographique effectue le levé des bornages provisoires et implante les bornes définitives.

c) *Rapport au bureau et diffusion.*

Les plans levés par la brigade topographique sont rapportés, reproduits sur calque et édités par reproduction zincographique.

Une édition des plans est transmise à la conservation foncière.

On publie alors la clôture des opérations de bornage, toujours dans les mêmes formes qu'en matière d'immatriculation foncière.

⁂

Les opérations ont été conduites depuis quinze ans dans le cheikhat de Tebourba, les caïdats de Zaghouan et de Medjez-el-Bab.

Les relevés avaient porté sur 103.000 hectares (dont 11.000 pour Tebourba, 56.000 pour Medjez et 36.000 pour Zeghouan) dont les levers se sont échelonnés entre les années 1925 et 1939.

Une brigade spéciale du service topographique était affectée aux travaux de cadastre jusqu'en 1939. Les opérations ont été arrêtées par la guerre et n'ont pas été reprises depuis.

⁂

On peut se demander, à la suite de cette expérience, quelle est l'utilité réelle du cadastre.

a) Les plans levés au moment des opérations de bornage deviennent rapidements discordants avec la réalité, tout au moins en ce qui concerne les parcelles non immatriculées.

La mise à jour des plans des terrains immatriculés s'effectue automatiquement par l'intervention de la conservation foncière et le jeu des lotissements.

Au contraire, lorsque la parcelle n'est pas immatriculée, le service topographique n'a aucun moyen de vérifier les transformations que peut subir cette parcelle. Ces transformations ont deux origines:

Soit le changement de l'assiette de la propriété par cession ou héritage;

Soit, lorsque les riverains qui s'étaient mis d'accord au moment du premier bornage, changent ultérieurement d'avis sur la définition de leurs limites.

De ce fait, un travail de levé parcellaire, qui théoriquement était plus économique parce que portant sur des zones entières au lieu de porter sur des parcelles isolées, finit par coûter fort cher, parce qu'il reste inutile dans la plupart des cas.

Enfin, il dégénère très rapidement et perd, au bout de quelques années, sa valeur initiale.

b) Le cadastre en lui-même n'a aucune signification juridique; il ne provoque aucune amélioration du régime foncier s'il n'est pas suivi immédiatement de l'immatriculation des parcelles.

Si on a pu mettre en train des opérations de levé cadastral, on n'a jamais pu jusqu'ici prescrire l'immatriculation obligatoire des parcelles, ni même l'exonération des droits d'immatriculation pour les parcelles cadastrées. De ce fait, les propriétaires cadastrés ne demandent pas l'immatriculation, l'administration manquant de moyens pour provoquer elle-même cette immatriculation; le levé cadastral n'a pas abouti à ce que l'on escomptait, c'est-à-dire à l'immatriculation systématique des zones cadastrées.

⁂

Là est la pierre d'achoppement de notre système cadastral. Le levé topographique et la procédure de bornage sont effectués avec une précision comparable à celle de l'immatriculation. Mais la véritable sanction juridique (qui est l'immatriculation elle-même) manque dans la plupart des cas. Cette carence rend à peu près stérile le système du cadastre.

Il en serait tout autrement si l'on pouvait prescrire l'immatriculation obligatoire de toutes les parcelles sur lesquelles l'enquête a défini d'une façon précise les droits de propriété.

Mais l'immatriculation obligatoire soulève de grosses difficultés politiques, devant lesquelles, jusqu'ici, on a toujours reculé.

Une amélioration toutefois pourrait être apportée, si l'on exonérait de tous droits les réquisitions déposées par les propriétaires à l'occasion des opérations cadastrales. Peut-être cette exonération apporterait-elle quelques immatriculations spontanées. Il n'est pas sûr d'ailleurs que cette formule donne des améliorations décisives.

⁂

L'utilisation éventuelle de la photogrammétrie a été étudiée depuis longtemps. Pas plus que l'immatriculation la photogrammétrie ne pourrait être appliquée au cadastre.

Les levés effectués par la photogrammétrie sont, en effet, d'une précision trop insuffisante pour permettre la définition exacte des parcelles et la reconstitution des limites en cas de disparition des bornes.

En outre, la photogrammétrie ne résout pas le problème essentiel lors de l'établissement des levés d'immatriculation ou de cadastre, qui est l'implantation des bornes.

La photogrammétrie donne de remarquables résultats lorsqu'il s'agit de levers à petite échelle (1/5.000e au plus), de plans cotés de grandes étendues, de plans de villes à l'usage des services d'urbanisme, ou de plans d'étude pour préparer des opérations de lotissements telles que celles envisagées par le paysannat.

Il ne faut pas attendre de la photogrammétrie un moyen efficace pour accélérer les opérations cadastrales, car la procédure de bornage et les levés topographiques des relevés de ces limites nécessiteront toujours les mêmes commissaires enquêteurs et les mêmes opérations topographiques annuelles de haute précision.

Sous-section II. — **L'hydraulique** (1).

Bilan des investissements réalisés dans le domaine de l'hydraulique

1° *Hydraulique générale.*

Les investissements pour l'hydraulique générale correspondent, de 1946 à 1952, à 1.202 millions de francs de crédits engagés. Ils n'intéressent pas uniquement l'hydraulique agricole mais aussi:

L'équipement de base;
L'alimentation des villes en eau potable;
Le développement industriel.

Les dotations ont été systématiquement inscrites au même article budgétaire, de sorte qu'il est possible de donner une répartition exacte des investissements faits de 1946 à 1952.

Les travaux suivants ont été exécutés (en millions de francs):

a) *Immeubles:*

Travaux complémentaires à la subdivision de Kasserine	3 millions.
Construction d'un parc avec magasins et ateliers à Mégrine pour le matériel hydraulique et le matériel de sondage	16 —
Construction d'une subdivision des eaux avec parc à matériel et logements à Gabès	26 —
Achat de terrains pour une subdivision à Gafsa	2 —
Total	47 millions.

(1) Les documents de cette sous-section sont établis d'après les travaux de M. Tixevent, ingénieur en chef des travaux publics.

La création de la subdivision de Gabès a permis de pousser activement le développement des territoires du Sud, pour lesquels l'hydraulique est vitale.

La création du parc de Mégrine nous a permis d'entretenir correctement le matériel hydraulique dont il va être maintenant question.

b) *Matériel hydraulique:*

Le service hydraulique s'est trouvé en 1945 démuni de matériel. Un parc a pu être constitué de 1946 à 1952:

Matériel de sondage. — Remise en état d'une sondeuse Sullivan; achat de deux sondeuses Core Drill de 500 mètres de puissance, de deux sondeuses Core Drill de 800 mètres de puissance, et de petit matériel de sondage à mains	65 millions.
Matériel de pompage. — Pompes ordinaires, pompes pour puits profonds et pompes pour sondages	21 —
Moteurs-groupes électrogènes et air comprimé	16 —
Matériel de transport. — Un avion d'observations, deux groupes automobiles de fonçage de puits, camions et camionnettes	28 —
Matériel divers	5 —
Total	135 millions.

c) *Frais généraux:*

Il s'agit essentiellement des frais de transport de toutes sortes, et des frais de l'atelier du matériel hydraulique, 62 millions.

d) *Inventaire des ressources hydrauliques. — Inventaire des sols-études:*

Levés topographiques	45 millions.
Photographie aérienne. — De nombreuses missions ont été exécutées. Le crédit Hydraulique générale a participé d'une façon très importante à la couverture aérienne de la Tunisie, maintenant achevée	29 —
Etudes géologiques: surveillance des sondages, établissement des cartes et des mémoires; examen des échantillons	32 —
Etudes météorologiques: achat et installation de pluviomètres et matériel de climatologie. Un effort spécial a été fait pour développer les réseaux de pluviomètres-enregistreurs, bacs d'évaporation, actinomètres, compteurs d'énergie éolienne	8 —
Etudes géophysiques et analyses d'eau. — Des prospections électriques ont été faites pour explorer à faible profondeur la plaine de la Medjerdah et la région de Mahdia, pour explorer les seuils hydrauliques de la Tunisie, et pour faire des profils profonds à Hadjeb el Aïoun, dans le Djérid et dans la région de Zarzis	33 —
Inventaire des ressources hydrauliques, études hydrauliques: installation de postes hydrométriques, essais sur modèle réduit, jaugeages des points d'eau, établissement des projets	94 —
Inventaire des sols. Pédologie. — Les études pédologiques ont porté surtout sur les points suivants: étude des eaux salées, planche d'essai à Gabès, reconnaissance préalable de tous les emplacements de sondage, étude pédologique de tous les périmètres d'irrigation, carte pédologique de la haute et basse vallée de la Medjerdah, implantation d'un réseau de puits d'observation pour suivre l'évolution des périmètres, questions relatives à l'érosion	51 —
Etudes phytosociologiques. — Participation du service hydraulique pour moitié dans les dépenses de prospection phytosociologique principalement sur périmètres irrigués	7 —
Total pour les études	299 millions.

e) *Sondages et captages:*

Les crédits d'hydraulique générale ont supporté les frais de sondages de reconnaissance. Ils ont pris en charge, d'une façon générale, l'exécution des forages pour la longueur forée au-dessous de la cote d'exploitation.

D'autre part, ils ont pris en charge des forages complets, y compris développement partout où il s'agissait de forages pour lesquels les modalités d'exploitation n'étaient pas encore nettement établies, par exemple:

Forage Bord Leboeuf et Ksar Rhilane.
Captages de Sbeitla, Gafsa, Sbiba.
Forages dans la plaine de Kairouan.

Les dépenses faites sont ainsi réparties:

Frais généraux de la subdivision spéciale des sondages	15 millions.
Sondages à l'entreprise. — Ces sondages ont été poursuivis avec un parc à matériel qui s'est réduit peu à peu de huit à six rotaries. On a pu également entretenir un appareil Core Drill et deux appareils à battage. Les régions où on a principalement opéré étaient en général des régions où on avait de grandes chances de succès. De ce fait, le pourcentage des succès a été très élevé	301 —
Sondages en régie. — Il y a lieu de distinguer les activités suivantes: reconnaissance à moyenne et grande profondeur avec nos six appareils Core Drill. Elles ont intéressé toute la Tunisie; reconnaissance peu profonde par les services locaux en vue de l'établissement des programmes d'aménagement de points d'eau, surtout dans le Sud. Prospection systématique des ressources en eau peu profonde par appareils à main à injection, notamment dans la plaine de Mateur, dans la région de Bizerte, dans la basse vallée de la Medjerdah, dans la région de Nabeul. Ces campagnes de sondages ont donné des résultats qui ont été immédiatement utilisés	172 —
Fournitures de tubes de sondages	67 —
Carottage électrique des sondages. — Il a été systématiquement appliqué à tous les sondages faits avec des appareils à moteur.	32 —
Captages divers par procédés autres que les sondages	21 —
Total pour les sondages et captages.	608 millions.

f) *Etudes, recherches et captages au Fezzan:*

L'Algérie étant mal reliée au Fezzan, c'est la Tunisie qui a été chargée de ce travail, qui a donné lieu:

A l'envoi d'une mission hydrogéologique et pédologique;
A l'exécution de sondages dans la région de Sebha;
A l'exécution de deux forages au Rotary à Derj et Ghadamès avec réseau d'irrigation.

RÉCAPITULATION DES INVESTISSEMENTS POUR L'HYDRAULIQUE GÉNÉRALE

a) Immeubles	47 millions.
b) Matériel	135 —
c) Frais généraux	62 —
d) Etudes	299 —
e) Sonages et captages	608 —
f) Fezzan	51 —
Total	1.202 millions.

2° *Développement des ressources hydrauliques.*

Les investissements réalisés de 1946 à 1952 se montent à 224 millions. Les crédits sont inscrits au même article budgétaire: article 18 du chapitre X, titre II, du budget des travaux publics.

Ils ont été utilisés comme suit:

a) *Aménagement de points d'eau:* 180 millions.

On a consacré les crédits inscrits à cette rubrique à réaliser des alimentations en eau dans de petits centres ruraux déshérités.

Le but de ces travaux est d'attacher les populations à leurs villages, pour éviter l'exode rural, en leur apportant des commodités qui donnent aux villages de la vie et une attraction susceptibles de leur faire jouer le rôle de noyau de mise en valeur des régions environnantes. Les travaux ont porté surtout sur la région du Centre où se pose avec le plus d'urgence le problème de fixation et de mise en valeur. Voici la répartition des centres équipés ou en cours d'équipement:

Nord: huit centres. Le principal effort a été porté sur Fernana et Ras Djebel;

Centre: vingt-six centres. Le principal effort a été porté sur le Sers;

Sud: douze centres. Le principal effort a été porté sur Ben Gardane et Kerdennah.

Ces crédits ne concernent pas l'aménagement des points d'eau isolés en pleine campagne qui ont été dotés sur un crédit d'aménagement de points d'eau du paysannat inscrit au budget de l'agriculture.

b) *Suralimentation des nappes:*

Les travaux ont été entrepris en 1950 à Nabeul et à Kasserine, et les dotations utilisées comme suit:

Matériel	5 millions.
Barrage d'épandage des crues de l'oued Sahil, à Nabeul	18 —
Répandage de crues sur les affleurements grézaux alimentant la nappe de Kasserine	21 —
Total	44 millions.

Les résultats obtenus ne peuvent être chiffrés avant de longues années. Les travaux ont d'ailleurs besoin d'être complétés par des travaux d'aménagement des périmètres d'épandage. D'ores et déjà, une remontée intéressante a été observée à Nabeul sur les puits voisins du barrage. A Kasserine, l'arrêt total des eaux de ruissellement a été observé sur un secteur traité au pied du Djebel Selloum.

c) *Aménagement de points d'eau sur crédits du paysanat:*

Les investissements faits depuis 1946 se montent à 558 millions 700.000 F. Ils ont permis d'aménager sur tout le territoire, mais principalement dans le Centre et dans le Sud:

438 puits;
161 sources;
85 citernes.

Les points d'eau exécutés en 1952 ont été en petit nombre, les crédits de 1952 s'étant élevés à des sommes insignifiantes: 151.900.000 en 1951-1952, 12 millions en 1952-1953.

RÉCAPITULATION

a) Aménagement de points d'eau (villages)	180 millions.
b) Suralimentation des nappes	44 —
Total	224 millions.

3° *Hydraulique agricole et assainissements ruraux.*

Il est difficile de séparer les investissements relatifs aux assainissements de ceux d'hydraulique agricole, car une partie des travaux d'assainissement a été dotée sur le fonds d'hydraulique agricole. Les investissements ont fait l'objet des dotations suivantes de 1946 à 1952-1953:

Crédits inscrits au budget des travaux publics au titre du fonds d'hydraulique agricole	901.241.898
Crédits du paysanat virés au fonds d'hydraulique agricole	75.500.000
Versement au fonds d'hydraulique agricole en provenance d'une dotation de 500 millions d'aide de la métropole à l'agriculture tunisienne	75.000.000
Remboursements d'avances	17.622.622
Divers	599.152
Virement au fonds d'hydraulique agricole d'un crédit de 300 millions inscrit à ce titre au budget de l'agriculture en 1950-1951	300.000.000
Crédits d'assainissements ruraux à l'article 26, chapitre X, titre II, du budget des travaux publics	271.500.000
Total	1.641.463.672

Les affaires traitées ont été très nombreuses et je me bornerai à donner un aperçu des investissements pour les affaires qui ont fait l'objet de décisions du comité supérieur d'hydraulique agricole *depuis* 1948. Pour ces affaires, le montant des investissements a été de:

Fonds d'hydraulique agricole	1.288.000.000
Assainissements	270.000.000
Total	1.558.000.000

a) *Irrigations:*

Région du Nord:

Irrigations de la plaine de Bou-Ficha. Un barrage de dérivation de crues a été exécuté sur l'oued Rébia pour irriguer 2.000 hectares de terre. Seuls, ont pu être mis à l'irrigation les 1.000 hectares de la rive droite, des difficultés dues à la situation juridique ayant empêché jusqu'à présent d'aboutir sur la rive droite.

Les eaux ont commencé à être utilisées en 1952, mais le résultat complet ne sera atteint qu'en fin 1953; les travaux de nivellement sont en cours. Il en résultera une augmentation de production de céréales et de production d'huile d'olive qui sera chiffrée au titre du prochain plan quadriennal: 104 millions.

Région du Centre:

Les périmètres dont l'équipement a été poursuivi sont:

Kasserine: irrigation de 1.200 hectares. Débit gagné par l'exécution des prises et canaux étanches: 100 litres-seconde	78 millions.
Hadjeb-El-Aioun. — L'équipement du périmètre de 400 hectares a été entrepris après celui du périmètre de Kasserine. Il est en cours d'exécution	20 —
Divers: Oued-Sid, jardins familiaux de Kairouan. — En cours d'exécution, 70 hectares mis à l'irrigation à Aïn-Bou-Mourra	12 —
Périmètre de Djilma 6, Sidi-Bou-Zid et Maknassy. — Forages exécutés susceptibles de donner 210 litres-seconde	40 —
Pompes et réseau d'irrigation en cours. — L'exploitation de Sidi-Bou-Zid et Maknassy a débuté fin 1952. Les canaux sont en cours de pose. Le périmètre de Djilma a été mis en exploitation	24 —
Total	174 millions.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des cultures et l'augmentation de production agricole obtenue pour Kasserine et Djilma. Pour Djilma, il s'agit d'irrigation entièrement neuve. Pour Kasserine, d'un ancien périmètre de 1.200 hectares dont la productivité a été augmentée de 30 p. 100.

CENTRE	CULTURES PRATIQUES				TOTAL
	Céréales.	Légumes	Fourrages	Arbres.	
Superficies (en hectares irrigués):					
Kasserine (1)	700	50	50	200	1.000
Djilma	70	5	12	85	85
Aïn Bou Mourra	»	»	»	70	70
Production supplémentaire (en tonnes):					
Kasserine (2)	300	300	300	500	1.300
Djilma (3)	100	100	100	500	800
Aïn Bou Mourra	»	150	»	»	»
Totaux	400	550	400	1 300	(4) 2.550

(1) Ajouter pour Kasserine 200 hectares de pépinière et ferme expérimentale.
(2) Pour Kasserine, admis 30 p. 100 de la production actuelle.
(3) Pour Djilma, calculer par renseignements directs.
(4) Sur ces 2.550 tonnes, la moitié environ de la production arbustive ne sera réalisée que dans un délai de dix ans.

Région du Sud:

Forages exécutés et canaux d'irrigation.

GROUPEMENT	NOMBRE	DEBIT	MONTANT des dépenses.	
			Forages.	Réseau d'irrigation.
Gabès	11	450	95	67
Kébili	19	750	120	62
Gafsa	3	30	5	30
Djérid	8	270	168	56
Zarzis	5	300	51	15
Sfax	1	En cours d'essais	13	
Totaux	47	1.600	452	230

TRAVAUX DIVERS

Nature.	Montant.
Adduction Béchima	40
Divers drainages	30
Barrage Lalla	30
Total	100

Total des investissements 782 m.

Les débits mis à la disposition des usagers ont été utilisés immédiatement à faire des cultures de céréales et des cultures maraîchères. Les plantations sont en plein développement.

Les résultats obtenus sont différents à Zarzis, à Gabès, à Gafsa, et dans la région de Kébili et Tozeur.

Zarzis: Sorgho, légumes ne craignant pas l'eau salée. Les travaux d'irrigation ont permis de redonner de la vie à 300 hectares d'oasis anciennes, d'étendre l'irrigation à 160 hectares nouveaux, mis à l'irrigation de 1948 à 1952, et 160 ultérieurement.

Gabès: amélioration des irrigations sur 200 hectares d'anciennes oasis. Mise à l'irrigation de 500 hectares nouveaux. Extensions futures de 500 hectares supplémentaires.

Kébili et Djérid: amélioration des irrigations sur 700 hectares d'anciennes oasis. Mise à l'irrigation de 600 hectares de palmeraies nouvelles en cours de plantation. Extension future de 500 hectares de palmeraies. La spéculation de base est le palmier-déglat.

Les surfaces irriguées sont faibles, mais il ne faut pas perdre de vue la grande productivité des oasis. Elle est telle qu'à Tozeur 15.000 habitants vivent sur 900 hectares d'oasis alimentés par 600 litres-seconde, non compris les extensions récentes.

Gafsa: les irrigations ont bénéficié d'un apport de 50 litres-seconde à Lalla et d'un apport de 50 litres-seconde à El-Ksar, soit 100 litres-seconde.

Résultats obtenus dans le Sud.

Nous extrayons d'une étude du ministère de l'agriculture les chiffres suivants concernant les augmentations de production obtenues:

TONNAGES supplémentaires.	DATTES communes	DATTES Déglats.	FRUITS divers.	OLIVES	CÉRÉALES	PRODUITS maraîchers.	FOURRAGES
Gabès	2.955	»	60	80	»	580	1.200
Kébili	2.520	2.900	120	»	»	1.125	2.100
Djérid	482	1.140	»	»	»	355	710
Gafsa	805	100	1.230	2.360	120	1.250	1.200
Zarzis	960	»	»	»	190	»	»
Totaux	7.722	4.140	1.410	1.440	310	3.310	5.210

b) *Assainissements ruraux.*

PÉRIMÈTRES assainis.	INVESTISSEMENTS			SURFACES assainies. — Hectares.
	Crédit d'assainissement (art. 26).	Fonds d'hydraulique agricole.	Total.	
Achat de matériel..	27	2	29	»
Mateur	78	80	158	4.500
Basse-Medjerdah....	161	143	304	10.000
Divers	4	3	7	»
Totaux.....	270	228	498	14.500

Bien qu'il reste des travaux complémentaires à faire à Mateur et dans les périmètres assainis de la Medjerdah, ont peut considérer que les investissements faits ont permis de sauver les récoltes qui auraient été à peu près perdues sans cela. On ne peut donc évaluer l'augmentation de production obtenue en 1952-1953 à moins de 5 quintaux à l'hectare sur la moitié de la superficie, soit: 35.000 quintaux de blé (ou équivalent fourrage annuel).

c) *Récapitulation concernant l'hydraulique agricole et l'assainissement:*

Les investissements se montent à:

Crédits attribués à:

Irrigations du Nord	104 millions.
Irrigations du centre	174 —
Irrigations du Sud	782 —
Assainissements du centre	498 —
Total	1.558 millions.

Il y a lieu d'y ajouter les crédits de moyenne hydraulique du paysanat non passés par le fonds d'hydraulique agricole, 110 millions.

Nous arrivons à un total de 1.668 millions.

Quelques renseignements ont été donnés sur l'augmentation de production qui est résultée de ces investissements. Ces renseignements sont peu précis; nous avons affaire à une multitude de périmètres ayant des caractères différents et disposés à tous les degrés de mise en valeur. D'autre parts, les statistiques de production manquent dans des branches très importantes telles que les cultures fourragères et maraîchères d'oasis.

Le tableau ci-dessous montre l'augmentation de productivité obtenue:

I. — *Cultures annuelles.*

(Quantités en tonnes par an. Valeur en millions de francs.)

RÉGIONS	CÉRÉALES	PRODUITS maraîchers.	FOURRAGES
Nord	3.500	Non évalué.	Non évalué.
Centre	400	400	400
Sud	300		5.200
Total.....	4.200	3.300	5.600
Valeur	13.100 tonnes		
	105	33	56
	194 millions.		

II. — *Cultures arbustives.*

RÉGIONS	DATTES déglats.	DATTES communes.	FRUITS	OLIVES
Centre	»	»	1.300	»
Sud	7.700	5.000	1.400	2.400
Total.....	7.700	4.100	2.700	2.400
	16.900 tonnes.			
Valeur en millions....	77,205	45		49
	376 millions.			

4° *Récapitulation générale.*

Résumons le bilan des investissements pour les travaux d'hydraulique concernant la mise en valeur:

Hydraulique générale ..... 1.202 millions.

Les investissements correspondants devraient être répartis, en bonne logique, à titre de pourcentage s'ajoutant à tous les investissements d'ordre hydraulique qu'il s'agisse d'alimentation urbaine, agricole, industrielle, de grands travaux ou d'assainissements.

Indiquons simplement que les travaux et recherches exécutées à ce titre ont conduit au captage de 3.500 litres-seconde environ entre 1946 et 1952.

Développement des ressources hydrauliques:

Villages et centre ruraux..... 180 millions.

Travaux d'alimentation en eau potable portant sur 46 villages.

Suralimentation des nappes..... 44 millions.

Remontée de nappe obtenue à Nabeul à la suite d'une crue en août 1952. Arrêt des ruissellements à Kasserine. Les travaux doivent être poursuivis.

Hydraulique agricole et assainissement. 1.668 millions.

Production supplémentaire d'après les chiffres donnés par les services agricoles pour le Sud: production supplémentaire annuelle de 13.100 tonnes de céréales, légumes et fourrages, valant: 194 millions de francs. Production supplémentaire escomptée d'ici 10 ans, mais dont une partie est déjà réalisée, partout où des eaux supplémentaires ont été apportées à des cultures déjà existantes: 16.900 tonnes de dattes, olives et fruits divers, valant: 376 millions de francs.

Remarque:

Les renseignements donnés ci-dessus ne comprennent pas les travaux d'utilisation des eaux de ruissellement exécutés par les sociétés tunisiennes de prévoyance, ou les autorités locales, dont le montant n'est pas parvenu à ma connaissance.

LIGNES D'ACTION DE LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN MATIÈRE D'HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT

1° *Assainissement.*

Les travaux d'assainissement s'insèrent dans la politique générale et production des céréales et des fourrages annuels. Plus de 100.000 hectares sont à assainir, la moitié dans la Basse-Vallée de la Medjerdah, la moitié ailleurs. On peut évaluer l'augmentation de productivité réalisée à 2 quintaux par hectare, soit 200.000 quintaux.

2° *Irrigations.*

1° *Alimentation des territoires du Sud.* — L'irrigation est une nécessité absolue. Elle sera orientée sur la polyculture, avec prépondérance des cultures riches comme le palmier Degla. L'action du Gouvernement visera à orienter les productions de façon que les irrigations produisent tout ce qui est nécessaire à l'alimentation de la population et du bétail. Ce qui peut être produit plus rationnellement ailleurs (céréales, huile, etc.) sera obtenu par dégagement de productions exportables.

2° *Noyaux de fixation dans le centre.* — Développement des centres urbains et villageois qui permettra de donner une ossature économique stable à la mise en valeur du centre en attirant et fixant les éléments humains énergiques et compétents, qui sont nécessaires, et en servant de base à l'organisation administrative et commerciale.

Ces centres seront développés par:

L'utilisation de toutes les ressources d'eau disponibles par l'irrigation.

L'alimentation en eau potable des villes et villages.

L'irrigation visera à la production des aliments protecteurs pour l'homme et pour l'élevage.

3° *Création de ressources plus stables dans le Centre par l'utilisation des eaux de ruissellement.* — Cette utilisation permettra de stabiliser la production céréalière et arbustive dans les plaines, partout où les crues des oueds peuvent être répandues.

Elle permettra de développer des bandes de cultures plus stables au pied des montagnes, par utilisation sur les cônes de déjection des eaux des impluviums montagneux.

4° *Elevage et centres de sauvegarde.* — L'aménagement des points d'eau permettra le déplacement facile des troupeaux vers les régions où l'herbe aura poussé.

L'objectif des centres de sauvegarde est le suivant:

On doit pouvoir alimenter tous les trois ans pendant 40 jours 700.000 moutons.

Cette alimentation pourra être assurée par une ration fourragère équilibrée comportant 0,5 kg de luzerne sèche par jour, et le complément en paille, cactus, fourrages annuels, tailles d'oliviers, eucalyptus, etc. D'ores et déjà, on peu envisager une série de centres de sauvegarde types de 250 hectares irrigables, dont 50 hectares de luzerne et 80 hectares de fourrages annuels. Autour de ces centres, plantation de cactus. Mise en plan des réserves en sec. Silos et hachoirs.

Un tel centre nécessite 60 litres seconde et produit 500.000 kilogrammes de luzerne par an, soit en 3 ans: 1 million 500.000 kilogrammes.

Pour les 700.000 moutons à sauvegarder, il faut prevoir dix centres de ce type, soit 600 litres seconde, à savoir:

Plaine de Kairouan	250
Hadjeb el Aioun	30
Sbiba	30
Sbeitla	30
Kasserine	30
Sidi Bou Zid	50
Djelma	50
Oued Sid Serdiana Mafrine	20
El Haourareb	30
Gafsa	30
Divers	50
	600

On pourrait évidemment produire toute la luzerne dans un seul centre, à Kairouan, mais il vaut mieux répartir les centres sur le plus grand territoire possible.

L'organisation de ces centres soulève des problèmes difficiles qui nécessiteront des crédits d'études et d'expérimentation et font l'objet d'études présentées par ailleurs.

5° *Développement de l'agrumiculture.* — Sauvetage des orangeraies en péril par surélévation des nappes, utilisation des eaux usées, création de captages collectifs.

Extension des orangeraies, là où existent des ressources en eau disponibles, au cap Bon, région Nord.

6° *Développement des grands périmètres du Nord.* — Contribution à l'alimentation en viande et en lait de la Tunisie.

Irrigations de complément destinées à valoriser les cultures existantes: arbres, vignes.

Production maraîchère et fourragère, luzerne, betteraves, fourrages annuels.

Eventuellement riziculture dans la mesure où les autres cultures n'absorberont pas toutes les eaux disponibles.

Exécution dans les délais les plus rapides de l'équipement du périmètre de la basse vallée de la Medjerdah.

La répartition des cultures sera orientée par tous les moyens en fonction des vocations culturales des sols, vers les productions mentionnées plus haut.

3° *Amélioration du rendement.*

La rareté de l'eau en Tunisie fait qu'il sera nécessaire de rechercher à tout prix les hauts rendements.

Les rendements sont actuellement déplorables en matière d'agrumiculture, et pour les cultures d'oasis.

Les centres d'expérimentation et les séries de recherches seront développés en conséquence.

Perfectionnement du matériel végétal, fertilisation.

Méthodes de cultures et d'irrigation.

Etudes hydrologiques et pédologiques, érosion.

Utilisation des régions à forte pluviométrie.

Production animale et laitière.

RÉSULTATS ATTENDUS DU PREMIER PLAN QUADRIENNAL EN MATIÈRE D'HYDRAULIQUE AGRICOLE

1° *Assainissement.*

Le plan quadriennal prévoyait l'assainissement de 100.000 hectares de terre en dix ans, y compris la basse vallée de la Medjerdah.

S'il avait été adopté, il en serait résulté un accroissement de production céréalière de 40.000 × 2 = 80.000 quintaux de blé par an (ou équivalent en fourrages annuels), à la fin de la prochaine période quadriennale.

2° *Irrigations.*

Nord. — Le plan prévu pour le Nord comprend, pour les quatre ans à venir, en sus des travaux de la basse vallée de la Medjerdah:

Mise en production du périmètre de 1.000 hectares équipé à l'oued Rébia, équipement de 1.000 hectares supplémentaires sur la rive gauche;

Irrigations diverses, principalement agrumes: Soukra Nabeul, Ouchtata, soit 200 hectares d'agrumes par an, dont 150 déjà existants à améliorer.

Production annuelle attendue:

700 tonnes céréales (ou équivalent culture fourragère).
2.000 tonnes d'olives.
500 tonnes agrumes et fruits.

Centre. — Le programme quadriennal prévoyait l'équipement de 15.000 hectares en dix ans, avec irrigation par 4.000 litres seconde dont 2.800 déjà reconnus et captés. Le taux d'irrigation prévu est de l'ordre de 0,22 litre seconde par hectare. Compte tenu des 3.000 hectares déjà à l'irrigation qui absorbent 660 litres par seconde, il restera à mettre en valeur en dix ans: environ 3.000 litres seconde.

Si on admet les chiffres indiqués à la rubrique des centres de sauvegarde, ce débit se reporterait en 600 litres seconde pour les fourrages et 2.400 litres pour des cultures diverses.

Le tableau ci-dessous fait ressortir les cubes d'eau affectés à chaque culture, le taux de production par mètre cube et la production totale:

NATURE DE PRODUCTION	MILLIONS de mètres cubes.	KILOS par mètres cubes.	PRODUCTION totale (en tonnes.)
Luzerne et fourrage annuels	12	0,8	10.000
Céréales grains	15	0,4	8.000
Légumes frais	10	2	20.000
Fruits	20	1	20.000
Huile	3	0,5	1.500
Totaux	60	1	59.500

Cette production s'étalerait sur 10 ans. Elle serait de 23.000 tonnes environ au bout de 4 ans. Cette prévision est à réduire proportionnellement aux réductions de crédit qui ont été apportées à nos demandes initiales.

Sud. — Le plan prévoit l'équipement et la mise à l'irrigation de 2.000 hectares d'oasis en quatre ans. On peut ainsi les répartir.

Répartition des cultures.

RÉGIONS	SURFACE totale.	PALMIERS Deglats (nombre).	PALMIERS ordinaires (nombre).	OLIVIERS	ARBRES fruitiers divers.
Kebili	600	40 000	20.000	»	30.000
Gabès	600	»	12.000	12.000	60.000
Zarzis	200	»	20.000	»	
Tozeur	400	30.000	10.000	»	20.000
Diverses	200	»	18.000	»	20 000
Totaux...	2.000	70.000	80 000	12.000	130 000

Sur ces bases, la production peut être évaluée à:

Dattes Deglat	70.000 × 50 kg =	3.500 tonnes.
Dattes communes	80.000 × 50 kg =	4.000 —
Fruits	130.000 × 20 kg =	2.600 —
Luzerne verte.....		15.000 —
Céréales		400 —
Légumes		12.000 —

On remarquera les rendements faibles pris en compte, qui sont les rendements actuels. Ces rendements peuvent sans doute être améliorés.

De même que pour les périmètres du centre, il faut prévoir une réduction de production proportionnelle aux réductions opérées sur les prévisions du plan.

En résumé:

Les productions annuelles attendues du plan quadriennal pour quatre ans étaient les suivantes:

Céréales	12.000 tonnes.
Agrumes et fruits divers.....	13.000 —
Dattes Deglat.....	3.500 —
Dattes communes.....	4.000 —
Légumes	20.000 —
Luzerne et fourrages secs.....	5.000 —
Luzerne verte.....	12.000 —
	69.500 tonnes.

Cette production est à réduire, en raison des réductions apportées aux propositions initiales:

PROPOSITIONS INITIALES		APRÈS RÉDUCTION
Assainissement	600 millions.	500 millions.
Hydraulique agricole.....	2.510 —	2.000 —
Total	3.110 millions.	2.500 millions.

SOUS-SECTION III. — **Le « paysanat » en Tunisie.**

C'est en 1936 que cette terminologie de « paysanat » est apparue, mais l'œuvre avait déjà été entreprise depuis près de vingt ans.

Dès 1918, le législateur prévoyait la création de lotissements au profit des autochtones sur les vastes territoires appartenant à l'État tunisien dans le Centre et le Sud.

Mais c'est en 1944-1945 que le paysanat a pris définitivement son essor.

La définition de paysanat ne saurait être mieux donnée que par ses promoteurs (le général Saadallah et M. Saumagne).

« Le paysanat est l'ensemble des entreprises techniques et des dispositions législatives, administratives ou financières par lesquelles l'autorité publique et l'initiative privée, concertant leurs efforts à des fins d'utilité sociale, tendent à porter à leur plus haut rendement le travail des agriculteurs et les ressources de la terre. »

Il s'intéresse essentiellement aux terres détenues et cultivées par les fellahs, principalement dans le Centre et le Sud.

Il a notamment pour objet:

L'assainissement du régime foncier, l'équipement rural, le développement de la coopération;

La coordination de toutes les activités administratives nécessaires à l'accomplissement de l'œuvre entreprise;

L'élaboration du plan technique d'exécution des travaux;

L'élaboration du plan de financement.

BILAN D'ŒUVRE DU PAYSANNAT DE 1945 A 1954

I. — *Assainissement du régime foncier.*

1. Terres collectives:

Levées parcellaires	57.713 ha	
Levée kilométrique (partage des terres de tribus)		320 km

2. Terres habous:

Levées parcellaires	57.773 ha
Total	105.486 ha

II. — *Hydraulique.*

Création ou aménagement de 2.800 points d'eau (puits, sources, citernes, etc.).

31 ouvrages de dérivation d'eau de crue, permettant l'irrigation de 25.000 hectares.

Amélioration de périmètres agricoles: les améliorations par drainages, défense des berges, irrigation, ont porté sur 12.000 hectares.

III. — *Plantations arbustives (Centre et Sud principalement).*

Distribution à prix réduit de 1.800.000 souchets d'oliviers.
Distribution à prix réduit de 600.000 arbres fruitiers.
Distribution à prix réduit de 60.000 rejets de palmiers.
Greffage de 550.000 oléastres.
Création de pépinières: 10.
Ouverture de vergers, olivettes ou palmeraies pilotes: 120.
Création de planches d'essais de cultures avec des eaux salines ou spéciales: 5.
Fermes-pilotes d'orientation agricole et économique pour le Centre et le Sud: 2.

IV. — *Elevage.*

Piscines antiparasitaires: 16.
Stations de monte:
Stations ovines: 6. Station cameline: 1.
Prêts (d'animaux reproducteurs sélectionnés) aux tribus.
Troupeaux-pilotes: 5.
Magasins d'approvisionnement fourrager dans le Centre: 2 (5 prévus).
Expérience de restauration des pâturages par mise en défense dans le Centre et le Sud: 2 sur 1.000 ha.

V. — *Coopération.*

Développement du mouvement coopératif indigène ou précoopératif (Groupements coopératifs S. T. P. avec aide financière de l'Etat).

104 groupements créés depuis 1945 dont:

30 de motoculture céréalière (45.000 hectares traités en cinq ans).

14 de plantations arbustives en culture sèche ou irriguée dans le Centre et le Sud (6.200 hectares plantés).

31 d'exploitation de barrages de dérivation et épandage d'eaux de crue (Centre-Sud-Ouest) (25.000 hectares arrosés par les crues).

4 de défoncement et de défrichement traitant 2.000 hectares par an.

14 de plantations arbustives et d'aménagements hydrauliques (type Nord et Cap Bon).

11 d'élevage.

SOUS-SECTION IV (1). — **Rendements comparés des terres. Importance de la colonisation française.**

a) Nombre d'exploitants. Surface des exploitations.

Les résultats du recensement effectué en Tunisie en 1951-1952, dans le cadre du « Recensement agricole mondial », ne sont pas encore connus avec précision.

Un dépouillement sommaire des questionnaires a néanmoins été effectué.

Les approximations suivantes peuvent être données:

2.200 exploitants français ..... 600.000 hectares.

Répartition géographique:

Nord: 1.800 exploitants ..... 450.000 hectares.
Centre-Sud: 400 exploitants ..... 150.000 hectares.

Parmi ces exploitations, une mention spéciale doit être faite à quatre grandes sociétés anonymes, dont les domaines représentent 17 p. 100 de la propriété européenne (Société franco-africaine de l'Enfida: 17.000 hectares; Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa: 30.000 hectares; l'Omnium immobilier tunisien et ses filiales: 28.000 hectares; la Société des fermes françaises: 27.000 hectares).

La Société franco-tunisienne de l'Enfida a cédé il y a quelques mois, à l'Etat tunisien, 31.000 hectares qui permettent le recasement et la fixation au sol de 17.000 Tunisiens.

Les autres exploitations sont de l'ordre de 200 hectares (100 hectares dans le Cap Bon; 400 à 500 hectares dans le Centre et le Sud).

b) Place de la Colonie-Française dans les principales productions agricoles.

Céréales:

Français: 267.000 hectares produisant 3.220.000 quintaux.
Rendement moyen à l'hectare: Nord = 10 à 12 quintaux; Centre et Sud = 5 à 6 quintaux.

Tunisiens: 1.267.000 hectares produisant 4.400.000 quintaux.
Rendement moyen à l'hectare: Nord = 5 à 7 quintaux; Centre et Sud = 1 à 2 quintaux.

Oliviers:

24 millions d'arbres. — 10 p. 100 appartenant aux Français.

Palmiers-dattiers:

1.800.000 arbres. — 2 p. 100 environ appartenant aux Français.

Cultures maraichères:

20.000 hectares. — 14 p. 100 appartenant aux Français.

Arbres fruitiers:

14 millions d'arbres. — 18 p. 100 appartenant aux Français.

SOUS-SECTION V. — **Les sociétés tunisiennes de prévoyance.**

Bref historique et caractéristiques principales.

Créées en 1907, dans le but de donner aux fellahs, désarmés devant l'irrégularité des récoltes, une organisation de prévoyance adaptée aux contingences locales.

1909. — L'adhésion devient obligatoire.

1934. — Le Gouvernement, s'attaquant à l'une des formes les plus nocives de l'usure, autorise les S. T. P. à pratiquer le prêt sur gage en bijoux.

1937. — Dans le cadre de la réorganisation du marché céréalier, les S. T. P. sont désignées pour jouer auprès des Tunisiens le rôle dévolu aux coopératives de céréales.

1945. — Le statut refondu comporte deux innovations importantes:

Il prévoit la possibilité de créer des coopératives au sein des S. T. P.

Il crée la caisse centrale des S. T. P. et en fait un véritable organisme bancaire.

Les caractéristiques constantes sont les suivantes:

Limitation aux sujets tunisiens;
Adhésion obligatoire liée au fait de payer un impôt foncier;
Cotisation consistant en centimes additionnels aux impôts fonciers;
Circonscription territoriale: le caïdat;
Présence administrative à tous les degrés.

(1) D'après des documents émanant de la chambre d'agriculture française.

Rôle des S. T. P. — Activités diverses.

Le décret du 3 mai 1945 n'a fait que renforcer les moyens mis à la disposition des S. T. P. pour atteindre le but qui leur a été assigné dès leur création: donner aux fellahs en même temps qu'une aide matérielle et, à l'occasion de celle-ci, le goût de l'association, la mutualité et la notion de solidarité.

En matière de céréales:

Une centaine de « centres d'achats » disséminés sur tout le territoire permettent aux fellahs de livrer leur récolte et d'en percevoir comptant la valeur sans être obligés à effectuer de grands déplacements.

Ces centres, dont quelques-uns sont équipés pour le stockage prolongé, jouent également le rôle de distributeurs de grains: distribution de subsistance dans les mauvaises années, distributions de semences, échanges de grains contre des semences sélectionnées.

Au cours des années déficitaires 1946-1947-1948, 3.400.000 quintaux ont été ainsi distribués, à titre de prêt de semences et consommation.

En matière de crédit:

Les S. T. P. pratiquent deux sortes de crédit:

Crédit de campagne, dirigé et contrôlé, dont l'importance est plafonnée à 150.000 F par adhérent.

Prêt sur gage en bijoux, dont la durée est variable suivant les résultats des récoltes.

En matière de modernisation agricole:

Les « groupements coopératifs » institués en 1945 combinent les principes coopératifs (l'administration interne est assurée par les membres eux-mêmes) et les exigences des garanties financières des avances faites, à long et moyen terme, par la caisse centrale pour l'acquisition du matériel; enfin, les travaux sont techniquement assurés par des agents des S. T. P.

Ces coopératives sont donc, en fait, des groupements de travail en commun, au sein desquels les fellahs se forment peu à peu aux disciplines coopératives; lorsque le remboursement des prêts, accompli par annuités, est terminé, le groupement devenu propriétaire du matériel peut se constituer en coopérative agricole légale.

Après quelques hésitations, cette nouvelle formule connaît actuellement la faveur des agriculteurs tunisiens, ainsi que le montre le nombre de ces coopératives déjà constituées:

25 groupements de motoculture,
2 groupements de défrichement,
1 groupement de défoncement,
11 groupements de plantation,
17 groupements d'hydraulique et d'irrigation,
10 groupements d'élevage.

Il s'agit là d'une œuvre de longue haleine, mais qui est seule susceptible de faire évoluer la grande masse des fellahs; elle exigera toutefois que l'activité des S. T. P. ne soit pas freinée, comme c'est le cas actuellement, par l'insuffisance des moyens financiers.

SECTION B

LES CEREALES

1. Généralités.

A l'époque romaine, la Tunisie était le grenier de Rome: les céréales restent encore la culture la plus répandue. Elles comprennent exclusivement le blé dur et tendre, l'orge, l'avoine, auxquels viennent s'ajouter les céréales secondaires, maïs et sorgho. La moitié des ensemencements d'orge et le quart des ensemencements de blé sont effectués sur des terres cultivées par des méthodes modernes. Avec la pluviométrie, la différence des méthodes de culture est le facteur déterminant dans l'établissement du niveau des récoltes; les méthodes de culture modernes se distinguent par l'utilisation intensive des engrais, la mise en pratique de tous les procédés de culture et le principe généralement appliqué de l'assolement biennal, avec jachères cultivées. L'ensemble des exploitations modernes pratiquent une culture qu'on peut dire scientifique, en liaison avec le service agronomique et botanique. Grâce à ce service et la mise au point de variétés de blé tendre de choix, l'augmenta-

tion du rendement a été sensible depuis ces dernières années. Les propriétaires européens qui exploitent uniquement en culture mécanique ont obtenu, en 1947, un rendement moyen à l'hectare de 9,4 quintaux de blé tendre et de 8,7 quintaux de blé dur.

Au contraire des terres de culture moderne, qui fournissent surtout du blé tendre, les terres de culture traditionnelle fournissent avant tout du blé dur et de l'orge. Les propriétaires tunisiens, dont la majeure partie cultivent suivant des méthodes traditionnelles, obtiennent un rendement moyen à l'hectare de l'ordre de 4,1 quintaux de blé tendre et de 2,1 quintaux de blé dur. Dans ce secteur, l'importance de la récolte dépend presque uniquement de l'abondance des précipitations atmosphériques.

L'un des principaux problèmes qui se posent à l'économie tunisienne est dans la conversion de l'ensemble de l'agriculture aux méthodes de l'exploitation moderne. Ce changement de structure demandera une mise de fonds considérable, l'importation à des taux relativement favorables du matériel nécessaire (1).

2. Le blé.

C'est dans la région des Hauts-Plateaux, qui comprend les caïdats de Téboursouk, du Kef, de Tadjerouine, des Ouled-Aoun et Ouled-Ouine-Ayar, et la région du Nord de la régence que la culture du blé dur est la plus intensive. L'apport des régions Sud étant négligeable dans cette production, on peut qualifier la région des Hauts-Plateaux de grenier de blé dur de la régence.

De 1938 à 1949, malgré cinq années de sécheresse, les surfaces cultivées en blé tendre pour l'ensemble de la régence sont actuellement, annuellement, de 140.000 hectares produisant environ 1.350.000 quintaux.

De 1950 à 1953, la superficie cultivée s'étend sur 175.000 hectares pour une production annuelle moyenne de 1.800.000 quintaux (à signaler que les besoins locaux sont d'environ 1 million 500.000 quintaux, semences comprises).

Pour le blé dur, durant la première période, on enregistre une production annuelle moyenne de 1.500.000 quintaux sur une superficie de 352.000 hectares. De 1950 à 1953, les surfaces en blé dur atteignent 600.000 hectares et une production qui suit à peu près la même progression.

Quand on se reporte aux superficies des Hauts-Plateaux emblavés en blé dur pendant la première période: 146.000 hectares et que l'on considère les chiffres atteints ces dernières années: 152.000, en 1950; 230.000, en 1951, 290.000, en 1952, en tenant compte du fait que ces cultures représentent 50 p. 100 des productions en blé dur de la régence, on ne peut que relever l'importance et les possibilités du rendement de cette région en blé dur.

Il convient de dire que les surfaces emblavées en blé tendre dans les Hauts-Plateaux n'atteignent que 41.000 hectares. L'encouragement de la culture du blé dur s'explique par le climat de cette région particulièrement favorable à cette production.

Les besoins de la France en blé dur (industrie des semoules et des pâtes) sont de l'ordre de 4 millions de quintaux. L'Afrique du Nord a une possibilité d'améliorer son économie en fournissant la métropole et l'Amérique du Nord représente une concurrence redoutée à cause de ses bas prix. Il en est de même pour le Moyen-Orient et les autres pays méditerranéens dont les prix sont meilleur marché. La seule issue possible pour l'Afrique du Nord réside dans la qualité de ses blés. La supériorité du rendement en semoule, de la qualité des produits obtenus (fermeté, saveur, couleur des pâtes), de la présentation (évitant aux utilisateurs les coûteuses opérations de nettoyage, de triage et de pertes supplémentaires), doit faire s'imposer le blé dur d'Afrique du Nord en face de ses concurrents et cela sans sacrifice pour les producteurs.

3. Les objectifs de la production céréalière.

Les études faites au moment de l'élaboration du plan Monnet applicable au cours de la période quadriennale 1953-1956 ont pour objectif d'augmenter sensiblement la production céréalière dans la région régulièrement productice du Nord pour assurer les besoins de l'ensemble du pays et laisser un reliquat exportable annuel substantiel, ce qui est éminemment souhaitable dans un pays à vocation essentiellement agricole.

Pour cela, dans la région Nord où la production céréalière moyenne annuelle est de l'ordre de 5.400.000 quintaux, il faudra atteindre 7 millions de quintaux de moyenne annuelle à l'expiration de la période quinquennale 1953-1956.

L'examen de quelques chiffres de surfaces emblavées en céréales et de production pour la période 1948-1952 figurant dans les tableaux ci-dessous, apporte la justification du choix.

I. — *Surfaces emblavées toutes céréales* (en hectares).

RÉGIONS	ANNÉES DE RÉCOLTES				
	1948	1949	1950	1951	1952
Nord.....	830.000	750.000	840.000	880.000	980.000
Centre et Sud.	500.000	700.000	490.000	750.000	750.000

II. — *Production toutes céréales* (en quintaux).

Années de récolte.

RÉGIONS	1948	1949	1950	1951	1952
Nord.....	3.300.000	5.700.000	5.200.000	4.900.000	7.700.000
Centre et Sud.	200.000	4.270.000	700.000	370.000	1.900.000

Le tableau I montre la progression très nette des surfaces consacrées aux céréales dans la région Nord.

Ce gain de surface se manifeste surtout dans la culture du blé dur qui, de 348.000 hectares en 1949, passe à 531.000 hectares en 1952.

Dans les régions Centre et Sud, l'orge occupe une place importante, puisque les emblavures sont, en moyenne, de 350.000 hectares; on remarque des fluctuations sensibles dans les ensemencements. Ceux-ci sont réalisés si les pluies d'automne et d'hiver sont suffisantes.

Le tableau II fait apparaître que si la production du Nord progresse depuis 1948, elle est, par contre, très irrégulière dans les régions Centre et Sud et passe, d'une année à l'autre, par des extrêmes dans les rapport de 1 à 10 et même de 1 à 20. Chose très importante, une année de récolte est suivie d'une mauvaise année. C'est bien à cause de cela qu'il est nécessaire de prendre un certain nombre de précautions, parmi lesquelles figure une politique de large report de grains pour éviter de graves difficultés dans le ravitaillement des populations.

La consommation contrôlée du pays, en grains, est fonction de la production. Si elle est constante dans le Nord, elle varie sensiblement d'une année à l'autre dans les régions Centre et Sud.

Cette consommation moyenne de 2.600.000 quintaux par an pour la période 1948-1951 fut de 1.600.000 quintaux en 1949 (année de grosse récolte), pour atteindre 3.350.000 quintaux en 1950. C'est dans le rapport du simple au double que la consommation évolue.

Compte tenu de ce que la consommation moyenne en grains par habitant de 0 quintal 63, en 1910, approche 100 kilogs actuellement et que la population des régions Centre et Sud est de l'ordre de 1.800.000 habitants, c'est donc une masse de 2.600.000 + 1.800.000 = 4.400.000 quintaux de grains qu'il faut conserver au début de chaque campagne pour assurer la sécurité.

A cette quantité vien s'ajouter une partie du reliquat exportable, qui ne peut être expédié en début de campagne et estimé de 400 à 500.000 quintaux.

En définitive, il faut que la Tunisie soit équipée pour loger chaque année 4.800 000 quintaux de grains au minimum.

(1) « Conjoncture des territoires extramétropolitains de l'Union française », page 100.

Ce qui représente, compte tenu du vide nécessaire de 20 p. 100 pour effectuer les manutentions, traitements, classement, un logement total de 5.760.000 quintaux.

La question peut se poser de savoir si la région Nord est vraiment en mesure d'augmenter sa production céréalière de (7.000.000 — 5.400.000) 1.600.000 quintaux par an et si le problème du logement revêt alors un caractère d'urgence.

On peut répondre par l'affirmative à cette question car, depuis 1950, la vulgarisation des méthodes rationnelles de culture, grâce à l'action des groupements de travaux et de motoculture placés sous l'égide des sociétés tunisiennes de prévoyance a permis de placer dans le circuit régulièrement productif des terres jusqu'alors mal exploitées.

En 1949, 7.000 hectares étaient ainsi travaillés avec un parc de tracteurs totalisant 1.280 chevaux-vapeur. En 1952, les façons sont faites sur 35.000 hectares avec un parc de tracteurs de 4.350 chevaux-vapeur.

L'initiative privée joue également un rôle non négligeable.

De plus, depuis 1950, sous l'impulsion du ministère de l'agriculture, des semences pures de haute qualité sont vulgarisées chaque année.

Cette action d'ensemble se concrétise par un gain certain de rendement, qui atteint environ un quintal à l'hectare en blé dur. Par ailleurs, la qualité des céréales est en voie d'amélioration très nette.

Certes, les progrès peuvent paraître lents aux yeux de certains, mais il suffira de rappeler que l'agriculture n'est nullement comparable à une entreprise industrielle. L'action se déroule sur un échiquier beaucoup plus vaste et surtout plus varié du fait des hommes, du sol et des éléments.

Quoi qu'il en soit, les résultats déjà acquis sont très encourageants (1).

4. Evolution du logement céréalier en Tunisie.

Les nécessités économiques sont à l'origine de l'édification du réseau de silos dont est dotée actuellement la Tunisie.

Dès 1930, avant la création de l'office national interprofessionnel du blé, les animateurs de la coopération en Tunisie, œuvre admirable à laquelle sont liés étroitement les noms de Cailloux et Gagne, pour n'en citer que deux, avaient constaté que, pour éviter les poussées inflationnistes en début de campagne, dans un marché non organisé, il était indispensable de pouvoir loger la partie commercialisée de la récolte de céréales pour étaler les livraisons, tant sur le marché local qu'à l'exportation, tout au long de l'année.

C'est sous l'impulsion des producteurs et grâce à l'organisation sans faille de la mutualité agricole que nous assistons ainsi à l'exécution des premières constructions de silos.

Silo de 30.000 quintaux de la coopérative de Béja, puis la coopérative des docks silos de la Tunisie, devenue la Société coopérative des blés de Tunisie (Socoble), amorce un vaste programme de construction de 155.000 quintaux de logement réalisé de 1929 à 1935. Les silos de Bou-Arada, El-Akhouat, Souk-El-Khémis et Mégrine sont édifiés.

Enfin, la Coopérative centrale des agriculteurs met en chantier en 1934 les silos de la Manouba, d'une capacité de 500.000 quintaux de logement.

Au moment de la création de l'office du blé, les sociétés tunisiennes de prévoyance, qui jouent le rôle dévolu aux coopératives de blé, firent, de leur côté, un effort immense et particulièrement méritoire pour construire rapidement et de la manière la plus économique, des logements pour céréales. Ces silos, ces magasins se trouvent aujourd'hui dans les localités les plus éloignées.

Au moment de l'élaboration du second plan quadriennal, dit plan Monnet, en avril 1952, la Tunisie disposait en logement pour céréales de : 2.275.000 quintaux de silos en service, 140.000 quintaux de silos mis en service en 1952, 250.000 quintaux de silos en construction dont la mise en service prévue pour juin 1953 est réalisée, plus 2.010.000 quintaux de magasins.

Au 1er juin 1953, la Tunisie dispose donc de 2.665.000 quintaux de silos et 2.010.000 quintaux de magasins, soit un total utile de 4.675.000 quintaux.

La discrimination par groupe d'organismes nous enseigne que dans cet ensemble :

1° Les coopératives figurent pour 1.585.000 quintaux en silos et 323.000 quintaux en magasins ;

2° Que ces constructions représentent une valeur d'usage actuelle de l'ordre de 2 milliards 993 millions de francs, sur lesquels la participation des producteurs ayant remboursé toutes avances atteint 2 milliards 350 millions de francs, contre 643 millions de francs provenant de l'Etat.

De leur côté, les sociétés tunisiennes de prévoyance possèdent 1.080.000 quintaux de silos et 400.000 quintaux de magasins.

Le solde, soit environ 1.300.000 quintaux représente les magasins des commerçants en céréales.

La répartition géographique des silos disponibles au 1er juin 1953, seuls susceptibles d'assurer une conservation de longue durée, se présente comme il suit :

Région Nord, 2.075.000 quintaux ;

Région Centre et Sud, 590.000 quintaux.

Tout ce logement se révèle insuffisant, en raison de l'accroissement du volume de la production et de la consommation qui est la résultante de l'évolution démographique qui peut se maintenir au rythme actuel. Dans cette hypothèse, la population atteindrait environ 4 millions d'habitants vers 1960.

Il ne peut être question d'envisager de construire des logements trop importants destinés à abriter toute une récolte en période de pointe, mais il suffit de combler le déficit de l'ordre de 5.760.000 — 4.675.000 = 1.085.000 quintaux qui atteint surtout la région Nord où précisément la production céréalière marque la progression signalée depuis 1949 (1).

5. Extension nécessaire du logement des céréales.

La preuve ayant été administrée que les besoins en silos neufs du pays s'élèvent à 1.000.000 de quintaux environ, la question se pose de savoir, toujours avec le souci de construire des choses rentables, quels sont les points qui pourraient être choisis pour édifier ces constructions nouvelles.

La région tunisoise située près de la mer, en un point où aboutissent les voies ferrées « métrique et normale » desservant les régions productrices du Nord, fut le pôle d'attraction. De ce fait, l'industrie meunière, puis semoulière s'y est également installée.

Mais si nous recherchons à éviter les pointes dans les transports, faciliter la réception dans les centres de production, permettre le nettoyage et le conditionnement des grains sans perdre de vue le facteur sécurité qui peut avoir son importance, il semble qu'il faille précisément construire dans les régions où les efforts d'amélioration de la culture céréalière sont entrepris, de manière à étaler en profondeur les lieux de stockage et constituer, si possible, une véritable chaîne.

En admettant que la coopérative centrale des agriculteurs qui a en chantier un silo de 500.000 quintaux, dont 250.000 quintaux figurent à l'actif indiqué précédemment, mène à bien son entreprise, chose éminemment souhaitable, c'est encore 750.000 quintaux de logement en silo ou à la rigueur en magasins dotés d'installations mécaniques pour le nettoyage et le conditionnement qu'il faudra bâtir.

Pour parer au plus pressé, on peut agrandir certains silos.

Par exemple, porter de 70.000 à 140.000 quintaux le silo du Sers, qui se révèle déjà insuffisant.

Puis augmenter la capacité du silo de Souk-el-Khémis de 110.000 à 160.000 quintaux.

Ces aménagements ne procureraient que 120.000 quintaux.

(1) Document extrait du rapport de M. Dumeige, inspecteur principal de la section tunisienne de l'office interprofessionnel des céréales in *Bulletin économique et social de Tunisie*, juillet 1953, p. 78 et suivantes.

(1) Document extrait du rapport de M. Dumeige, inspecteur principal de la section tunisienne de l'office interprofessionnel des céréales in *Bulletin économique et social de Tunisie*, juillet 1953, p. 80 et suivantes.

Le gros effort est à faire par les sociétés tunisiennes de prévoyance. Ces organismes jouent un rôle de plus en plus important et collectent la plus grande partie de la production venant de la culture traditionnelle, production qui croît régulièrement d'année en année.

La région des Hauts Plateaux retiendra notre attention, du fait de la régularité de la production, de sa situation aux confins de la région Centre, à laquelle elle est reliée par la voie ferrée et un réseau routier permettant aisément d'atteindre tous les points. Pour ces raisons il est plus économique d'acheminer directement des céréales d'Ebba-Ksour vers Kairouan ou Gafsa, par exemple, plutôt que de les transporter à Tunis, pour y être stockées puis transportées ensuite vers les centres de consommation.

De plus, les caïdats du Kef, Tadjerouine, Thala, Ouled Ayar pour ne citer qu'une partie des Hauts-Plateaux, ont une production céréalière en culture tunisienne qui variait de 900.000 à 1.700.000 quintaux par an; à cette production, il faut ajouter celle de la culture européenne, de 300.000 à 500.000 quintaux par an.

Or, l'écart entre les deux nombres 900.000 et 1.700.000 tend à diminuer, preuve évidente de l'augmentation de la production.

Dans ces quatre caïdats, les sociétés tunisiennes de prévoyance achètent de 300.000 à 600.000 quintaux de céréales et ne disposent d'aucun logement digne de ce nom. On peut, à la lumière de ces indications, en déduire que construire 250.000 quintaux de logement dans ce secteur se justifie pleinement. L'opération s'avère parfaitement rentable. L'emplacement à donner à ces silos n'offre aucune difficulté.

Ebba-Ksour, déjà choisi, pourrait être doté d'un silo de 150.000 quintaux.

Il est noté qu'une première tranche de 100.000 quintaux de logement sera amorcée prochainement dans ce centre.

Le second point à déterminer est, à notre avis, à rechercher vers un embranchement ferré, Oued Sarrath permettrait d'assurer le drainage de la région de Tadjerouine, Kalaa-Djerda, Kalaat-es-Senam.

Enfin, sur la voie normale, construire à Souk-el-Arba semble devenir fort utile.

La production moyenne annuelle de ce caïdat atteint en culture tunisienne 180.000 quintaux et tend à augmenter sensiblement, du fait de l'ampleur prise par les coopératives de motoculture placées sous l'égide des S. T. P. La commercialisation moyenne des trois localités: Ghiardimaou, Oued-Meliz, Souk-el-Arba, se situe aux environs de 100.000 quintaux par an. Donc, un silo de 100.000 quintaux paraît s'imposer dans cette localité.

Cet ensemble procurerait à la région Nord un appoint de:

120.000 quintaux par agrandissement;

350.000 quintaux aux sociétés tunisiennes de prévoyance, soit 470.000 quintaux supplémentaires, qui formeraient avec les silos existants les mailles de la chaîne dont nous parlions plus haut.

S'agissant du reliquat de 280.000 quintaux de logement, la construction pourrait en être envisagée ultérieurement dans les régions Centre et Sud, où l'insuffisance certaine de moyens de conservation pose, cette année déjà, de très graves problèmes pour conserver sans perte notable de grains les orges surtout, très sensibles au parasitisme.

Par ailleurs, ces logements à prévoir pour ces régions où la production n'est pas régulière pourraient être constitués par des magasins avec installation mécanique qui serviraient, au moment de la récolte, de déversoir naturel pour les excédents du Nord qu'il faut reporter (1).

SECTION C

VITICULTURE

1. — Superficie et production du vignoble tunisien.

Le vignoble tunisien occupait, en 1881, environ quelques centaines d'hectares disséminés aux environs de Tunis, Grombalia, Bizerte et Sfax. Ce n'est qu'à partir de l'établissement du protectorat français que fut entreprise la création du vignoble européen.

(1) Document extrait du rapport de M. Dumeige, inspecteur principal de la section tunisienne de l'office interprofessionnel des céréales, in *Bulletin économique et social de Tunisie*, juillet 1953, pages 81 et suivantes

De 1881 à 1890, ce furent d'abord des essais timides de plantations. A partir de 1896, le vignoble se développe à une cadence qui va en s'accentuant jusqu'en 1926.

De 1926 à 1932, la hausse des vins et le développement intensif de la colonisation tendent à augmenter la production du vignoble, qui atteint en 1933 un plafond de 55.606 hectares (dont 5.000 appartenant à des musulmans).

A partir de 1934, par suite de l'application des mesures d'économie dirigée demandées par la métropole (interdiction de planter et arrachage de 8.400 hectares), le vignoble entre dans une phase de régression. Par contre, le statut viticole intervenu en 1935 entre la France et la Tunisie fixe ainsi qu'il suit le contingent exportable vers la métropole:

1° En franchise : soit 750.000 hectolitres de vin ou moût, 75.000 hectolitres de mistelle et vins de liqueur, 12.000 hectolitres d'alcool vinique;

2° En tarif réduit: 500.000 hectolitres de produits viticoles.

La culture de la vigne a atteint son apogée en 1935, avec une récolte voisine de 2 millions d'hectolitres, mais à partir de 1936, début de l'invasion du phylloxéra, les récoltes commencèrent à décroître, pour tomber, de 1943 à 1953, à une moyenne de 600.000 hectolitres. Dès 1937, l'office du vin entama la lutte contre ce parasite et prépara la replantation sur porte-greffes américains. Les premières pépinières furent créées par lui au Nassem et à Sedjoumi; cette œuvre de sauvegarde est continuée par un nouvel organisme à cet effet: le groupement obligatoire des viticulteurs et planteurs de fruits.

La reconstitution du vignoble se poursuit dans des conditions qui paraissent bonnes, bien qu'à une cadence assez lente, en raison des frais énormes qu'entraîne une nouvelle plantation. Sur les 50.000 hectares qui existaient en 1936, 32.000 ont été arrachés et 23.000 replantés sur porte-greffes américains. Les viniféras, qui subsistent francs de pieds sont plus ou moins phylloxérés ou hors d'âge.

L'office des vins a poursuivi une politique de qualité et a préconisé une amélioration de l'encépagement de ces jeunes plantations. De nouvelles variétés susceptibles d'améliorer les vins de Tunisie furent expérimentées et certains de ces cépages ont déjà été plantés à une grande échelle: noha, malvasia, nèra en rouge, pedro-zimméness et merseguerra en blanc.

Les plants traditionnels restent en rouge: le carignan, l'alicante grenache, l'alicante bouschet et le cinsault; en blanc: la clairette, le beldui et l'ugni; enfin le muscat d'Alexandrie qui tient une grande place dans le vignoble de la côte Sud-Est du cap Bon (Kélibia). La culture des hybrides producteurs directs est rigoureusement interdite.

Depuis la fin de la guerre, l'office du vin a développé son rôle de vulgarisation et d'expérimentation; en 1951, un laboratoire d'analyse fut installé dans un local mis à sa disposition par l'école d'agriculture de Tunis. Ce laboratoire permet de mener à bien l'établissement du casier agricole, ainsi que les travaux d'expérimentation et de recherches concernant particulièrement les vins provenant de cépages étudiés sur le vignoble expérimental du G. O. V. P. F. Ce laboratoire est également à la disposition des professionnels désireux de soumettre leurs vins à l'analyse.

Le climat, la qualité des terres, l'encépagement et la modicité des rendements ne dépassant pas 30 ou 40 hectolitres sont une garantie de la qualité des vins tunisiens que la généralité des consommateurs ignorent, car ils sont rarement vendus sous une étiquette d'origine.

Outre ces vins, la Tunisie produit un volume assez important de muscat, généralement présenté sous forme de vin de liqueur ou de mistelle et très apprécié par la clientèle pour leur arome.

L'appellation d'origine contrôlée « vin muscat de Tunisie » est réservée aux meilleurs d'entre eux provenant des vignes contrôlées par le ministère de l'agriculture. L'office du vin en contrôle également la qualité, délivrant des bandes de garantie de couleur orange analogue à celle des vins supérieurs. En outre, la qualité de ces muscats de Tunisie est strictement contrôlée par l'office du vin, en collaboration avec le service des douanes lors de leur embarquement ou de leur exportation.

2. — Les rendements.

La production des vins en Tunisie et l'importance des vignobles nous sont données par les tableaux suivants:

TABLEAU I

Vignoble de Tunisie.

ANNÉES	ARRACHAGES annuels (en hectares).	SURFACES arrachées depuis 1936 (en hectares).	PLANTATIONS NOUVELLES annuelles (en hectares).		SURFACES totales reconstituées sur américain depuis 1938 (en hectares).	SURFACES totales aux vendanges (en hectares).	SURFACES en production aux vendanges (en hectares). Vignes âgées de 3 ans et plus.	PRODUCTION (en milliers d'hectolitres.)	RENDEMENT moyen à l'hectare.
			Vinifera.	Sur américain.					
1882.....	»	»	»	»	»	100	»	Production non recensée.	
1890.....	»	»	»	»	»	4.500	»	53	11,7
1900.....	»	»	»	»	»	9.708	»	225	23
1910.....	»	»	»	»	»	11.100	»	250	17,7
1920.....	»	»	»	»	»	23.414	»	498	21,2
1930.....	»	»	»	»	»	39.856	28.500	1.000	34,8
1936.....	284	284	»	»	»	42.578	42.578	1.435	33,7
1937.....	224	508	»	»	»	42.264	42.264	1.481	35,0
1938.....	218	726	54	153	153	42.243	42.076	1.950	46,3
1939.....	597	1.323	68	549	702	42.232	41.408	1.300	31,3
1940.....	416	1.739	47	507	1.209	42.334	40.953	1.550	37,8
1941.....	1.289	3.028	69	590	1.799	41.560	39.740	1.050	26,4
1942.....	3.574	6.602	50	984	2.780	38.929	36.695	1.250	30,7
1943.....	1.593	8.195	2	269	3.049	37.452	35.471	420	11,8
1944.....	4.001	12.196	5	555	3.604	33.829	31.967	434	13,5
1945.....	4.616	16.812	7	955	4.559	29.943	28.150	645	22,8
1946.....	3.033	19.845	21	744	5.303	27.606	25.119	548	23,8
1947.....	1.998	21.643	25	1.788	7.091	27.575	24.035	466	19,3
1948.....	1.830	23.473	69	1.615	8.706	27.225	22.963	726	31,6
1949.....	1.283	24.756	204	3.242	11.948	29.278	22.348	885	39,6
1950.....	1.611	26.367	203	4.056	16.004	31.967	22.476	775	34,4
1951.....	1.480	27.847	158	4.092	20.096	34.644	22.587	651	28,8

TABLEAU II

Production du vignoble de Tunisie.

ANNÉES	PRODUCTION (en milliers d'hectolitres).	EXPORTATIONS VINS (en hectolitres).			VALEUR (en milliers de francs).	EXPORTATIONS MISTELLES et vins de liqueur.	
		sur la France.	sur l'étranger.	totales.		Quantités (en hectolitres).	Valeur (en milliers de francs).
1882							
1890	53	»	»	12.259	368	»	»
1900	225	»	»	37.000	817	»	»
1910	250	227.700	3.870	231.570	6.947	10.397	669
1920	498	189.281	4.522	193.763	18.413	5.247	1.465
1930	1.000	787.543	8.000	795.543	127.295	20.030	10.089
1936	1.435	1.134.437	124.418	1.258.855	114.825	64.817	18.568
1937	1.481	884.007	9.259	894.366	128.566	69.658	19.987
1938	1.950	1.042.599	8.126	1.051.725	152.306	66.754	23.302
1939	1.300	887.798	9.423	897.221	143.572	52.586	19.828
1940	1.550	639.264	2.529	641.793	76.534	19.919	8.674
1941	1.050	708.122	54.177	762.299	171.733	87.917	78.078
1942	1.250	167.088	58.765	225.853	71.000	78.199	94.708
1943	420	»	13	13	»	»	»
1944	434	»	261	261	140	1	7
1945	645	4	3.700	3.704	2.190	10.974	21.662
1946	548	1.078	4.018	5.096	7.334	48.056	199.589
1947	466	70.308	3.178	73.486	166.613	27.212	253.561
1948	726	65.490	»	65.490	249.628	75.344	510.065
1949	885	464.000	»	464.000	934.000	45.619	»
1950	775	363.055	3.147	366.202	»	46.433	»
1951	651	499.818	»	499.818	»	56.008	»
1953	1.000	»	»	»	»	»	»
1954	»	»	»	»	»	»	»

TABLEAU III

Possibilités de développement du vignoble.

DÉSIGNATION	SITUATION actuelle. 1952	SURFACES A RECONSTITUER 1953	1954	1955	1956	SITUATION en 1956.
Plantations en vinifera	13.000	4.000	4.000	4.000	4.000	2.600
Plantations sur américains	24.000					40.000
Totaux	37.000	4.000	4.000	4.000	4.000	42.600
Arrachages	»	2.600	2.600	2.600	2.600	»
Surfaces nettes	37.000	1.400	1.400	1.400	1.400	42.600

TABLEAU IV

Prévisions pour les années 1954 à 1960.

ANNÉES	ARRACHAGES annuels (en hectares).	PLANTATIONS nouvelles annuelles (en hectares).	SURFACES totales reconstituées sur américains (en hectares).	SUPERFICIE du vignoble aux vendanges (en hectares).	SURFACE en production en vendanges (en hectares).	PRODUCTION (en milliers d'hectolitres).	RENDEMENT moyen à l'hectare.
1954	2.600	4.000	32.000	39.800	27.800	973	35,0
1955	2.600	4.000	36.000	41.200	29.200	1.022	35,0
1956	2.600	4.000	40.000	42.600	30.600	1.071	35,0
1957	»	»	»	42.600	31.600	1.211	35,0
1958	»	»	»	42.600	38.600	1.351	35,0
1959	»	»	»	42.600	42.600	1.491	35,0
1960	»	»	»	42.600	42.600	1.491	35,0

TABLEAU V

Production, consommation locale et importations.

Prévisions pour les années 1954 à 1960.

ANNÉES	PRODUCTION (en milliers d'hectolitres).	CONSOMMATION locale (en milliers d'hectolitres).	EXPORTATIONS VINS Quantités (en milliers d'hectolitres)	EXPORTATIONS VINS Valeur (en millions de francs).	EXPORTATIONS MISTELLES et vins de liqueur. Quantités (en hectolitres).	EXPORTATIONS MISTELLES et vins de liqueur. Valeur (en millions de francs).	VALEUR TOTALE des exportations.
1954	973	370	522	1.584	75.000	380	1.964
1955	1.022	375	572	1.716	75.000	380	2.096
1956	1.071	380	616	1.848	75.000	380	2.228
1957	1.211	385	751	2.253	75.000	380	2.633
1958	1.351	390	886	2.658	75.000	380	3.038
1959	1.491	395	1.021	3.063	75.000	380	3.443
1960	1.491	400	1.016	3.048	75.000	380	3.428

En ce qui concerne la récolte 1954, les attaques du mildiou qui avaient été inquiétantes au cours des dernières années sont pour le moment arrêtées et la situation du vignoble est loin d'être aussi grave qu'elle avait été en 1953. Dans l'ensemble, on note une nette amélioration et une belle végétation de la vigne; il se confirme que la récolte est bonne et sans doute nettement supérieure à celle de l'année précédente, qui était de l'ordre d'un million d'hectolitres.

3. — Autres utilisations du raisin.

Indépendamment des vins, on élabore en Tunisie chaque année de grosses quantités de moûts de raisin mutés au soufre. Ces jus de raisin, dont la fermentation dès le pressurage, rendu impossible par une addition massive d'acide sulfureux, sont ensuite dessulfités par les industriels de la métropole. Ces jus de raisin servent de base à la préparation des vins apéritifs si répandus en France sous les marques diverses de quinquinna.

Les mistelles réservés au même emploi sont préparés en Tunisie avec des moûts frais, dont la fermentation est également neutralisées par une addition de 15 p. 100 d'alcool pur.

En outre, l'effort considérable a été fait en Tunisie pour la fabrication industrielle des jus de raisin; ces jus sont rendus infermentescibles sans aucune addition antiseptique, mais seulement par l'action combinée du froid et des filtrations réalisées au moyen d'appareils spéciaux.

Signalons enfin le raisin de table consommé en Tunisie ou exporté et l'excellent raisin sec préparé avec le muscat d'Alexandrie, qui n'ont rien à envier à ceux du Denia en Espagne.

SECTION D

OLEICULTURE

1. Développement des plantations.

En 1881, les olivettes existantes étaient localisées auprès des principales villes: Bizerte, Tunis, Cap Bon, Sousse, Sfax.

Depuis cette date, les plantations se sont développées à une cadence moyenne de 220.000 arbres par an.

Plantations d'oliviers.
(En milliers de pieds.)

ANNÉES	NOMBRE TOTAL	OLIVIERS en production.
1882	8.300	7.450
1902	9.900	7.500
1910	11.800	7.730
1920	12.400	10.000
1930	16.370	11.500
1940	20.600	15.000
1950	23.327	18.548
1951	23.763	19.334

Actuellement, la forêt d'oliviers tunisienne comprend environ 24 millions de pieds dont près de 20 millions sont en production.

La répartition géographique est la suivante en 1951:

RÉGIONS	NOMBRE (en milliers de pieds).	POUR CENT
1re région	1.385	5,8
2e région	4.406	18,6
3e région	491	2
4e région	9.847	41,4
5e région	1.397	26,3
6e région	1.397	5,9
	23.763	100

Jusqu'en 1930, les plantations intéressaient principalement le Centre et le Sud. Depuis cette date, elles se sont étendues activement dans le Nord de la Régence, notamment dans la deuxième région, où les terres les moins favorables à la culture des céréales sont de plus en plus complantées en oliviers.

La cadence actuelle des plantations est, depuis deux à trois ans, de 400 à 450.000 arbres, dont la moitié au titre du paysanat (233.000 pour la campagne 1950-1951).

En même temps est poursuivie en certaines régions une politique de renouvellement des vieilles olivettes par l'arrachage des arbres âgés et improductifs. Ceux-ci procurent en premier lieu des souchets, qui permettent de procéder aux nouvelles plantations.

Les arrachages intéressent 50.000 arbres chaque année.

La régénération de très vieilles plantations dans le Nord et des arbres âgés de plus de 80 ans dans le Sud, pose cependant des problèmes techniques qui commencent à être étudiés, mais ne sont pas encore résolus.

En même temps que la plantation, le greffage des oliviers sauvages est poursuivi partout où ils existent (Centre et zones forestières). Cette action est principalement conduite par les services administratifs dans le cadre du paysanat.

La production. — La production moyenne de la forêt d'oliviers tunisienne est de 64.000 tonnes, soit 3.300 kilogrammes d'huile par arbre; les bonnes années, elle peut atteindre 108.000 tonnes et dépasse alors 5 kilogrammes par pied (5,500 kilogrammes en 1949-1950).

Evaluée à l'hectare, la production moyenne est de 100 kilogrammes d'huile, mais avec des variations assez grandes selon les régions et selon qu'il s'agit de plantations anciennes ou récentes. La caractéristique essentielle de cette production est son irrégularité. Elle présente des dents de scies très prononcées.

Les années de récolte maximum sont celles où la production est très bonne dans toutes les régions. Cette situation ne se produit ordinairement qu'une fois tous les dix ans.

Entre les pointes de production maxima, celle-ci s'établit à des niveaux variables, mais en rapport avec l'importance de la pluviométrie.

En raison de la progression continue des plantations, la production marque une tendance régulière à augmenter.

La consommation est influencée par les bonnes et les mauvaises récoltes de céréales qui règlent le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population. Elle est cependant assez stable et augmente régulièrement avec l'amélioration des conditions d'existence et du pouvoir d'achat de celle-ci.

La consommation locale s'élève en moyenne de 1 kilogramme par tête par période de dix ans. Elle est actuellement de 8 kilogrammes, soit 28.000 tonnes au total.

L'exportation subit les fluctuations de la production, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous:

PÉRIODES décennales.	PRODUCTION moyenne.	CONSOMMATION moyenne.	EXPORTATIONS moyennes.	NOMBRE d'habitants.	CONSOMMATION unitaire.
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.		Kilogr.
1911-1920...	28.106	»	»	»	»
1921-1930...	31.600	10.284	21.316	2.250.000	5
1931-1940...	44.100	15.143	28.957	2.600.000	6
1941-1950...	37.970	23.317	14.653	3.300.000	7

La production de la période 1941-1950 a été très fortement influencée par les années de sécheresse exceptionnelle des années 1945 à 1948.

La production des deux dernières campagnes qui s'est élevée respectivement à 40 et 45.000 tonnes, semble marquer le minimum de la capacité productive actuelle de la Tunisie.

Ces constatations permettent de dégager une caractéristique de la production oléicole tunisienne: la Régence est régulièrement exportatrice.

En regard, il est permis d'indiquer que les autres pays producteurs du bassin méditerranéen ont une production qui correspond sensiblement à la moyenne de leur consommation, et ne sont normalement exportateurs que certaines années.

Possibilités d'extension des plantations. — Les possibilités de développer l'oléiculture demeurent grandes en Tunisie.

L'olivier est parfaitement adapté au climat de la Tunisie et est productif, sous la réserve de respecter la vocation des sols, de choisir ceux qui conviennent à cette espèce arbustive.

Les superficies susceptibles d'être complantées sont importantes, notamment dans le Centre et le Sud, où l'olivier constitue la seule espèce arbustive qui permette la mise en valeur, en grand, des régions steppiques.

En outre, la culture de cet arbre est connue et déjà pratiquée par de nombreux agriculteurs.

L'extension de l'olivier est recherchée:

Dans le Centre et le Sud, par la plantation des zones les plus favorables, des terres légères et profondes;

Dans le Nord, par la plantation des coteaux et de toutes les terres qui ne conviennent pas à la culture des céréales.

L'aménagement des périmètres irrigables de la vallée de la Medjerdah permettra d'étendre la culture de l'olivier à l'irrigation. Il est vraisemblable que, dans ce cas, l'olive à huile cèdera la place à l'olive de table dont la production est à développer.

En même temps, l'augmentation des rendements est à poursuivre par une action intense de vulgarisation qui doit porter sur les méthodes de travail du sol, la taille et les soins aux arbres, principalement.

Les travaux de conservation des sols, de lutte contre l'érosion, de rétention des eaux entrepris par les particuliers ou les services publics, sont susceptibles d'améliorer le rendement des olivettes existantes et de contribuer à la régularisation des récoltes.

Enfin, l'étude des problèmes techniques concernant l'olivier et, notamment, la régénération des vieilles olivettes est à entreprendre. La création prochaine de la station oléicole de Sfax ne peut que contribuer grandement à résoudre ces diverses questions.

Le programme d'extension des plantations d'oliviers pour la période 1952-1956, a été établi en fonction de ces considérations. Il porte sur 2.700.000 arbres et représente, après déduction des arrachages, un gain net de 2.500.000 arbres.

Ces plantations peuvent se classer en différentes catégories, selon les modalités de réalisation et de financement:

a) Plantations effectuées par les petits fellahs, avec la contribution du paysanat sous la forme de distribution de souchets à prix réduits. Le nombre de souchets délivré à chaque fellah est limité; la participation demande est égale à la moitié ou au tiers de la valeur du souchet.

Le programme envisagé prévoit la distribution de 200.000 souchets chaque année, soit au total 1.200.000 souchets. La surface à complanter est annuellement de 9.000 hectares, dont 2.000 hectares dans le Nord et 7.000 hectares dans le Centre et le Sud.

Ce mode d'encouragement aux plantations d'oliviers, généralisé à toutes les régions, a la faveur des petits agriculteurs, et les demandes sont, chaque année, plus nombreuses. Mode de financement peu onéreux;

b) Mise en valeur des peuplements d'oléastres par le greffage avec la contribution du paysanat. Nombre d'arbres: 140.000 en quatre ans, selon un rythme décroissant de 50.000 à 20.000 arbres en raison de l'épuisement progressif des peuplements;

c) Plantations-pilotes d'oliviers dans les secteurs de mise en valeur du paysanat. Dans les régions à agriculture peu évoluée, dans celle où la complexité du régime foncier a retardé la mise en valeur, et où les populations ne possèdent que des moyens d'existence précaires, il est nécessaire de créer, sous la forme d'exploitations pilotes, des noyaux de plantations rationnelles qui serviront à promouvoir celles qui seront réalisées par les petits agriculteurs de la région intéressée.

Le programme étudié prévoit la plantation de 260.000 arbres, selon une cadence de 50.000 à 80.000 arbres, afin de tenir compte de l'apurement progressif du régime foncier des zones intéressées;

d) Mise en valeur de certains lots domaniaux par les plantations d'oliviers.

Un certain nombre d'attributaires tunisiens de lots domaniaux des régions du Centre, n'ont pu mettre ceux-ci en valeur, faute de moyens financiers. Il est possible, en leur apportant une aide partielle sous la forme d'avances remboursables, de leur permettre de réaliser des plantations d'oliviers selon le tableau ci-joint:

ANNÉES	NOMBRE d'arbres.	SURFACES correspondantes.	RÉPARTITION ENVISAGÉE par caïdat.		
			Kairouan et Zlass	Hammamas	Kasserine
		Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.
1953.....	10.000	500	500	»	»
1954.....	20.000	1.000	500	500	»
1955.....	30.000	1.500	500	500	500
1956.....	40.000	2.000	500	1.000	500
	100.000	5.000	2.000	2.000	1.000

e) Plantations privées d'oliviers.

Les plantations privées sont réalisées entièrement par les particuliers.

Elles peuvent atteindre 250.000 arbres par an, soit 1.000.000 en quatre ans. Elles intéressent annuellement une surface de 6.500 hectares réparties dans le Nord: 2.000 hectares et le Centre-Sud: 4.500 hectares.

Compte tenu des résultats des dernières campagnes, ce programme apparaît facilement réalisable (1).

ANNEXE

Programme de plantation pour les années 1953-1956 (*).

ANNÉES	NOMBRE d'arbres.	SURFACES correspondantes.	RÉPARTITION ENVISAGÉE PAR CAIDAT			
			La Skira.	Kairouan et Zlass.	Hammamas et Gafsa.	Kasserine
		Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares
1953.....	50.000	2.500	750	750	1.000	»
1954.....	60.000	3.000	750	750	1.000	500
1955.....	70.000	3.500	1.000	750	1.250	500
1956.....	80.000	4.000	1.000	1.000	1.500	500
Totaux.	260.000	13.000	3.500	3.250	4.750	1.500

(*) Document extrait du rapport de M. Villaudy, inspecteur principal de l'agriculture, publié *in Tunisie* 1953.

2. Considérations générales.

La Tunisie comptait, en 1951, 1.930 huileries totalisant 2.065 broyeurs, 6.729 presses hydrauliques, et dont les possibilités de fabrication en 24 heures sont de 21.638 caffis (le caffi est une mesure usitée en Tunisie de 450 kilogrammes), c'est-à-dire que la production est de près de 100 millions de quintaux d'olives, soit près de 2 millions de kilogrammes d'huile.

Ce potentiel de fabrication n'est certes pas atteint, toutes les huileries ne travaillant pas tous les ans et d'autres ne fonctionnant que durant la campagne. Cependant, dans certains secteurs et notamment à Sousse et à Sfax, la fabrication journalière réelle en période de pointe de cueillette se situe, en décembre-janvier, pour chaque centre, à 500.000 kilogrammes.

Le rendement s'établit à 20-25 kilogrammes d'huile par quintal d'olives; quant aux quantités, 70 p. 100 de la totalité des huiles produites sont des fines, c'est-à-dire des huiles de pression consommables telles quelles; rendement et production de fines constituent, en Tunisie, le record des pays producteurs du bassin méditerranéen.

(1) Document extrait du rapport de M. Villaudy, inspecteur principal de l'agriculture, publié *in Tunisie* 1953.

Certains attribuent ces résultats au mode de cueillette des olives, à la main et à la teneur en huile non acide des olives. Il est indéniable que les soins particuliers apportés pour la fabrication en « frais » (fabrication en « frais » = fabrication d'olives fraîches cueillies à la main pressées 24 ou 48 heures seulement après la cueillette) et l'utilisation rationnelle des matériels les plus modernes sont les causes majeures de ces records.

Grâce à la diversité des terroirs, on note une diversité de qualité qui forme de véritables crus.

Les résultats de la production ont été les suivants:

Années:	
1939-1940	736.400 quintaux.
1940-1941	158.590 —
1941-1942	243.420 —
1942-1943	341.130 —
1943-1944	418.470 —
1944-1945	598.770 —
1945-1946	35.630 —
1946-1947	148.510 —
1947-1948	105.570 —
1948-1949	261.110 —
1949-1950	1.050.000 —
1952-1953	350.000 —
1953-1954	700.000 —

Ces chiffres montrent les fluctuations extrêmement importantes que subit la production de l'huile d'olive d'une campagne à l'autre.

L'industrie oléicole ne s'arrête naturellement pas à la fabrication des huiles d'olive. Des industries complémentaires pour les sous-produits de l'olive concourent à l'exploitation rationnelle de la production oléicole.

On compte 22 usines d'extraction d'huile de grignon, dont 13 emploient le trichlorure d'éthylène et 9 le sulfure de carbone.

Les installations de raffinage permettent de raffiner une centaine de tonnes d'huile par jour et ces raffineries tendent à se développer dans les grands centres.

Dix-huit savonneries, dont la matière première est composée par les huiles de grignon, produisent un savon vert et des savonnettes dont la qualité est particulièrement appréciée, non seulement par les consommateurs locaux, mais l'est également par ceux du Moyen-Orient et de Malte; d'innombrables petites savonneries indépendantes des usines d'extraction fabriquent des savons appréciés.

Le potentiel industriel des usines d'extraction de grignon est supérieur à la matière première produite, puisque ces industries peuvent traiter près de 270.000 tonnes de grignon et que la moyenne de production de grignon atteint 100.000 à 125.000 tonnes qui donnent 10.000 tonnes d'huile de grignon.

Il se dégage de cet ensemble de faits que les destinées de l'huile d'olive qui auraient dû être dans les mains des oléifacteurs, passent progressivement dans celles des industriels raffineurs, lesquels, placés entre le producteur et le consommateur, neutralisent, désodorisent, conditionnent et vendent.

Si l'on veut que l'huile d'olive conserve la place de choix à laquelle elle a légitimement droit, il faut que l'acheteur sache avec précision la qualité du produit qui lui est livré: huile vierge, huile de pression raffinée ou huile de pulpe.

De l'ensemble de ces faits, on peut tirer les conclusions suivantes:

1° Si elle veut reprendre les marchés qu'elle a perdus auprès d'une clientèle de choix, l'industrie oléicole doit sortir, dès le moulin, le maximum d'huile de très bonne qualité, ce qui est réalisable moyennant un minimum de précautions;

2° Pour reconquérir la faveur de la clientèle. Il faut que ces huiles fassent l'objet d'une standardisation rationnelle. La standardisation est possible dès la fabrication même; elle peut être parachevée par le conditionnement;

3° Il est nécessaire de réduire le prix de revient des huiles de qualité, en utilisant au mieux les sous-produits de l'olive et de l'olivier;

4° Si les grignons épuisés peuvent trouver utilisation rationnelle dans la fabrication du furfurol et autres produits, par contre, la margine et les feuilles d'olivier provenant de la coupe normale de l'arbre ne sont d'aucune utilisation. L'étude de leur valorisation doit se poursuivre;

5° L'utilisation des huiles de grignon doit faire l'objet d'une attention particulière. On doit veiller à ce que les conditions de stockage n'augmentent pas la proportion d'acides oxydés, qui gênent l'emploi en savonnerie.

La distillation des acides gras retirés des pâtes de neutralisation permettrait, dans certains cas, une valorisation de ces produits, en raison de la haute teneur en acide oléique de ces acides gras et de la qualité des savons blancs que l'on peut obtenir avec des acides distillés.

3. Le prix de l'huile d'olive.

Le prix de l'huile d'olive, comparé aux prix des autres huiles, nous est donné par le tableau suivant:

ANNÉE 1953	HUILE OLIVE Tunisie base 3/5 C. A. F. (en francs/kilogramme).	HUILE COLZA France 1,5 acidité sur wagon (en francs/kilogramme).	HUILE ARACHIDE Sénégal 3/5 p. 100 vrac L. A. F. (en francs/kilogramme).
Janvier	215	142	175
Février	207	146	173
Mars	208	152	174
Avril	217	157	178
Mai	227	172	183
Juin	222	173	186
Juillet	225	176	188
Août	194	178	191
Septembre	215	182	192
Octobre	185	174	192
Novembre	178	172	182
Décembre	165	172	180

ANNÉE 1953	HUILE OLIVE Tunisie base 3/5 C. A. F. (en francs/kilogramme)	HUILE COLZA France 1,5 acidité sur wagon (en francs/kilogramme).	HUILE ARACHIDE Sénégal 3/5 p. 100 vrac L. A. F. (en francs/kilogramme).
Janvier	164	162	170
Février	170	165	172
Mars	178	171	182
Avril	175	175	181
Mai	175	171	181
Juin	172	168	178
Juillet	168	164	178
Août	167	161	175

L'instabilité du prix de l'huile d'olive a amené le Gouvernement tunisien à prendre deux décrets à la fin de 1953: le premier rend permanent le fonds de soutien oléicole et le second crée un comité consultatif pour l'organisation du marché de l'huile et de ses sous-produits.

Présentant les avantages des nouvelles dispositions décidées par le gouvernement tunisien, M. Prada, directeur du cabinet du secrétaire général du Gouvernement, avait fait précéder son exposé des constatations statistiques suivantes:

« La production tunisienne est estimée à 70.000, 75.000 tonnes; l'excédent exportable de 40.000 à 45.000 tonnes.

« C'est la Tunisie qui fournira les neuf dixièmes des exportations nord-africaines, dont on prévoit qu'elles n'excéderont pas 50.000 tonnes. La France en absorbera 20.000 à 25.000 tonnes jusqu'en janvier, car on prévoit que sa récolte sera déficitaire jusqu'à cette date. L'étranger absorbera, à son tour, une semblable quantité. L'avenir ne se présente donc pas sous un jour trop sombre. »

Mais le Gouvernement faisant droit à l'inquiétude qui a régné dans les milieux oléicoles, a voulu donner plus d'assurance aux oléiculteurs et aux oléifacteurs et surtout protéger les petits producteurs contre les spéculateurs.

Le premier décret a donc rendu permanent le fonds de soutien agricole oléicole qui avait été créé en 1949, alors que la surproduction provoquait un grand marasme dans les huiles.

Ce faisant, le Gouvernement dote ce nouvel organisme, qui complète l'office de l'huile, de deux sortes de moyens:

1° Le soutien du marché:

a) Suspension de la taxe à l'exportation de 3,50 p. 100 intervenue depuis le mois de juillet; aucune taxe ne vient ainsi grever le prix de l'huile exportée si ce n'est la cotisation à caractère strictement professionnel au fonds de soutien oléicole et à l'office de l'huile;

b) Aide financière qu'un fonds commun à l'Algérie, la Tunisie et le Maroc se propose d'apporter, notamment en matière publicitaire;

c) Mesures facilitant les warrantages et le stockage.

2° Des achats régulateurs comme ceux qui furent pratiqués en 1949, en fin de campagne.

L'avantage de ce texte serait que l'intervention de l'Etat se produirait *a priori*. Ces achats ne peuvent intervenir qu'après publication d'arrêtés conjoints des ministres de l'agriculture et du commerce et du directeur des finances. Le décret prévoit donc un nombre suffisant de moyens de défense. Si toutefois ces moyens apparaissent insuffisants, si le marché continue à se maintenir relativement lourd, le Gouvernement et les organismes professionnels pourraient

mettre au point de nouvelles mesures; celles-ci ne peuvent être prises que sur les indications et le contrôle d'une commission mixte groupant les représentants d'administration et ceux des producteurs et des oléiculteurs.

Le second décret a recréé le comité consultatif pour l'organisation du marché de l'huile et des sous-produits tel qu'il avait déjà existé, comprenant des représentants de l'administration, d'organismes de crédit et de consommateurs d'huile et de sous-produits, lequel comité sera consulté dans toute la mesure de sa compétence.

4. La production 1953-1954.

Les résultats de la campagne 1953-1954 dans le bassin méditerranéen ont été différents selon les pays. Si en Turquie, l'année a été mauvaise, la récolte en Espagne a été de 200.000 tonnes, de 10 p. 100 supérieure à celle de 1952 et d'excellente qualité. Compte tenu des reports de l'année précédente et dans l'état actuel de la demande intérieure, le surplus disponible dépasserait les 45.000 tonnes.

La Tunisie devait avoir un surplus exportable d'au moins 50.000 tonnes: 80.000 tonnes minimum récoltées fin 1953, moins 30.000 tonnes de consommation intérieure.

Les exportations vers l'Italie ont aidé à éponger une partie de ces importantes disponibilités.

SECTION E

CULTURES MARAICHERES

1. Caractère des centres de production.

« Avant tout, il faut souligner que les côtes tunisiennes toutes entières, du Nord au Sud, bénéficient d'un climat particulièrement favorable aux cultures de primeurs; ces zones privilégiées se sont spécialisées dans les cultures de choix. Ainsi, à Tabarka, comme à Menzel-Temime (Cap-Bon), comme à Téboulba (région de Sousse) ou dans les oasis côtières de Gabès et Zarzis, on trouve des cultures de tomate précoce; Porto-Farina, Ras-Djebel, Raf-Raf sont des centres de production de pommes de terre de primeur; les centres de Djédéïda et de Sidi-Tabet produisent des artichauts précoces; Korba et Nabeul sont entourés de champs de piments.

Un peu plus loin, du littoral à Béja (en culture sèche sur les terres noires), on est en présence de plantations importantes de melons d'hiver; dans la région de la basse vallée de la Medjerdah (Utique, de Carnières, Guelaât-el-Andleuss), on produit les tomates d'été et les gros melons tunisiens.

Enfin, d'autres cultures moins caractéristiques sont disséminées sur tout le territoire de la Tunisie, aux environs des villes: à la Manouba, au Bardo, à la Soukra, au Mornag, près de Tunis; l'énumération de tous ces centres de culture maraîchère est d'ailleurs inutile, car avec de l'eau, de la bonne terre et à la saison convenable,, on peut en ce pays cultiver la plupart des plantes potagères connues.

2. Importance actuelle de la culture maraîchère.

L'enquête agricole en Tunisie, entreprise depuis 1950 par le service des statistiques en collaboration avec les techniciens du ministère de l'agriculture, suit son cours mais le dépouillement de ces documents de base sera long et minutieux.

Cependant, les recensements établis par la direction des finances en vue du payement du « canoun » des cultures maraîchères permettent d'avoir des chiffres très proches de la réalité, peut-être un peu au dessous.

Le tableau ci-après donne un relief de l'évolution des superficies consacrées aux cultures maraîchères de 1941 à 1952 (en hectares):

ANNÉES	EUROPÉENS		TUNISIENS		SURFACES		TOTAL
	Cultures irriguées.	Cultures sèches.	Cultures irriguées.	Cultures sèches.	en irrigation.	en sec.	
1941	1.063	393	10.824	4.917	11.887	5.310	17.197
1942	1.233	323	8.990	1.306	10.223	4.629	14.852
1943	766	209	8.029	4.104	8.795	4.314	13.109
1944	2.312	1.109	13.340	7.049	15.652	8.068	23.720
1945	2.514	667	12.308	7.145	14.822	7.812	22.634
1946	2.706	1.131	14.518	5.481	17.224	6.612	23.836
1947	1.775	583	12.861	4.298	14.636	4.881	19.517
1948	2.047	641	14.849	6.836	16.896	7.477	24.373
1949	1.337	327	9.534	4.908	10.871	5.235	16.106
1950	974	414	8.413	6.111	9.387	6.522	15.909
1951	937	420	8.835	3.296	9.772	3.716	13.488
1952	929	429	7.709	5.243	8.638	5.672	14.310

En 1938, la surface occupée par les cultures maraîchères était de 12.000 hectares environ. La période de la guerre et des restrictions alimentaires a accéléré considérablement la consommation et la production des légumes; de 1944 à 1948, la surface cultivée dépasse 20.000 hectares. Dès 1949, la superficie s'équilibre autour de 15.000 hectares, dont 13.600 hectares exploités par les Tunisiens et 1.400 hectares par les Européens.

Les rapports des superficies sont de l'ordre de 9 hectares de culture tunisienne pour un hectare de culture européenne. Si l'on tient compte du fait que la plupart des cultures importantes (qu'il s'agisse d'ailleurs de propriétaires européens ou tunisiens) sont, en réalité, effectuées en métayage, on peut dire qu'il s'agit là de cultures essentiellement traditionnelles, ce qui s'explique d'ailleurs par la nécessité de l'intervention d'une main-d'œuvre importante: un hectare suffit à occuper en permanence une famille de trois ou quatre personnes. La répartition des cultures maraîchères en Tunisie de 1949 à 1952 est la suivante (surface en hectares):

ESPÈCES	1949		1950	
	Cultures irriguées.	Cultures sèches.	Cultures irriguées.	Cultures sèches.
Artichauts	1.061	32	489	33
Total	1.093		522	
Melons et pastèques	1.061	3.856	1.048	4.991
Total	4.917		6.039	
Piments	2.263	64	2.509	10
Total	2.327		2.519	
Pommes de terre	1.000	284	967	422
Total	1.284		1.389	
Tomates	2.199	199	2.038	274
Total	2.398		2.312	
Diverses	3.286	801	2.334	791
Total	4.087		3.125	

ESPÈCES	1951		1952	
	Cultures irriguées	Cultures sèches.	Cultures irriguées.	Cultures sèches.
Artichauts	658	54	552	58
Total	712		610	
Melons et pastèques	933	2.330	916	4.070
Total	3.263		4.986	
Piments	2.376	13	2.021	17
Total	2.389		2.038	
Pommes de terre	1.064	416	844	311
Total	1.480		1.155	
Tomates	2.289	191	1.883	282
Total	2.480		2.165	
Diverses	2.452	712	2.414	934
Total	3.164		3.348	

L'examen de ces chiffres révèle d'abord qu'une importante surface, en grande partie sans irrigation, est consacrée à la culture des melons et des pastèques, très recherchés par la population tunisienne.

La production des tomates tient la deuxième place; elle est absorbée en presque totalité par les marchés locaux et certaines d'abondance (et de baisse des prix) par les industries de transformation.

Le piment, par rapport aux autres légumes, conserve une place stable dans les cultures tunisiennes, car sa vente après séchage est assurée dans le pays même; ces fruits à saveur piquante entrent dans la confection de la plupart des mets du pays.

Quelques remarques s'imposent au sujet de la culture de l'artichaut. On constate, d'une part, depuis 1949, une régression sensible de la surface cultivée chez les Tunisiens (1.100 hectares en 1948 contre 210 hectares en 1952); d'autre part, la superficie exploitée par les Européens reste stable depuis plusieurs années (400 hectares en 1952) et on prévoit pour 1953 une légère augmentation des plantations; en somme, l'artichaut est entré chez les Européens dans le cycle de la grande culture. Chez les Tunisiens, la diminution de la surface en artichaut (souvent par dépérissement) s'explique surtout par l'affaiblissement des rendements, dû le plus souvent à l'absence d'assolement; on maintient la culture plusieurs années à la même place, on favorise les parasites et on épuise la terre. Enfin, l'utilisation de la culture traditionnelle de la variété tunisienne (synonyme de Camus de Bretagne) rend la production tardive (mars-avril) et peu rentable. Il est curieux de signaler que sur les marchés de France, les artichauts de la variété Violet d'Alger provenant de Tunisie sont plus estimés et plus payés que ceux d'Algérie.

La culture de la pomme de terre est depuis 1940 en nette régression. Ainsi, en 1938 et 1939, la superficie a été respectivement de 3.000 et de 3.200 hectares; elle est actuellement de 1.300 hectares environ. Les causes de la décadence de cette culture sont de même nature que pour l'artichaut; en plus, on arrive, certaines années, à ne pas disposer de semences métropolitaines sélectionnées et contrôlées sur pied au point de vue phytosanitaire.

La superficie cultivée en légumes divers varie notablement d'une année à l'autre; ces légumes sont, par ordre d'importance: fèves en vert, carottes, navets, oignons, aubergines, petits pois, choux-fleurs, choux, ail, fenouil de Florence, asperge, gombos, salades, etc.; ils font l'objet d'un important commerce local et quelquefois d'exportation (1).

SECTION F

LES AGRUMES

1. — La production.

L'essor des plantations d'agrumes en Tunisie date d'une quinzaine d'années.

Auparavant, les agrumes étaient cultivés dans les jardins, mais les plantations commerciales n'étaient qu'en très petit nombre. La production trouvait un débouché à la consommation locale; l'exportation était peu importante. La guerre civile d'Espagne, en réduisant la source principale de l'approvisionnement métropolitain, donna brusquement un intérêt particulier à cette culture. Le mouvement a été à peine ralenti par la guerre. Cependant, la rareté des terrains bien pourvus en eau de bonne qualité, dans les régions à climat favorable et l'importance des capitaux à mettre en œuvre, freinent l'extension des plantations.

En 1909, le nombre d'agrumes existant en Tunisie était estimé à 130.000 arbres; en 1925 à 350.000 arbres dont 245.000 en production.

Le recensement de 1941 indiqua 1.592.000 arbres, et celui de 1951, 2.042.752, dont 1.550.000 appartiennent à des Tunisiens et 493.000 à des Européens.

La surface actuellement complantée est de 5.500 hectares. L'importance des nouvelles plantations est de 50 à 60.000 arbres par an, soit environ 200 hectares.

(1) Document extrait du rapport de M. Novikof, chef de travaux de laboratoire de cultures maraîchères au service botanique et agronomique de Tunisie *in Bulletin économique et social de Tunisie*, mai 1954, p. 40 et suivantes.

La région de Tunis comprend à elle seule plus de 88 p. 100 des agrumes de la Tunisie. Les caïdats possédant le plus d'agrumes sont ceux de Soliman, de Nabeul et de Tunis-banlieue. La progression de plantations est particulièrement remarquable dans le caïdat de Soliman. La région de Bizerte vient ensuite avec un pourcentage de 8.65 p. 100. Les quatre autres régions se répartissent le solde qui est inférieur à 4 p. 100.

Ce rapide aperçu montre l'importance actuelle de la région du Cap Bon dans la production des agrumes en Tunisie.

Agrumes.

Nombres d'arbres.

	Agrumes.	Orangers.
	—	—
1915	300.000	200.000
1925	400.000	300.000
1931	500.000	400.000
1939	900.000	500.000
1941	2.100.000	1.100.000
1949	2.300.000	1.700.000
1951	2.500.000	1.800.000

Les diverses espèces et variétés d'agrumes sont représentées dans les proportions suivantes:

Orangers	67 p. 100.
Clémentiniers	4 —
Mandariniers	11 —
Citronniers	13 —
Autres agrumes	5 —
Total	104 p. 100.

Production des agrumes en Tunisie (en tonnes).

PRODUITS	1925	1936	1939	1941	1943
Oranges	7.000	7.900	8.800	9.000	12.000
Mandarines	1.250	»	»	»	3.000
Clémentines	»	2.300	2.500	2.400	500
Citrons	1.000	1.600	3.200	3.000	3.000
Autres agrumes	»	»	200	400	500
Totaux	9.250	11.800	14.700	14.800	21.000

PRODUITS	1944	1946	1948	1950	1951
Oranges	8.000	13.000	14.000	21.000	22.900
Mandarines	3.000	4.000	3.200	3.000	2.800
Clémentines	500	1.000	600	1.800	1.400
Citrons	6.000	5.000	5.500	6.000	8.200
Autres agrumes	500	600	600	600	600
Totaux	18.000	23.000	24.100	32.400	35.000

Dans l'ensemble, plus des deux tiers des plantations sont en rapport (70 à 72 p. 100).

La production a suivi le rythme des plantations et oscille entre 300.000 et 400.000 quintaux.

Mais les rendements sont faibles et ne dépassent pas 80 à 85 quintaux à l'hectare, en moyenne; le prix de revient est, en conséquence, relativement élevé.

La production tunisienne est peu importante et représente le dixième de la production nord-africaine, qui, prise dans son ensemble, est d'environ les trois centièmes de la production mondiale (480.000 tonnes pour une production mondiale de plus de 12 millions de tonnes).

2. Possibilités de développement des plantations.

Bien que la Tunisie se trouve située dans la zone normale de la culture des agrumes, les possibilités de développement ne sont pas infinies, compte tenu du peu d'extension que cette culture semble pouvoir prendre dans les périmètres irrigables du Nord, en raison de la nature et de la qualité des eaux.

Il est cependant possible de porter la cadence actuelle des plantations à 300 hectares par an, soit environ 75.000 arbres, pendant les quatre prochaines années.

Les pépinières actuellement installées sont suffisantes pour atteindre ce résultat.

L'extension se fera presque entièrement dans la zone littérale Nord et Nord-Est, régions de Tabarka, Bizerte, Tunis, Cap Bon, Hammamet.

Ce programme modeste permettra de porter la surface cultivée en agrumes à 7.000 hectares en 1956, et d'atteindre une production moyenne de plus de 47.000 tonnes, soit de 42.000 à 55.000 tonnes, selon les caractéristiques agricoles de l'année (1).

Agrumes. — Production de la Tunisie. — Probabilités (*).

PÉRIODES	NOMBRE d'habitants.	SURFACE en production.	PRODUCTION THEORIQUE moyenne.			CONSOMMATION moyenne par habitant.
			Production.	Consommation.	Exportation.	
		Hectares.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Kg.
1951.....	3.500.000	3.885	33.300	17.500	15.800	5
1952.....	3.560.000	4.060	34.500	18.150	16.350	5,400
1953.....	3.620.000	4.400	37.800	18.824	19.000	5,200
1954.....	6.680.000	4.700	40.100	19.500	20.600	5,300
1955.....	3.740.000	5.000	44.000	20.200	23.800	5,400
1956.....	3.800.000	5.300	47.700	20.900	26.800	5,500
1960.....	4.040.000	6.500	61.750	24.250	37.500	6
1965.....	4.400.000	8.000	80.000	28.600	51.400	6,500
1970.....	4.700.000	9.500	95.000	32.900	62.100	7

(*) *Tunisie* 53, numéro spécial, page 94.

SECTION G

AUTRES CULTURES

1. Arbres fruitiers.

Le climat de la Tunisie convient particulièrement bien aux cultures fruitières, qui ont toujours occupé une place importante.

Les estimations et recensements permettent de définir la progression des plantations fruitières ainsi qu'il suit:

1909	1.547.000 arbres.
1925	2.142.000 —
1941	8.086.000 —
1949	8.725.000 —
1951	11.686.000 —

(1) Document extrait d'un rapport de M. Villaudy, inspecteur général de l'agriculture, *Tunisie* 53, pages 92 et suivantes.

Les Tunisiens possèdent la majeure partie de ces arbres, soit 9.982.000; les Européens 1.704.000. Ces plantations intéressent toutes les régions et principalement celle de Tunis et celles du Centre et du Sud.

Au recensement de 1951, la région de Tunis comprenait plus de 25 p. 100 du total des arbres fruitiers et celle de Sousse et Sfax: 50 p. 100. Les figuiers sont surtout localisés dans le Sud; les pêchers existent surtout dans la région de Tunis.

L'accroissement des plantations est continué d'environ 400.000 arbres par an. A ce chiffre il y a lieu d'ajouter environ 100.000 arbres pour le renouvellement des plantation âgées.

2. Les palmiers-dattiers.

La production moyenne actuelle des palmeraies et les possibilités d'exportation sont les suivantes (en tonnes):

ESPECES	PRODUCTION	CONSOMMATION locale.	EXPORTATIONS
Deglat Ennour.....	7.500	3.000	4.500
Allighs et communes.....	35.000	33.000	2.000

L'accroissement de la plantation des dattiers est continue et seules les ressources en eau d'irrigation limitent cette production. Les palmeraies sont localisées dans la région du Sud et le palmier constitue la richesse essentielle des régions de l'extrême Sud, où il fournit à l'homme et aux animaux leur principale nourriture, le bois de construction et de chauffage et sous son ombre, on peut pratiquer un certain nombre de cultures vivrières qui ne seraient pas possibles dans d'autres conditions.

La possibilité d'étendre des plantations de palmiers-dattiers est entièrement sous la dépendance de la recherche et de la découverte de nouvelles ressources hydrauliques, mais il n'est pas négligeable de dire que les frais de plantation d'un hectare de palmiers s'évaluent à environ 1.400.000 francs.

3. L'alfa.

L'alfa pousse spontanément sur plus de 2 millions d'hectares dans le centre et le Sud tunisien. Il est utilisé sur place depuis la plus haute antiquité pour la fabrication de cordes, cordages, sacs, panniers, etc.

La quasi totalité de la production est destinée à la fabrication de papiers dits d'alfa très prisés notamment en imprimerie.

Cette exportation fait travailler 350.000 personnes (arracheurs, transporteurs à dos de chameau, etc.), Le principal acheteur est l'Angleterre.

Pour dégager la Tunisie de cette servitude d'exportation, on projette l'installation d'une usine-pilote avec pour premier objectif l'obtention de pâtes de cellulose.

C'est seulement depuis l'institution du protectorat que les feuilles d'alfa ont été valorisées. En 1900, les ventes étaient nulles; elles portent aujourd'hui sur 165.000 tonnes.

L'industrie française, tributaire de l'étranger pour la matière première, devrait pouvoir trouver dans l'alfa une ressource intéressante.

4. Les plantes à parfums.

Le géranium-rosa a vu sa culture quelquefois abandonnée. Le romarin, la lavande et le thym sont des plantes spontanées qui donnent lieu à une certaine activité car les conditions de vente sont favorables.

Une mention spéciale doit être faite pour le myrte et la menthe bouliot.

A côté, nous trouvons les plantes aromatiques, cultures riches et rémunératrices: coriandre, cumin anis dans la région du Cap Bon et la marjolaine dans la région de Sfax.

SECTION II

LES FORETS

Les forêts, en Tunisie, occupent les terrains montageux situés dans sa partie Nord-Ouest, limitée au Sud par une ligne reliant Feriana à Enfidaville.

Au Nord, on trouve tout d'abord le maquis particulier au littoral méditerranéen, dont on extrait des souches de bruyère utilisées pour la fabrication des pipes; on y trouve le palmier nain, qui permet l'industrie du crin végétal, les lentisques et le myrthe, dont les feuilles donnent un excellent tanin.

Mais l'essence la plus intéressante pour l'économie tunisienne est incontestablement le chêne-liège. Cet arbre atteint généralement de 10 à 12 mètres de hauteur et son écorce une épaisseur de plusieurs centimètres; cette écorce se renouvelle en quelques années, si on détache la première couche. Les lièges sont vendus à Tunis par adjudication publique au début de l'automne. Les vieux chênes sont, eux, exploités pour le tanin, leur écorce contenant 19 p. 100 d'acide tanique.

Parmi les autres essences, on peut citer le chêne zéen, particulièrement résistant à la pourriture.

Le pin d'Alep, qui permet d'alimenter en bois de mine la plupart des exploitations de la régence et en bois de charpente les constructions locales.

Le pin maritime, le thuya, le chêne kermesse, le chêne-vert et le genévrier, le tout à exploitation irrégulière.

Enfin, on doit signaler le gommier et le caroubier.

Pour l'année 1951, il a été produit 66.475 quintaux de liège naturel brut.

Si l'on compare sur une carte les forêts existantes et les surfaces qui sont à reboiser, on ne peut qu'être frappé de l'ampleur de la tâche qui attend le forestier en Tunisie. Dans ce pays, au climat sub-aride, la forêt fragile, détruite par le bédouin qui en tire son combustible et la chèvre qui en ravage les jeunes souches, ne se reconstitue plus spontanément.

La forêt est pourtant l'arme essentielle contre l'érosion. Sous l'action alternée des pluies violentes, mais rares et des longues sécheresses, le modelé du terrain prend un aspect abupt caractéristique, même dans les argiles molles ou les sables friables des oueds creusent des ravinements formidables aux versants perpendiculaires qui, en s'élargissant, rongent les guérets et engloutissent les arbres.

La reforestation doit donc être préparée par l'organisation du ruissellement :

1° Obstruction des thalwegs par de petits barrages de fortune;

2° Réglementation des façons culturales, qui ne doivent jamais suivre la ligne de pente.

Dans un pays où le champ et la prairie disparaissent après 800 mètres d'altitude, il faut prévoir le reboisement total au-dessus de cette zone. Plus bas, dans les secteurs menacés, des séries de bandes forestières peu épaisses, parallèles aux courbes de niveau, préserveront les zones agricoles.

La forêt constituera ainsi, non seulement un régulateur de l'eau, mais aussi une source de matières premières, dont la valeur est certaine.

Un plan de mise en valeur doit arrêter la retraite de la forêt, entourer les villes d'une ceinture de verdure et commencer la grande offensive, dont les effets se feront sentir dans un quart de siècle sur toute l'économie tunisienne et dont la réalisation totale serait l'objet d'un plan idéal (1).

SECTION I

L'ELEVAGE

Une part importante de la population, principalement dans le centre et dans le Sud du pays, vit de l'élevage, qui pourtant n'est pratiqué sous une forme intensive que sur une faible échelle. Les prairies artificielles et les cultures fourragères occupent environ 32.000 hectares. La plus grande partie du troupeau se nourrit sur les pâturages naturels et souvent sur des terres de parcours. Aussi, les conséquences des périodes de sécheresse sont-elles très lourdes; le troupeau s'en trouve, certaines années, diminué de moitié en quelques mois. C'est ainsi que le troupeau de moutons, qui était estimé à: en 1942, 3.667.000 têtes; en 1944, 3.327.000 têtes; en 1945, 2.974.000 têtes, passe brusquement en 1946, à 1.783.000 têtes.

Le recensement fiscal de 1947 a donné le chiffre de: 1.230.000 têtes.

Le volume des troupeaux de caprins subit des variations analogues: son importance était estimée, en 1948, à 900.000 têtes environ.

Les efforts du Gouvernement tendant à assurer aux troupeaux une plus grande stabilité, en encourageant la culture des plantes potagères, en aménageant les points d'eau sur les terres de parcours et en développant la méthode de lutte contre les épizooties, semblent insuffisants, mais la stabilisation du troupeau tunisien est d'une grande importance pour le pays, à la fois parce que la viande de mouton est un des éléments essentiels de la nourriture locale et parce que cette viande, qui est d'une bonne qualité, est facilement exportable, en particulier vers la métropole.

Les bovins tunisiens sont des bêtes d'un poids de 200 à 280 kilogrammes de faible aptitude laitière, mais d'un bon rendement pour le travail. Le troupeau était en 1945 de 501.000 têtes; en 1946 de 401.000 têtes; en 1947 de 290.000 têtes.

Dans les diverses exploitations et au centre d'élevage de Sidi-Tabet, se poursuit la mise au point d'une race laitière locale suffisamment robuste, qu'on cherche à obtenir en croisant les races gasconnes, montbéliardes et scindh.

L'élevage des porcins se poursuit, en particulier dans la région Drain-Draham ou dans les environs de Tunis. On comptait en 1947: 21.000 bêtes.

Les animaux arrivent à peser plus de 75 kilogrammes en douze mois et la qualité de leur chair les fait rechercher pour l'exportation vers l'Algérie et surtout vers la métropole.

L'âne est, en général, résistant et solide, quoique de petite taille. L'île de Malte en importe de fortes quantités.

Parmi les autres équidés, signalons le cheval, en grande majorité du type barbe, bien que de larges apports de sang arabe aient été effectués dans le pays. Les services de l'élevage possèdent une jument prix de pur sang arabe servie par des étalons d'élite. Les produits obtenus sont recherchés, non seulement par les amateurs du pays, mais aussi par plusieurs nations étrangères qui viennent s'y approvisionner en géniteurs de choix, impeccables de forme aussi bien que de qualité (1).

Un fait est certain: les techniciens de l'élevage, tant ceux de France que ceux de l'étranger, basent toutes leurs études, au moins quant à l'aptitude naturelle d'une région à l'élevage, sur le respect rigoureux d'une proportion entre le nombre des bêtes à l'hectare de pâture et la richesse moyenne des pâturages. Il ne semble pas que ce souci soit dominant chez les éleveurs tunisiens pour qui l'herbe est comme l'arbre, comme l'alfa, un don gratuit de la providence dont on use et abuse, sans que l'homme n'ait à se soucier des conséquences de cet abus.

La statistique illustre ces différences de conception des éleveurs tunisiens et européens. De 1935 à 1950, si on excepte l'année la plus forte (136.000 têtes en 1952) et la plus faible (99.000 en 1943), l'effectif du cheptel urbain adulte appartenant à des Européens se maintient chaque année entre 105.000 et 130.000. En 1951 et 1952 seulement, on note l'aboutissement d'une augmentation lente, mais constante depuis 1945, qui a porté l'effectif à 147.000 et 149.000. Chez les éleveurs tunisiens, les variations sont, au contraire, considérables. Les chiffres extrêmes atteignent 2.211.000 en 1937, 2.253.000 en 1942, 2.014.000 en 1952 pour tomber à 1.585.000 en 1939 et 935.000 en 1948. La comparaison des jeunes non imposables, premières victimes en cas de disette, est encore plus frappante. Les chiffres extrêmes à l'élevage tunisien étant de 386.000 et 1.218.000.

Le cheptel caprin suit la même évolution avec une amplitude moindre: le rapprochement de ces chiffres permet de supposer que l'éleveur européen, malgré les réserves alimentaires dont

(1) *Conjoncture des territoires extramétropolitains de l'Union française*, pages 105 et 106.

(1) *Conjoncture des territoires extramétropolitains de l'Union française*, pages 106 à 107.

il dispose en général et qui atténuent ses pertes en mauvaise année, limite volontairement l'importance de son troupeau, alors que l'éleveur tunisien qui paye le plus lourd tribut en cas de sécheresse, tend constamment à augmenter son cheptel.

Et pourtant, les chiffres sont singulièrement évocateurs du danger de cette pratique: la cote d'alerte semble se situer un peu au-dessous de deux millions pour les ovins adultes. Les débattements trop prolongés aboutissent à l'hécatombe. En 1937, 2.318.000 adultes et 1.044.000 jeunes; en 1938, 1.844.000 adultes et 484.000 jeunes; en 1945, 2.069.000 adultes et 908.000 jeunes; en 1946, 1.364.000 adultes et 424.000 jeunes (1).

SECTION I

La Pêche.

1. Les facteurs humains et matériels de la production.

A. — Les marins

La population maritime de la côte orientale de la Régence est nombreuse; s'il y a une certaine stabilité dans les effectifs qui se consacrent à la pêche du poisson, le nombre des pêcheurs d'éponges au trident varie sensiblement d'une année à l'autre, suivant le bon ou le mauvais rendement de l'élevage ou des cultures:

Pêche en mer.

ACTIVITÉ	EFFECTIF des équipages.	NATIONALITÉ DES ÉQUIPAGES			
		Tunisiens.	Français.	Italiens.	Divers.
1906.					
Tunisie entière:					
Poissons	5.859	2.409	163	3.110	177
Eponges et poulpes.	4.444	2.246	»	1.493	705
	10.303	4.655	163	4 603	882
1938.					
Quartier de Sfax:					
Poissons	8.360	6.890	93	1.289	88
Eponges	3.138	877	»	2.162	99
	11.498	7.767	93	3.451	187
1952.					
Quartier de Sfax:					
Poissons	6.048	5.556	146	346	»
Eponges	2.232	2.103	60	63	7
Totaux	8.281	7.659	206	409	7

L'examen de ces chiffres montre que le nombre total des marins employés à la pêche a diminué du quart depuis 1938; cette diminution provient de la motorisation des bateaux et du faible rendement de la pêche des éponges. Mais le nombre des Tunisiens qui s'adonnent à la pêche est, à l'heure actuelle, bien supérieur à ce qu'il était au début du xxe siècle; alors qu'en 1906, il y avait moins de 5.000 pêcheurs tunisiens dans l'ensemble de la régence, ils sont plus de 7.500 en 1952 pour le seul quartier maritime de Sfax; alors qu'ils ne représentaient que 45 p. 100 du nombre des pêcheurs en 1906 et 65 p. 100 en 1938, ils en représentent 92 p. 100 en 1952; le nombre des pêcheurs tunisiens est resté sensiblement le même en 1952 de ce qu'il était en 1938 alors que les pêcheurs italiens ont presque complètement disparu.

(1) Chiffres extraits d'un rapport de M. Yvan Camussi, chef de service des sociétés tunisiennes de prévoyance à la direction des finances en Tunisie.

L'action du Gouvernement pour protéger la main-d'œuvre tunisienne s'est donc avérée très efficace.

En raison du peu d'importance des embarcations employées, la population maritime se trouve disséminée — du moins de Hergla à Maharès — sur presque toute l'étendue des côtes. Cependant, le littoral est rattaché à certains centres et il est intéressant d'examiner l'évolution de la répartition géographique de cette population maritime.

PORTS	ACTIVITÉ	1938			
		Tunisiens	Français	Etrangers.	Total
Sousse	Poissons	125	36	263	424
	Eponges	48	»	»	48
Monastir	Poissons	788	3	19	810
	Eponges	»	»	»	»
Mahdia	Poissons	377	»	113	490
	Eponges	»	»	25	25
La Chebba....	Poissons	489	»	6	495
	Eponges	»	»	»	»
Sfax	Poissons	2.037	54	905	2.996
	Eponges	271	»	1.230	1.501
Gabès	Poissons	1.180	»	»	1.180
	Eponges	»	»	»	»
Djerba	Poissons	904	»	71	975
	Eponges	525	»	95	620
Zarzis	Poissons	990	»	»	990
	Eponges	33	»	911	944
	Totaux....	7.767	93	3.638	11.498

PORTS	ACTIVITÉ	1952			
		Tunisiens	Français.	Etrangers.	Total.
Sousse	Poissons	512	119	147	773
	Eponges	»	»	»	»
Monastir	Poissons	552	»	»	552
	Eponges	»	»	»	»
Mahdia	Poissons	810	7	42	859
	Eponges	»	»	»	»
La Chebba....	Poissons	217	»	»	217
	Eponges	»	»	»	»
Sfax	Poissons	1.930	16	151	2.147
	Eponges	1.007	60	70	1.137
Gabès	Poissons	530	»	»	530
	Eponges	»	»	»	»
Djerba	Poissons	632	»	»	632
	Eponges	236	»	»	236
Zarzis	Poissons	323	4	6	333
	Eponges	860	»	»	860
	Totaux.....	7.659	206	416	8.281

Le nombre des marins pêcheurs du quartier maritime de Sfax représente 71 p. 100 de l'effectif total des marins pêcheurs de Tunisie; par rapport à 1938, le nombre des marins tunisiens a augmenté à Sfax, Mahdia, Sousse et Zarzis; il a diminué à Gabès, Djerba, la Chebba et Monastir. Si, dans une certaine mesure, les Tunisiens se sont substitués aux étrangers dans la pêche des éponges (l'effectif des pêcheurs d'éponges tunisiens est passé de 877 à 2.103), par contre, on assiste à une diminution sensible du nombre des pêcheurs de poissons.

Cette exclusion ou du moins cette limitation de la main-d'œuvre étrangère ouvre la perspective de débouchés intéressant pour les marins tunisiens qui, sous le régime de la convention de commerce et de navigation franco-italienne du 28 septembre 1896, pouvaient difficilement concurrencer une main-d'œuvre italienne parfois plus instruite et, il faut bien le dire, souvent plus travailleuse. Mais elle impose l'obligation d'avoir dans les plus brefs délais une main-d'œuvre tunisienne qualifiée et, en particulier, des patrons de pêche et des mécaniciens. Elle impose également l'obligations d'organiser la profession de marin avec un code du travail maritime et un code disciplinaire et pénal fixant de façon précise les droits et les devoirs des marins. C'est là une tâche de la plus haute importance et qui n'est pas aussi facile qu'il pourrait sembler. Cette qualification de la main-d'œuvre se heurte au préjugé assez fréquent en Tunisie, suivant lequel tout métier manuel est indigne d'une personne ayant un peu d'instruction; s'il n'est pas besoin d'être capitaine au long cours pour commander un chalutier, du moins faut-il, si l'on veut travailler hors de la vue des côtes, savoir lire une carte et résoudre des problèmes élémentaires de navigation. Ces jeunes gens ne seront attirés vers la pêche que si celle-ci leur offre la perspective de gains correspondant aux fatigues et aux dangers du métier de marin. Il faut avoir de bons marins pour que l'industrie de la pêche soit prospère et il faut que cette industrie soit prospère pour qu'il y ait de bons marins.

B. — Les bateaux de pêche

Certes, les marins n'ont pas à faire des pêches lointaines; la pauvreté relative des eaux de la Méditerranée ne permettrait pas la mise en œuvre de moyens de capture puissants; les bateaux de pêche s'éloignent rarement à plus de 50 milles des côtes. Ce sont donc de petites unités.

En 1906, pour la Tunisie entière, la flotte de pêche se répartissait ainsi qu'il suit:

ACTIVITÉ	TUNISIENS		FRANÇAIS		ITALIENS		ANGLO-MALTAIS		GRECS		TOTAL	
	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.
		Tonneaux		Tonneaux		Tonneaux		Tonneaux		Tonneaux		Tonneaux
Poissons	744	1.542	39	135	598	2.158	62	86	1	2	1.444	3.923
Eponges et poulpes	828	1.848	»	»	528	2.144	»	»	126	1.690	1.482	5.682
Totaux	1.572	3.390	39	135	1.126	4.302	62	86	127	1.692	2.926	9.605

La flottille tunisienne ne représentait donc que 53 p. 100 du nombre et 35 p. 100 du tonnage de la flotte pêchant dans les eaux tunisiennes.

En 1938, dans le seul quartier de Sfax, la répartition était la suivante:

ACTIVITÉ	TUNISIENS		FRANÇAIS		ITALIENS		DIVERS		TOTAL	
	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge
		Tonneaux		Tonneaux		Tonneaux		Tonneaux		Tonneaux
Poissons	1.839	2.716	30	37	386	725	34	204	2.289	3.682
Eponges	229	434	»	»	625	2.550	4	37	858	3.021
Totaux	2.068	3.150	30	37	1.011	3.275	38	241	3.147 sur 3.384 pour toute la Tunisie.	6.703

La flottille tunisienne représentait 65 p. 100 du nombre et 46 p. 100 du tonnage de la flotte de pêche.

En 1952, le tonnage, dans le quartier de Sfax, se répartissait ainsi:

ACTIVITÉ	TUNISIENS		FRANÇAIS		TOTAL	
	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.
Poissons	1.573	4.282	1	2	1.574	4.284
Eponges	1.067	1.975	»	»	1.067	1.975
Totaux	2.640	6.257	1	2	2.641 Sur 3.213 pour la Tunisie entière.	6.259

Deux remarques s'imposent:

La totalité de la flotte de pêche est sous pavillon tunisien;

Le tonnage n'a guère varié, bien que le nombre des bateaux soit passé de 3.147 à 2.641; le nombre des bateaux pratiquant la pêche aux poissons est passé de 2.289 à 1.574 unités, mais le tonnage total est passé de 3.682 tonneaux à 4.284 tonneaux, la jauge nette moyenne est donc passée de 1,6 à 2,7 tonneaux. Le tonnage des bateaux pratiquant la pêche aux éponges ne représente plus que le tiers du tonnage total alors qu'il représentait près de la moitié en 1938; la diminution du tonnage provient de la motorisation des gangaviers.

Il ne faut certes pas se faire d'illusions sur la réalité des transferts de nationalité intervenus depuis la guerre; pour qu'un bateau soit admis à battre pavillon tunisien, il suffit en effet qu'il appartienne pour 51 p. 100 au moins de sa valeur à des Tunisiens ou à des Français; dans bien des cas, des ventes fictives sont intervenues pour permettre ce transfert de pavillon. Il n'en reste pas moins vrai qu'en 1952 la flottille tunisienne du quartier de Sfax est le double de la flotille de la Tunisie entière en 1906.

La répartition de cette flottille dans les différents ports du quartier est la suivante:

PORTS	ACTIVITÉ	TUNISIENS		FRANÇAIS		ÉTRANGERS		TOTAL		TUNISIENS		FRANÇAIS	TOTAL	
		Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.	Navires.	Jauge.	Navires	Jauge		Navires.	Jauge.
Sousse	Poissons	51	63	11	14	57	218	119	295	100	1.150	»	100	1.150
	Eponges	14	20	»	»	»	»	14	20	»	»	»	»	»
Monastir	Poissons	208	334	1	3	6	12	215	349	132	262	»	132	262
Mahdia	Poissons	109	159	»	»	27	60	136	219	210	771	»	210	771
	Eponges	»	»	»	»	7	30	7	30	»	»	»	»	»
La Chebba	Poissons	115	152	2	1	»	»	117	153	77	102	»	»	»
Sfax	Poissons	621	102	18	20	300	611	1.009	1.733	684	1.447	»	684	1.447
	Eponges	66	205	»	»	349	1.885	415	2.091	832	1.685	»	832	1.685
Gabès	Poissons	118	243	»	»	»	»	118	243	110	315	»	110	315
Djerba	Poissons	267	458	»	»	»	»	267	458	190	215	»	190	205
	Eponges	139	185	»	»	16	318	155	503	59	74	»	59	74
Zarzis	Poissons	280	382	»	»	»	»	280	382	70	99	»	70	99
	Eponges	10	23	»	»	253	317	263	340	219	260	»	219	260

Ces chiffres n'ont pas une valeur absolue; ils ne correspondent pas, en effet, exactement aux bateaux basés dans tel ou tel port, mais aux permis de pêche qui peuvent avoir été délivrés dans des ports autres que le port d'attache: tel est souvent le cas des bateaux de pêche des éponges au trident qui partent de Djerba ou Zarzis, travaillent en remontant vers le Nord et n'acquittent leurs permis de pêche qu'en arrivant à Sfax, où ils débarquent et vendent leurs éponges.

Entre les années 1938 et 1952, on assiste donc à un transfert du tonnage des ports du Sud vers ceux du Nord; les ports de Sousse et de Mahdia qui ne totalisent que 514 tonneaux en 1938 (pêche au poisson) atteignent maintenant 1.921 tonneaux; par contre, Djerba et Zarzis qui représentaient 1.683 tonneaux en 1938 n'ont plus que 638 tonneaux en 1952. Le développement de Sousse et de Mahdia s'explique par le développement de la pêche au feu et du chalutage. Les Djerbiens ont en partie abandonné la pêche pour se tourner vers des activités plus lucratives; les accaras ont abandonné la pêche du poisson pour celle des éponges, où ils se sont substitués aux nombreux Siciliens.

C. — Les ports

Les bateaux de pêche ont à leur disposition deux ports principaux (Sfax et Sousse) et de nombreux ports secondaires.

Le plus important de ceux-ci est Mahdia; ce port qui, avant la construction du port de Sousse, avait une certaine activité commerciale n'est plus guère utilisé que pour la pêche, mais il est insuffisant, eu égard au développement de celle-ci; son exiguïté rend l'exploitation des bateaux de pêche très délicate tandis que l'orientation de la passe face aux vents dominants Est-Sud-Est, a pour conséquence d'amener un envasement rapide.

Le port de Gabès avait également une activité commerciale non négligeable avant la construction de la voie ferrée qui relie cette ville à Sfax et le développement des transports par route, mais les houles du large ensablent rapidement ce petit port, qui est actuellement absolument inutilisable; cependant, le développement de la pêche au thon et de la pêche de la crevette dans le golfe de Gabès rendrait souhaitable la remise en état de ce port.

Le port d'Houmt-Souk n'a jamais eu beaucoup d'importance au point de vue pêche, et il ne semble pas qu'il puisse en avoir jamais; par contre, Zarzis, qui ne dispose que d'un appontement construit pour l'exportation des potasses, serait susceptible d'avoir une activité relativement importante si la pêche du thon, de la sardine et le chalutage se développaient dans les fonds assez riches qui s'étendent au large de Ras-Zira.

La plupart des embarcations de petit tonnage sont disséminées tout le long de la côte, de Monastir à Maharès, en passant par les îles Kerkennah, de Renush à Zarath, sur le littoral de Djerba, d'Houmt-Souk à El-Kantara, en passant par l'Ouest et de Ras-Mamor à Zarzis.

2. La production et les différents modes de pêche.

Les statistiques concernant la production de poissons, de crustacés ou d'éponges sont loin d'être exactes; elles sont très inférieures à la réalité pour de nombreuses raisons. Les règlements maritimes prévoient bien l'obligation de débarquer les produits de la pêche dans un port ouvert au commerce, mais les dérogations sont nombreuses, car ces ports, où se trouve un agent des douanes, sont peu nombreux (Sousse, Monastir, Mahdia, la Chebba, Sfax, Gabès, Adjim, Houmt-Souk, El-Kantara, Zarzis, Marsa-Xiba) et il ne saurait être question d'interdire, par exemple, le débarquement du poisson à Teboulba, à la Luza, aux Kerkennah ou à Maharès. Ces règlements prévoient par ailleurs l'obligation de présenter le produit de la pêche « à l'agent du service de la marine marchande et des pêches qui notera leur poids »; cette réglementation ne peut pas davantage que la précédente être respectée. Il en résulte que les statistiques sont uniquement basées sur les quantités qui passent par les marchés ou sur les déclarations des armateurs; or, par crainte du fisc, celles-ci sont toujours inférieures à la réalité.

Il est difficile de déterminer le degré d'approximation des statistiques; quelques exemples permettent cependant de donner un ordre de grandeur de la sous-estimation de la production: en 1952, les crevettes débarquées des chalutiers de Sfax ont été sérieusement contrôlées; or, le tonnage mis à terre en deux mois a atteint 76,8 tonnes, alors que, pour l'année 1951 entière, il ne dépassait pas 44,8 tonnes. En juin 1952, le poisson bleu débarqué au port de Mahdia était déclaré pour 258 tonnes, mais, pour le même temps, ma municipalité percevait des taxes de débarquement sur 848 tonnes; la différence est encore plus sensible en ce qui concerne la pêche côtière: le seul poisson qui figure dans les statistiques du port de Sfax est celui qui passe par le marché municipal (1.800 tonnes) et il n'est tenu compte ni du poisson consommé à Kerkennah, Maharès ou la Luza, ni du poisson vendu directement au marché de Bab-Djebli: la production de Sfax serait donc de l'ordre de 4.500 tonnes, alors que pour l'ensemble de la Tunisie les apports de la pêche côtière sont évalués à 3.430 tonnes. La situation est identique en matière de pêche aux éponges: à Sfax, 39.145 kilogrammes d'éponge gangave et scaphandre ont été déclarés au débarquement au cours de l'année 1952, mais la seule Socopêche en a acheté 47.776 kilogrammes.

Production.

ACTIVITÉ	QUARTIER MARITIME DE SFAX 1952		TUNISIE ENTIÈRE 1952		TUNISIE ENTIÈRE 1938	TUNISIE ENTIÈRE 1906
	Poids (tonnes).	Valeur (millions de francs).	Poids (tonnes).	Valeur (millions de francs).	Poids (tonnes).	Poids (tonnes).
Pêche côtière	2.993	307	3.130	395	1.379	2.840
Chalut	1.703	120	2.925	256	2.838	»
Pêche au feu	5.200	117	5.465	128	993	»
Langouste	»	»	35	15	59	»
Eponges	116	178	116	178	114	151
Lacs	263	39	705	130	631	997
Thonaire	60	10	773	135	558	1.933
Totaux	10.335	771	13.149	1.237	9.622	5.921

La production de poissons en Tunisie a donc subi une hausse considérable depuis le début du siècle, puisqu'elle est passée de 5.770 tonnes en 1906 à 9.450 tonnes en 1938 et à 13.298 tonnes en 1952; il convient de remarquer que la production des lacs et des thonaires a diminué de moitié entre 1906 et 1952; l'augmentation du tonnage du poisson débarqué provient uniquement d'un développement considérable de la pêche en mer à proprement parler. On peut remarquer, par ailleurs, que cette augmentation de la production a eu lieu malgré une diminution sensible du nombre des marins employés: le rendement de la pêche a donc été amélioré.

Répartition de la production par ports.

PORTS	CHALUT		PÊCHE AU FEU		PÊCHE COTIÈRE		ÉPONGES		TOTAL	
	Poids (tonnes).	Valeur (millions de francs).	Poids (tonnes).	Valeur (millions de francs).	Poids (tonnes).	Valeur (millions de francs).	Poids (tonnes).	Valeur (millions de francs).	Poids (tonnes).	Valeur (millions de francs).
Sousse	1.097	67	2.220	57	129	19	»	»	3.246	143
Monastir	»	»	»	»	98	9	»	»	98	9
Mahdia	287	20	3.000	60	23	3	»	»	3.310	83
La Chebba	»	»	»	»	269	29	»	»	269	29
Sfax	319	33	»	»	1.892	186	88	136	2.299	355
Gabès	»	»	»	»	195	21	»	»	195	21
Djerba	»	»	»	»	240	27	12	18	252	45
Zarzis	»	»	»	»	147	13	16	24	163	37
Totaux	1.703	120	5.200	117	2.993	307	116	178	10.012	722

3. Conclusion.

Pendant longtemps, la Tunisie n'a pu avoir, à proprement parler, de politique en matière de pêche maritime; liée par des accords internationaux, elle était contrainte d'autoriser les navires étrangers à venir pêcher dans ses eaux territoriales moyennant le payement d'un permis de pêche; ce n'est qu'après la victoire qu'elle put se libérer de cette servitude et permettre ainsi le libre essor d'un armement tunisien.

Le développement de la pêche maritime en Tunisie est une nécessité économique et sociale; il est, en effet, indispensable de nourrir et de donner du travail à une population chaque jour plus nombreuse; il est non moins nécessaire d'exporter la production en excédent, afin d'améliorer une balance commerciale en déficit chronique.

La production de poisson est passée de 3.900 tonnes en 1898 à 13.449 tonnes en 1952; par suite de l'énorme poussée démographique constatée depuis 1930, l'accroissement de la production a été moins rapide que celui de la population. En se basant sur des chiffres qui, nous l'avons vu, sont très inférieurs en valeur absolue à la réalité — mais qui conservent leur valeur — on obtient l'évolution suivante de la production de poissons par tête d'habitant:

1881	2,5 kilogrammes.
1938	3,6 —
1952	3,1 —

La productivité peut sembler faible; elle n'est, en effet, que de 1.200 kilogrammes de poissons et crustacés par marin et par an contre 3.000 kilogrammes en Algérie.

Mais production et productivité pourraient s'améliorer considérablement si l'on développait la pêche des poissons de passage (poissons bleus et thonidés) qui ne représentent que 54 p. 100 des captures de poisson (5.942 tonnes) alors qu'ils en représentent 73 p. 100 en Algérie (21.800 tonnes).

Pour arriver à ce résultat, les dépenses d'équipement à engager seraient faibles (amélioration du port de Mahdia et de la chaîne du froid), mais ce qu'il faut surtout, c'est une politique de la pêche maritime.

La Tunisie a exporté en 1951 pour 1.147 millions de francs de produits de la pêche, mais sur le marché international, elle se heurte à la concurrence des pays qui produisent à meilleur marché.

La production et l'exportation des produits de la mer peuvent et doivent se développer, mais il est nécessaire pour cela de produire moins cher.

Pour arriver à ce résultat, il a été prévu:

L'amélioration du rendement de la pêche par la formation professionnelle des équipages, écoles d'apprentissage de Sfax, bientôt de Mahdia et Tunis-Goulette, par un statut du marin en cours de mise au point;

Une diminution des frais d'exploitation de l'armement par un aménagement des droits de douane frappant les produits nécessaires à l'armement (carburant, pièces de rechange pour moteurs, filets, etc., en cours d'application);

Le développement de la formation professionnelle des mareyeurs, conserveurs et tous utilisateurs des produits de la pêche;

Une collaboration plus étroite, enfin, entre les producteurs et les industries transformatrices.

Il est nécessaire d'admettre que toute tonne de poissons, de crustacés, de mollusques ou d'éponges que les bateaux tunisiens vont puiser dans le champ commun que constitue la mer, a pour effet d'enrichir à bon compte l'économie tunisienne et se traduit par une amélioration du niveau de vie de la population et de la balance commerciale.

Il est absolument nécessaire de permettre aux marins et aux armateurs tunisiens de lutter à armes égales avec leurs concurrents pour l'exploitation de cette richesse commune (1).

CHAPITRE III

ARTISANAT

L'artisanat en Tunisie fait vivre environ le quart de la population du pays. Il soulève également de multiples et délicats problèmes, en raison:

1° D'une part, de la grande variété des métiers, de l'inégalité de leur évolution, des milieux différents dans lesquels ils sont exercés (corporatifs ou familiaux), de leur caractère propre (traditionnel ou non), de leur orientation particulière (utilitaire ou artistique), de la clientèle à laquelle ils s'adressent (citadine ou rurale);

2° D'autre part, des différents aspects commercial, économique, financier, technique et social, sous lesquels il convient généralement de considérer chacun de ces problèmes.

L'artisanat tunisien peut être examiné sous l'aspect de l'artisanat du textile et de l'artisanat des autres professions.

1. Artisanat du textile.

La production textile est la plus importante. Elle se divise en deux branches:

1° L'artisanat d'entreprises, qui concerne le tissage de la soie, de la rayonne, du coton et de la laine sur métiers à basse lisse;

2° L'artisanat familial, qui travaille sur métiers à haute lisse de la laine et certains filés de coton utilisés uniquement pour les décors.

Les deux centres de tissages de la soie et de la rayonne sont Tunis, pour les neuf dixièmes et Djerba, pour un dixième.

La production peut être évaluée à 230 tonnes, pour le tissage à bras (1.500 métiers) et à 180 tonnes pour le tissage mécanique (260 métiers de modèle très ancien).

Le tissage du coton, qui suppose des importations de filés atteignant en moyenne 600 tonnes par an, met en œuvre 2.500 métiers à bras, presque tous groupés dans la région du Sahel ou disséminés dans la capitale, dans la presqu'île du cap Bon et dans l'île de Djerba.

Ces métiers fabriquent actuellement 500 tonnes de produits finis par an.

Le tissage de la laine, dans son ensemble, absorbe actuellement 2.000 tonnes de laine par an, cette laine étant fournie par le cheptel ovin du pays.

Les métiers à basse lisse utilisés permettent d'obtenir annuellement 600 tonnes de produits finis, dont 200 tonnes de couvertures.

Toute cette production est utilisée pour les besoins locaux.

Quant à l'artisanat familial, il est orienté vers la production d'œuvres d'art et, en particulier, la fabrication de tapis, qui représente 33.000 mètres carrés par an et une valeur de 140 millions de francs pour les tapis à point noué ou à haute laine et 18.000 mètres carrés, soit 50 millions de francs pour les tapis ras ou tissage décoré. Le tapis de Kairouan est particulièrement apprécié dans la plupart des marchés mondiaux.

Bien qu'elle constitue sa principale source d'approvisionnement, la production locale de laine ne suffit pas.

Les métiers à basse lisse utilisés permettent d'obtenir annuellement 600 tonnes de produits finis, dont 200 tonnes de couvertures.

(1) Les documents de ce chapitre sont extraits d'un rapport de M. Jean Gaudillière, administrateur principal de l'inscription maritime in *Bulletin économique et social de la Tunisie*, mars 1954.

Toute cette production est également utilisée pour les besoins locaux.

Bien qu'elle constitue sa principale source d'approvisionnement, la production locale ne suffit pas cependant aux besoins de l'artisanat tunisien du textile, ainsi qu'il ressort du tableau suivant des importations réalisées au cours de l'année 1950.

PRODUITS	TONNAGE (en tonnes).	PROVENANCE (EN TONNAGE)		
		France.	Union française.	Étranger.
Laines et fils	308	212	17	79
Coton	85	84	»	1
Fils de soie	21	19	»	2
Fils de laine	156	148	2	6
Fils de lin ou ramie	14	14	»	»
Fils de coton	780	746	1	33
Fils de rayonne	430	430	»	»
Fils de fibranne	91	90	1	»
Totaux	1.885	1.743	21	121

2. Autres activités artisanales.

Plusieurs autres activités artisanales importantes sont exercées en Tunisie, en particulier: la poterie, la sparterie et vannerie, la dinanderie et la maroquinerie.

a) *La poterie* est surtout poussée dans les ateliers de Djerba et de Nabeul. Malgré des moyens très rudimentaires de travail et des installations primitives, les potiers tunisiens, excellents tourneurs et habiles décorateurs, obtiennent des résultats intéressants.

b) *Sparterie et vannerie:*

Le travail de l'alfa est une industrie domestique répandue dans le pays, même loin des centres alfatiers. L'exportation absorbe surtout les cordages.

La vannerie en feuille de palmier, dattier, etc., s'exerce également partout.

c) *Dinanderie.*

Elle donne lieu à deux métiers distincts:

1° La fabrication des objets usuels en cuivre rouge martelé;

2° Celle des objets de luxe, surtout en cuivre jaune ciselé et incrusté d'argent.

d) *Maroquinerie.*

Tunis a consacré la spécialité des cuirs brodés de soie et d'argent. Les artisans maroquiniers fabriquent les articles recherchés par la clientèle européenne. Ils forment une nouvelle corporation, qui remplace en partie celle des selliers et des brodeurs sur cuir.

Nota. — Il y a encore lieu de citer la bijouterie, la ferronnerie, le damasquinage, l'ébénisterie, dans lesquelles les artisans tunisiens se montrent d'une habileté particulière.

Des coopératives artisanales.

La Tunisie a réagi contre la décadence de l'artisanat, par la formation de jeunes élèves, puis la rééducation des artisans, enfin, par l'orgnisation coopérative.

Pour mettre les travaux sélectionnés et l'artisanat tunisien à la portée d'une clientèle sensible à la qualité et à la beauté, la rénovation des arts tunisiens a été prolongée, sur le plan commercial, par une organisation coopérative des artisans.

Le décret beylical du 17 juin 1937 institua une véritable charte des coopératives artisanales, peut-être un peu audacieuse dans son esprit, puisqu'elle reproduisait en grande partie des dispositions valables pour les pays européens déjà fortement organisés. Ce texte eut le mérite en faisant confiance aux artisans, de leur ouvrir la possibilité de créer des instruments financiers et commerciaux, susceptibles à la fois de les sauver d'une crise politique et de développer en eux les principes hautement sociaux de la coopération.

Des centres coopératifs, correspondant aux localisations de métiers, ont été constitués par des artisans qualifiés. Ces centres bénéficient d'une organisation technique et artistique de l'office des arts tunisiens, qui contrôle leur production.

Ces centres sont constitués en fédérations, sous le nom de l'Union des sociétés coopératives artisanales de Tunisie, qui est chargée de les approvisionner en matières premières, d'assurer le financement des travaux et l'écoulement des productions.

Cette organisation, assujettie à un contrôle officiel et permanent, laisse aux artisans coopérateurs leur autonomie et leur permet de recueillir intégralement le fruit de leurs travaux. Ils ont donc ainsi le loisir de les exécuter à la perfection et la possibilité de les offrir à des prix modérés et contrôlés, strictement déterminés par la qualité.

Enfin, l'organisation coopérative fait prendre conscience à l'artisan tunisien d'un mode de vie social évolué, et contribue dans une large mesure au développement culturel, social et économique entrepris dans ce pays depuis un certain nombre d'années (1).

CHAPITRE IV

INDUSTRIE

SECTION A

ENERGIE

1. Energie électrique.

Les résultats obtenus par les travaux d'électrification au cours des dernières années sont mis en relief dans le tableau suivant, faisant ressortir le développement de la puissance installée des centrales, de la longueur des lignes haute tension et des réseaux basse tension, et du nombre des abonnements.

Energie électrique en Tunisie.

	1938	1943 (1)	1946	1949	1951	1952	1953	1954 (2)
Production aux bornes des centrales (kWh)	66.965.000	39.000.000	92.758.000	126.193.000	154.301.000	162.900	180.000	200.000
Puissance installée (kW)	42.673	»	32.449	50.845	66.365	»	»	»
Nombre d'abonnés	75 934	»	100.218	120.518	134.680	»	»	»
Longueur des lignes de transport (haute tension) (km)	1.471	660	1.496	1.867	1.985	»	»	»
Longueur des réseaux de distribution (basse tension) (km)	1 024	600	1.201	1.495	1.780	»	»	»

(1) Destruction presque complète des centrales les plus importantes en avril et mai 1943.
(2) Prévisions.

Ce tableau fait apparaître que, depuis la fin des hostilités, l'augmentation de la production d'énergie électrique aux bornes des centrales a mis à la disposition du consommateur 120 millions d'hectowatts nouveaux.

Le financement des différentes installations, qui ont permis cette production, a eu lieu à environ un tiers par des sociétés concessionnaires privées et deux tiers sur le budget de l'Etat alimentés par les fonds de modernisation et d'équipement métropolitains.

On a inauguré, à la fin de 1953, à Didjerouine, dans le Nord-Ouest de la régence, le premier poste d'interconnexion et de transformation de l'énergie électrique. Il pallie les inconvénients nés de l'augmentation constante (10 p. 100 par an) des besoins en énergie électrique du Nord-Ouest et des centres miniers du Sud-Ouest alimentés jusqu'à présent à grands frais par des installations locales.

Le nouveau poste reçoit de l'Est algérien du courant électrique sous la tension de 90.000 volts et qu'il transforme en courants de 30.000 volts.

La situation en 1954 nous est donnée par le tableau suivant:

Production aux bornes des centrales.
(En milliers de kwH. émis.)

1954. — Janvier	17.696	1954. — Avril	15.303
Février	16.286	Mai	16.405
Mars	17.059	Juin	15.602

RÉALISATIONS PROJETÉES JUSQU'EN 1956

Les demandes d'énergie étant sans cesse croissantes, comme les statistiques le prouvent, et ce phénomène étant plus accentué dans l'outre-mer que dans les pays déjà très évolués, les besoins de la Tunisie seraient, en 1960, de 280 millions de kWh, en supposant, comme il est de règle générale, un doublement de la production en dix ans.

Pour faire face à cette demande, un plan quadriennal portant sur 10 milliards d'investissements, a été élaboré en 1953 et est en voie de réalisation.

Ce plan comprend:

La construction de deux usines hydroélectriques: Fernana et Nebeur (production: 35 millions de kWh);

L'installation d'un troisième groupe de 15.000 kW à la centrale de la Goulette;

La construction d'une centrale mixte gaz-vapeur à Bizerte;

L'installation d'un groupe de 2.800 kW à la centrale de Sousse;

L'installation d'un groupe de 4.000 kW à la centrale de Sfax;

Le renforcement des centrales de Gafsa et Gabès et la construction des centrales de Zarzis, Médénine et Bardane.

Parallèlement au rendement des moyens de production, le plan prévoit l'extension des lignes de transport et distribution en particulier: lignes de transport de 60 kV de la région de Tunis;

Ligne 30 kV de liaison algéro-tunisienne;

Ligne 30 kV desservant les trois nouveaux centres miniers industriels et agricoles;

Renforcement et extension des réseaux du Sahel;

Réseaux de distribution des régions du cap Bon; de l'Ouest tunisien dans la vallée de Medjerda et du Sud tunisien.

Après l'effort de reconstruction nécessaire pour réparer les dégâts causés pendant la campagne de 1942-1943, l'équipement électrique de la Tunisie s'est considérablement développé dans tous les domaines. Cette évolution est continue, sans palier et nécessite la mise en place, dès aujourd'hui, des moyens nécessaires pour distribuer, dans les villes et dans les centres ruraux, suivant les exigences de leur rapide croissance, les bienfaits de l'énergie électrique.

A l'achèvement du programme en cours, la presque totalité du territoire de la Tunisie du Nord sera desservie par les lignes de transport et de distribution d'énergie électrique, ainsi que les principales localités du Centre et du Sud de leurs environs. Il convient de remarquer que, malgré la situation politique constatée depuis le début de l'année 1952 et que les événements qui se sont produits en Tunisie, les travaux ont pu être poursuivis sans incident notable. Toutefois, il a été constaté une réduction de la consommation en énergie électrique de l'ordre de 4 p. 100, pendant le premier semestre 1952, provenant du ralentissement de l'activité, consécutif aux événements connus.

Un nombre important d'actes de sabotage, en particulier dans les régions de Sfax et de Sousse, ont été commis contre des installations de distribution (1).

(1) *Conjoncture des territoires extramétropolitains de l'Union française*, pages 107, 108 et 109, janvier 1953. Rapport présenté par M. Tisserand.

(1) *Tunisie* 53, pages 167 et 168.

2. Le charbon.

Actuellement, aucun gisement de houille n'est exploité en Tunisie, qui doit importer tout le charbon de terre dont elle a besoin pour ses usines et pour la fabrication locale du gaz, pour celle de l'électricité thermique et pour les transports ferroviaires. C'est là, du point de vue économique, une situation fort désavantageuse, qui pèse lourdement sur l'industrialisation du pays.

Quelques carrières de lignite dans la région du cap Bon, exploitées pendant la période 1914-1918 et durant la dernière guerre, ont fourni un très médiocre combustible et ne sauraient remplacer l'urgente nécessité des charbons d'importation.

Il était apparu un temps, si l'on en croyait les travaux de M. Erick Labonne et de la commission et organismes d'étude de l'Union française, que les recherches qui ont été faites dans la région de Souk-el-Arba, dans le Nord de la Tunisie et dans la région du golfe de Gabès (entre Djazizaej et Djtebaga) seraient en mesure de justifier l'espoir de l'exploitation de mines de houille dans ces régions. Ces recherches se sont montrées depuis décevantes ou ont fait découvrir un terrain carbonifère inexploitable (sous la nappe artésienne).

3. Pétroles et dérivés.

Bien qu'il soit à peu près impossible de prévoir l'existence d'un gisement de pétrole à partir de la surface du sol, la géologie permet de découvrir quelquefois assez facilement des zones dans lesquelles se trouve du pétrole.

La Tunisie présente le gros avantage de comporter de très nombreuses structures, où une telle accumulation est possible.

Des recherches ont été faites depuis 1931 et même depuis 1900 dans toute la Tunisie. Cet effort, qui avait été interrompu pendant la guerre, a été repris en 1943 et des moyens importants ont été mis à la disposition du syndicat d'études et de recherches pétrolières en Tunisie. Des appareils importants, capables de forer jusqu'à 3.000 mètres, ont été importés des Etats-Unis et les recherches les plus récentes ont abouti à la découverte de plusieurs structures favorables, qui ont pu être délimitées et dont certaines sont suffisamment étudiées pour que l'on songe à y entreprendre des forages dans un très bref délai.

Près de 2 milliards par an sont investis pour la recherche de pétrole en Tunisie et il y a lieu de penser qu'au cours des années à venir, des gisements, qui promettent d'être relativement importants, seront découverts dans ce sol, dont la structure est caractérisée par la présence de terrains poreux recouverts par un chapeau imperméable qui empêche le pétrole de remonter à la surface et qui sont caractéristiques des pays dans lesquels ont peut découvrir ce précieux produit (1).

Après les espoirs qui étaient nés en 1953 du jaillissement de gaz qui s'était produit au forage de Kesra, les recherches activement conduites n'ont pas donné de résultat concret.

La Serept, société franco-tunisienne de recherches et d'exploitation, met à profit l'avance, sur le plan de la recherche géologique, qu'elle a sur les deux autres sociétés, la Compagnie des pétroles de Tunisie et la Société nord-africaine de pétroles, à participation de capitaux étrangers, pour intensifier la prospection pétrolière sur le territoire tunisien.

Quel est, à l'heure actuelle, l'état de ses travaux ?

Elle a abandonné au secteur « exploitation » le gaz découvert dans la structure du Djebel Abd-errahmane. Dans le même secteur du cap Bon, elle a dû arrêter à la cote 1.440 le forage de Kélibia, que la sondeuse du Wilson ne pouvait dépasser par suite de la nature du terrain, mais poursuit à peu de distance un nouveau forage.

Le Sud et l'Extrême-Sud ont été également délaissés, aucun indice intéressant n'ayant été relevé à CF 1 et CF 2 (Choot el Fedjej) où le derrick est parvenu à 2.602 mètres de profondeur; les appareils ont été transportés au Djebel Mansour, où les travaux doivent incessamment commencer.

Mais ce sont, pour l'heure, les deux forages de la Kesra qui intéressent tout particulièrement la Serept.

L'oued Belloul 1 est à 1.126 mètres, avançant lentement en raison de l'exécution de carottages systématiques tous les 10 mètres, dans un terrain constitué, à partir du 818e mètre, d'un ensemble de marno-calcaires et des marnes avec intervalation de dolomies.

(1) *Conjoncture des territoires extramétropolitains de l'Union française*, pages 111 et 112.

Dans cette même structure de Moktar, l'appareil Ideko, qui a foré à Enfidaville sans succès jusqu'à 1.780 mètres, a commencé son forage à mi-janvier. Après une traversée calcaire en plaquettes turonien, le sondage est entré dans les alternances de calcaires et marno-calcaires du cenomanien, où la sondeuse ne devrait pas tarder à atteindre la cote où se fondent les espoirs des experts.

La Serept poursuit, en géologie, les levées détaillées et les coupes stratigraphiques dans les régions de Bahloul, de Massaneeh et du Mribla et, en géophysique, l'étude sismique de la région de Feriana.

L'activité des autres sociétés de recherches, avons-nous dit, est moins étendue.

La Compagnie des pétroles de Tunisie (C. P. D. T.), du groupe Royal Dutch-Shell, continue à forer à Ktitir (KT 1). Ses derniers travaux, en géologie, ont été le levé de carte de la structure de Hamra, l'étude stratigraphique de Lessouda, Mameina et du Gadoum Kralif et gravimétrique des régions d'El-Djem et de Madhia.

Enfin, la Société nord-africaine de pétroles (S. N. A. P.) à 65 p. 100 de capitaux appartenant à la Gulf Oil, maintient à Sainte-Juliette son appareil national 130, qui a maintenant atteint la profondeur de 3.590 mètres. Par ailleurs, ses études de géologie stratigraphique et structurale ont porté sur toute la région d'Ebba-Ksour.

Gaz de pétrole.

La Société d'études et de recherches pétrolières en Tunisie avait découvert en 1953, à Djebel-Abderrahmanne, dans le Cap Bon, à défaut de pétrole liquide, une importante poche de gaz capable d'alimenter Tunis pour une période de plus de 15 ans. Des travaux ont commencé depuis pour amener le long des cent kilomètres séparant le Djebel-Abderrahmanne de la capitale de la régence le nouveau combustible qui remplacera le gaz d'éclairage actuel fabriqué à partir d'une distillation de houille.

Les travaux avancent rapidement et il semble que dans quelques mois l'installation sera terminée à Tunis.

En outre, les recherches entreprises par forage dans la région de l'Oued-Bahloub ont permis de constater la présence de gaz de pétrole.

SECTION B

MINES

SITUATION D'ENSEMBLE DU PREMIER SEMESTRE 1954 (1)

Le tableau ci-après fait ressortir, par rapport au premier semestre 1953, les variations survenues dans la production et les exportations des principaux produits miniers en valeur absolue et en pourcentage :

PRODUITS MINIERS	PREMIER SEMESTRE 1954	PREMIER SEMESTRE 1953	POURCENTAGE en plus, en moins
Production.			
Minerais de plomb	20.050	18.753	+ 6,96
Minerais de zinc	4.625	2.433	+ 90,09
Minerais de fer	455.084	501.324	— 12,41
Phosphate de chaux	916.556	923.023	— 0,70
Hyperphosphate	25.376	44.098	— 42,37
Plomb doux	13.816	13.727	+ 0,65
Exportations.			
Minerais de fer	455.084	499.314	— 8,85
Phosphate de chaux	964.017	780.285	+ 23,54
Hyperphosphate	25.376	51.701	— 50,91
Minerais de zinc	5.011	2.069	+ 90,09
Plomb doux	12.531	13.083	— 4,21
Sel marin	30.230	14.126	+ 114

(1) Document extrait du *Bulletin économique social de la Tunisie*, août 1954, pages 115 à 123.

Dans le domaine de la production, à l'exception des hyperphosphates, des phosphates et minerais de fer dont l'extraction est cependant en légère hausse par rapport au premier trimestre de l'année, on enregistre pour tous les autres produits une augmentation de tonnage; on relèvera notamment, par rapport à l'année dernière, un accroissement de production des minerais de zinc (90,09 p. 100), des minerais de plomb (6,96 p. 100) malgré les cours défavorables des métaux.

Aux exportations, on note un fléchissement des sorties de minerais de fer (8,85 p. 100) et des hyperphosphates (50,91 pour 100), par contre, on note une augmentation sur les phosphates (23,54 p. 100), les minerais de zinc (90,09 p. 100) et les sels marins (114 p. 100).

Plomb et zinc.

1. — *Mines métalliques.*

a) Mines de plomb. — La production des mines de plomb en juin 1954 a été du même ordre, quoique très légèrement inférieure à celle du mois de mai qui avait atteint 3.132 tonnes.

Pour le premier semestre de 1954, la production demeure supérieure à celle de la période correspondante de 1953 comme l'indique le tableau ci-après (en tonnes) :

DÉSIGNATION des exploitations	JUIN 1954	PREMIER semestre.		DIFFÉRENCES		POURCENTAGES	
		1954	1953	en plus	en moins.	en plus.	en moins
Djebel Semène..	675	3.645	3.460	185	»	5,34	»
El Gréfa.....	470	2.856	3.120	»	264	»	8,46
Sidi Bou Aouane	450	2.655	2.720	»	65	»	2,38
Djebel Hallouf..	330	2.070	1.740	330	»	18,96	»
Ressas Touireuf.	297	1.712	1.503	209	»	13,9	»
Sidi Amor.....	215	1.312	1.365	»	53	»	3,88
Oued Maden....	165	851	938	»	87	»	9,27
Djebel Ressas...	230	864	576	288	»	50	»
Sakiet Sidi Youssef	176	1.252	948	304	»	32,06	»
El Akhouat.....	80	557	»	557	»	100	»
Garn Alfaya....	103	641	520	121	»	23,26	»
Totaux ...	3.191	18.415	16.890	1.525	»	»	»
Autres mines...	201	1.645	1.863	»	218	»	11,70
Ensemble ..	3.392	20.060	18.753	1.307	»	6,96	»

Les stocks sur le carreau des mines s'élevaient en fin de mois à 2.334 tonnes contenant 1.470 tonnes de métal.

b) Mines de zinc. — La production des mines de zinc est presque identique à celle du mois précédent, soit 660 tonnes.

Le tableau ci-dessous donne la répartition de production entre les exploitations en activité (en tonnes):

DÉSIGNATION des exploitations.	JUIN 1954	PREMIER semestre.		DIFFÉRENCES		POURCENTAGES	
		1954	1953	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.
Sakiet Sidi Youssef	152	934	1.127	»	193	»	17,12
Djebel Ressas...	»	686	1.043	»	357	»	34,22
El Akhouat.....	508	3.005	263	2.742	»	»	»
	660	4.625	2.433	2.192	»	90,1	»

Aucune production de calamine n'est signalée.

Pas d'exportation de minerais de zinc en juin.

Les stocks en fin de mois étaient les suivants:

Blende:

Sur le carreau de la mine.....	1.173 tonnes.
Au port de Tunis	2.526 —
Calamine:	
Sur le carreau de la mine	149 —
Total	3.848 tonnes

contenant 2.102 tonnes de métal.

2. — *Fonderies.*

Mégrine. — La fonderie de Penarroya a reçu 2.998 tonnes de minerai de plomb, dont 467 tonnes d'Algérie (mines d'Ichmoul et Mesloula), le reste en provenance des mines tunisiennes, notamment du Djebel Semène (754 tonnes), El Gréfa (390 tonnes), Sidi Amor (225 tonnes), Touiref (273 tonnes), Sakiet (227 tonnes), Djebel Ressas (198 tonnes), etc.

Il a été traité 2.591 tonnes de minerai qui ont produit 1.639 tonnes de plomb d'œuvre.

La production de plomb doux s'est élevée à 3.481 tonnes obtenues par raffinage de 3.824 tonnes de plomb d'œuvre.

Les expéditions du mois ont été les suivantes:

Plomb doux. — 1.941 tonnes vers la France, 60 tonnes sur l'Algérie et 3 tonnes livrées en Tunisie.

Argent. — 54 kilogrammmes livrés en Tunisie, 702 kilogrammes expédiés en France.

Djebel Hallouf. — Cette fonderie a reçu 310 tonnes de minerai de la mine; elle a traité 73 tonnes de minerai qui ont produit 24 tonnes de plomb d'œuvre.

Par raffinage de 61 tonnes de plomb d'œuvre, il a été produit 58 tonnes de plomb doux.

Les expéditions du mois se sont élevées à 41 tonnes sur l'Algérie et 60 tonnes livrées en Tunisie.

Bizerte. — La fonderie de Zarzouna a reçu 252 tonnes de minerai de la mine de Sidi Bou Aouane; elle a traité 252 tonnes de minerai et produit 151 tonnes de plomb d'œuvre.

Il a été produit 219 tonnes de plomb doux par raffinage de 230 tonnes de plomb d'œuvre.

Les exportations se sont élevées à 179 tonnes à destination de la métropole.

Pour l'ensemble des fonderies, la production de plomb doux se chiffre à 3.481 tonnes.

Le tableau comparatif ci-après donne la répartition des productions pour le premier semestre des années 1953 et 1954 (en tonnes) :

DÉSIGNATION des exploitations.	PREMIER semestre.		DIFFÉRENCES		POURCENTAGES	
	1954	1953	en plus	en moins.	en plus	en moins.
Mégrine	11.262	11.308	»	46	»	0,40
Djebel-Hallouf	1.048	937	111	»	11,84	»
Bizerte	1.506	1.482	24	»	»	1,61
Totaux.....	13.816	13.727	89	»	0,65	»

Les expéditions de plomb doux pour la même période de six mois des années 1953 et 1954 ont été les suivantes (en tonnes) :

PAYS destinataires.	MÉGRINE 1er semestre.		DJ. HALLOUF 1er semestre.		BIZERTE 1er semestre.		TOTAL 1er semestre.	
	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953
France...	10.488	9.335	»	»	1.406	1.666	11.894	11.051
Algérie...	130	165	507	562	»	»	637	727
Maroc....	»	»	»	»	»	»	»	»
Suisse....	»	1.305	»	»	»	»	»	1.305
Tunisie...	1	8	361	345	»	»	362	353
Totaux.	10.619	10.863	868	907	1.406	1.666	12.893	13.436

Les stocks au 30 juin 1954 étaient les suivants (en tonnes) :

FONDERIES	MINERAIS	PLOMB d'œuvre.	PLOMB raffiné.	PLOMB antimonieux.
Mégrine	7.481	581	1.231	»
Djebel Hallouf	1.173	274	179	»
Bizerte	»	25	119	201
Totaux :				
Au 31 mai 1954.....	8.654	880	1.529	201
Au 31 avril 1954.....	7.161	2 811	332	201

Mines de fer.

La production globale du mois est supérieure à celle du mois précédent, qui avait atteint 62.507 tonnes.

Pour les six premiers mois de l'année, la production demeure inférieure à celle de la même période en 1953 comme l'indique le tableau ci-après (en tonnes) :

DÉSIGNATION des exploitations.	JUIN 1954	PREMIER semestre.		DIFFÉRENCES		POURCENTAGES	
		1954	1953	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.
Djérissa	61.329	380.199	443.200	»	63.001	»	14,21
Douaria	8.533	36.444	38.623	»	2.299	»	5,71
Tamera	2.967	13.641	16.209	»	2.568	»	15,84
Djebel Harrech.	993	5.891	»	5.891	»	»	»
Djebel Ank....	610	2.930	3.292	»	362	»	11
Totaux	74.442	439.075	501.324	»	62.249	»	12,41

Les exportations du mois sont inférieures de 2,5 p. 100 environ à celles du mois de mai qui s'étaient élevées à 77.388 tonnes. Elles sont également en diminution par rapport au premier semestre de 1953, comme l'indique le tableau ci-après (en tonnes) :

DÉSIGNATION des exploitations.	JUIN 1954.	1er SEMESTRE		DIFFÉRENCE		POURCENTAGE	
		1954.	1953.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
Djérissa	75.349	393.861	457.072	»	63.211	»	13,82
Douaria	13.015	40.743	28.848	11.895	»	41,23	»
Tamera	4.090	14.059	13.394	665	»	4,96	»
El Harrech.....	1 487	6.421	»	6.421	»	100	»
Totaux	93 941	455.084	499.314	»	44.230	»	8,85

La destination des exportations a été la suivante (en tonnes) :

PAYS destinataires.	POURCENTAGES	DJÉRISSA	DOUARIA	TAMERA	EL HARRECH	TOTAL
Angleterre	74,67	286.214	35.941	12.154	5.507	339.816
France	3 62	16.465	»	»	»	16.465
Italie	9,62	43.803	»	»	»	43.803
Hollande	9,77	36.829	4.802	1.905	914	44.450
Pologne	2,32	10.550	»	»	»	10.550
Totaux	100	393.861	40.743	14.509	6.421	455.084

Les stocks en fin de mois s'établissaient comme suit (en tonnes) :

DÉSIGNATION des exploitations.	AU FORT	A LA MINE	TOTAL
Djérissa	43.916	63.528	107.444
Douaria	3.889	»	3.889
Tamera	1.441	33	1.474
Djebel Ank.....	»	24.596	24.596
Djebel Harrech.....	425	»	425
Totaux	49.671	88.157	137.828

Mines de fer plombeux. — La mine de Nebeur a produit 290 tonnes de fer plombeux courant juin.

Depuis le début de l'année, la production s'élève à 1.881 tonnes contre 1.671 tonnes pour la période correspondante de l'année 1953.

La production est expédiée en totalité à la fonderie de Mégrine.

Autres mines.

Rien à signaler en ce qui concerne les autres mines.

Phosphates de chaux.

La production globale de phosphates a été de 131.096 tonnes, du même ordre que celle de mai, quoique légèrement inférieure.

Pour les six premiers mois de l'année, elle est presque identique à celle de la période correspondante de 1953 comme l'indique le tableau ci-après (en tonnes) :

DÉSIGNATION des exploitations.	JUIN 1954.	1er SEMESTRE		DIFFÉRENCE		POURCENTAGE	
		1954.	1953.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
Gafsa	72.625	603.065	610.487	»	7.422	»	1,21
M'Dilla	31.836	157.324	165.793	»	8.469	»	5,1
Kalâa-Djerda ...	24.446	139.135	133.740	5.395	»	4,03	»
Aïn Kerma.....	2.189	17.032	13.003	4.029	»	30,98	»
Totaux	131.096	916.556	923.023	»	6.467	»	0,70

Les exportations accusent une légère augmentation avec 158.987 tonnes en juin contre 148.246 tonnes en mai. Pour les six premiers mois de l'année, les exportations demeurent supérieures à celles de la même période en 1953, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous (en tonnes) :

DÉSIGNATION des exploitations.	JUIN 1954.	1er SEMESTRE		DIFFÉRENCE		POURCENTAGE	
		1954	1953	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
Gafsa	106.149	663.133	505.181	157.952	»	31,26	»
M'Dilla	35.283	187.109	149.349	37.760	»	25,28	»
Kalâa Djorda....	17.155	113.775	125.755	»	11.980	»	9,52
Totaux	158.987	964.017	780.285	183.732	»	23,75	»

La diminution des exportations est surtout très sensible pour Kalaa-Djerda.

La répartition des exportations par pays destinataires s'établit comme suit depuis le début de l'année (en tonnes) :

PAYS DESTINATAIRES	GAFSA	M'DILLA	KALAA-DJERDA	TOTAL	POUR-CEN-TAGE
France	227.295	23.310	49.505	300.110	31,13
Italie	104.843	79.545	32.775	217.163	22,53
Espagne	25.915	25.805	7.350	59.070	6,13
Angleterre	61.351	»	»	61.351	6,36
Allemagne	21.434	»	12.782	34.216	3,55
Grèce	80.264	8.544	»	88.808	9,21
Hollande	20.625	25.000	»	45.625	4,73
Belgique	»	»	10.363	10.363	1,07
Finlande	9.665	7.250	»	16.915	1,76
Union Sud-Africaine	1.016	»	»	1.016	0,11
Tchécoslovaquie	47.135	»	»	47.135	4,69
Irlande	8.905	»	»	8.905	0,92
Turquie	5.760	»	1.000	6.760	0,70
Hongrie	5.000	»	»	5.000	0,52
Pologne	11.530	»	»	11.530	1,49
Suède	»	4.880	»	4.880	0,51
Canada	3.962	»	»	3.962	0,42
Danemark	»	12.775	»	12.775	1,33
Brésil	28.383	»	»	28.383	2,94
Autriche	50	»	»	50	»
Totaux	663.133	187.109	113.775	964.017	100

Par qualité, les exportations se répartissent comme suit (en tonnes) :

	58	63	65	MÉTAL.	ÉLECT.	TOTAUX
1° *France.*						
Gafsa	36.485	5.960	184.050	»	»	227.295
M'Dilla	»	»	23.310	»	»	23.310
Kalâa-Djerda	22.920	»	»	6.570	20.015	49.505
Total	59.405	5.960	208.160	6.570	20.015	300.110
2° *Etranger.*						
Gafsa	17.947	»	417.891	»	»	435.838
M'Dilla	»	»	163.799	»	»	163.799
Kalâa-Djerda	35.420	»	»	28.850	»	64.270
Total	53.367	»	581.690	28.850	»	663.907
3° *Ensemble.*						
Gafsa	54.432	5.960	602.741	»	»	663.133
M'Dilla	»	»	187.109	»	»	187.109
Kalâa-Djerda	58.340	»	»	35.420	20.015	113.775
Total	112.772	5.960	789.850	35.420	20.015	964.017
Pourcentage :						
1953	11,70	0,62	81,93	3,67	2,08	100
1954	13,48	17,41	58,74	8,10	2,22	100

Les stocks de phosphates marchands étaient les suivants au 30 juin 1954 (en tonnes) :

	58	63	65	MÉTAL.	ÉLECT.	TOTAUX
1° *Aux ports.*						
Gafsa	29.173	»	51.264	»	»	80.437
M'Dilla	»	»	24.812	»	»	24.812
Kalâa-Djerda	9.952	1.466	»	11.796	3.173	26.387
Total	39.125	1.466	76.076	11.796	3.173	131.636
2° *Aux mines.*						
Gafsa	89.556	»	37.566	»	»	127.122
M'Dilla	»	»	»	»	»	»
Kalâa-Djerda	390	250	»	88.541	»	89.181
Aïn Kerma	»	»	857	»	»	857
Total	89.946	250	38.423	88.541	»	217.160
3° *Ensemble.*						
Gafsa	118.729	»	88.830	»	»	207.559
M'Dilla	»	»	24.812	»	»	24.812
Kalâa-Djerda	10.342	1.716	»	100.337	3.173	115.568
Aïn Kerma	»	»	857	»	»	857
Totaux :						
Au 30 juin 1954	129.071	1.716	114.499	100.337	3.173	348.796
Au 31 mai 1954	183.457	3.608	120.886	89.776	2.241	399.968

Ces stocks sont en diminution par rapport à mai. Notons toutefois que le stock de phosphates brut est en notable diminution, puisqu'il atteignait 270.255 tonnes à fin juin contre 295.669 tonnes le mois précédent, soit :

Gafsa	89.561	tonnes.
M'Dilla	180.594	—
K. Djerda	100	—
	270.255	tonnes.

Le total des stocks de phosphates (marchand et tout-venant) s'élève ainsi à 619.051 tonnes contre 696.637 tonnes à fin mai.

Hyperphosphates.

La Société des hyperphosphates Reno a fabriqué 4.965 tonnes d'hyperphosphates et en a expédié 3.800 tonnes dont 2.540 tonnes vers la France, le reste pour les Indes et le Brésil.

Pour les six premiers mois des années 1953 et 1954, les exportations ont été les suivantes (en tonnes) :

PAYS DESTINATAIRES	1er SEMESTRE 1954	1er SEMESTRE 1953
France	2.540	»
Brésil	260	18.000
Nouvelle-Zélande	»	9.469
Canada	5.152	»
Italie	3.260	4.230
Indochine	9.600	14.500
Japon	»	»
Chili	»	5.500
Thaïlande	100	»
Ceylan	439	»
Chypre	300	»
Madagascar	1.340	»
Australie	»	2
Yougoslavie	20	»
Indes	2.045	»
Totaux	25.376	57.701

Les stocks au 30 juin 1954 s'élevaient à 2.453 tonnes.

Superphosphates.

L'usine de la S. A. P. C. E., à Djebel-Djelloud a reçu en juin 1954 1.975 tonnes de phosphates d'Aïn-Kerma. Elle a produit 2.434 tonnes de super à 16 p. 100, soit 27.490 tonnes depuis le début de l'année. Les livraisons en Tunisie, durant le mois se sont élevées à 2.227 tonnes.

Les stocks en fin de mois étaient les suivants:

Phosphates	1.566 tonnes.
Superphosphates à 16 p. 100	18.703 tonnes.

Salines.

La C. O. T. U. S. A. L. a expédié pendant le mois de juin 1.983 tonnes contre 2.650 tonnes le mois précédent. Dans ce chiffre, est compris une exportation de 500 tonnes à destination de la Suède, le reste ayant été livré à la consommation locale.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des exportations depuis le début de l'année (en tonnes):

PAYS DESTINATAIRES	1er SEMESTRE 1954	1er SEMESTRE 1953
Norvège	20.220	3.900
France	600	»
Iles Feroë	»	3.300
Finlande	5.200	4.570
Malaisie	»	1.320
Hollande	2.250	1.036
Suède	1.950	»
Totaux	30.230	14.126

Le total des exportations depuis le début de l'année ne cesse d'augmenter par rapport aux exportations de l'année 1953 pour la même période.

Personnel. — Salaires.

L'effectif ouvrier inscrit dans les mines est en diminution de 213 unités par rapport au mois précédent, comme il ressort du tableau ci-dessous:

ACTIVITÉS	JUIN 1954	MAI 1954
Mines métalliques	3.167	3.280
Mines de fer	2.001	2.086
Autres mines	64	64
Phosphate de chaux	7.169	7.184
Totaux	12.041	12.614

Aucune modification n'est à signaler en ce qui concerne les salaires.

LES DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE (1)

L'industrie extractive se heurte en Tunisie à trois problèmes: le problème du marché, le problème des capitaux et le problème de la main-d'œuvre.

1° *Problème du marché.*

Toutes les exploitations de Tunisie doivent compter uniquement sur l'exportation pour écouler la totalité de leur production, étant donné l'inexistence pratiquement totale du marché intérieur.

Comme, d'autre part, la Tunisie ne détient le monopole d'aucune de ses productions, elle se heurte dans tous les domaines à la concurrence étrangère et la France pour permettre les exploitations tunisiennes, doit aménager le marché mondial dans toute la mesure du possible.

En ce qui concerne les mines de plomb et de zinc, elle a remis la production en place dans tous le pays, en limitant la concurrence pendant un certain temps; un système de péréquation du prix des métaux a permis aux exploitations les plus défavorisées de reprendre leur production dans de bonnes conditions.

Pour les phosphates, l'aménagement du marché avait commencé dès 1939, pour protéger, au moment où éclatait la crise mondiale, les exploitations tunisiennes de la concurrence des phosphates marocains, plus riches et à un prix de revient plus bas, la métropole avait provoqué des accords entre les trois territoires d'Afrique du Nord sur les prix.

Grâce à ces accords, des exploitations tunisiennes ont pu, dès 1946, commencer un programme de rénovation qui, portant sur l'enrichissement des phosphates extraits, sur la modernisation des exploitations et sur la fabrication des superphosphates riches, est actuellement en voie de réalisation.

2° *Le problème des capitaux.*

Les moyens des capitalistes locaux sont limités; ceux-ci d'ailleurs répugnent à investir leurs fonds dans les entreprises minières. C'est la raison pour laquelle le financement de toutes les exploitations se fait par les capitaux étrangers et en grande partie métropolitains.

Le problème s'est aggravé à partir de 1946, où les programmes de modernisation réclamèrent un apport massif de capitaux, et la France dut procéder par elle-même aux investissements les plus importants.

3° *Le problème de la main-d'œuvre.*

C'est là le problème le plus grave. La main-d'œuvre tunisienne ne connaît qu'une spécialisation peu poussée et a un rendement relativement faible. Il en résulte que l'on trouve une masse importante de manœuvres, mais que l'on trouve peu d'ouvriers spécialisés et de cadres susceptibles d'assurer l'encadrement des manœuvres et des ouvriers spécialisés. Ainsi, la Tunisie restera longtemps encore tributaire de la France, en ce qui concerne tout le personnel qui offre une certaine responsabilité.

SECTION C

AUTRES INDUSTRIES

1. L'industrie du froid.

La Tunisie est équipée depuis fort longtemps pour la fabrication de la glace alimentaire, son climat lui en faisant une obligation pour la conservation et le transport des denrées périssables.

Deux usines à Tunis sont susceptibles d'être remontées, en cas de besoin; les installations de moindre importance se trouvent dans les villes à l'intérieur et garantissent un approvisionnement normal du pays. A ces installations sont annexées des chambres froides pour le stockage des marchandises.

Le programme d'équipement de la Tunisie prévoit la création d'un vaste réseau d'installations d'entrepôts et de moyens de transport frigorifiques constituant une chaîne du froid, aboutissant au port d'embarquement et reliée aux chaînes du froid des autres pays.

Mais là, comme ailleurs, les chaînes du froid mettent fort longtemps à se réaliser et il semble que l'on reste trop souvent dans le domaine de l'expectative avant de passer à celui des réalisations.

Le programme n'a pratiquement été réalisé que dans le port de Tunis, qui est doté d'un vaste entrepôt frigorifique auquel sont annexés une station d'emballage et une centrale laitière, un centre d'abattage pour les carcasses destinées à l'exportation du pays.

2. Les industries des métaux (1).

I. — MÉTAUX FERREUX

Fonderies.

La Tunisie compte 18 fonderies (dont 15 à Tunis utilisant 86 p. 100 de la main-d'œuvre totale, 2 à Sousse, 1 à Sfax) occupant 221 ouvriers. Les six plus importantes représentent 90 p. 100 environ de la capacité de production de l'ensemble; à même de satisfaire tous les besoins du pays. Leur production a été de 1.000 tonnes en 1952; les entreprises trouvent dans les ferrailles et déchets de récupération la plus grande partie de la matière première qui leur est nécessaire.

(1) Conjoncture des territoires extramétropolitains de l'Union française, janvier 1953, rapport présenté par M. Tisserand.

(1) Document extrait du *Bulletin économique et social* de la Tunisie, septembre 1953.

La Tunisie n'est plus désormais tributaire de l'importation pour toutes les productions courantes, telles que bâtis de machines, grilles de chaudières, plaques de voirie, etc.

Certaines installations sont susceptibles de fournir des produits de fonderie de qualité: hélices de bateaux, éléments de machines agricoles, etc. et de nombreuses pièces de précision nécessaires aux industries locales.

Charpentes métalliques et chaudronnerie.

D'importants ateliers de charpentes métalliques, de grosse chaudronnerie, de machines diverses, de matériel naval, outillés d'une façon moderne, au nombre de 36 (dont 28 à Tunis, 3 à Bizerte, 2 à Sfax) emploient un effectif total de 1.075 ouvriers. Leur production en 1952 a été de 4.500 tonnes.

Mécanique générale.

111 entreprises occupent ensemble près de 1.000 ouvriers; les 25 plus importantes représentent à elles seules 55 p. 100 de la capacité de production de l'ensemble, qui correspond aux besoins du pays.

Plus de la moitié de ces entreprises (63 employant 58 p. 100 de la main-d'œuvre locale) sont groupées à Tunis.

Matériel pour l'industrie et l'agriculture.

On dénombre 14 entreprises, 13 à Tunis et 1 à Sfax (ensemble 183 ouvriers), fabriquant du matériel pour les huileries, les conserveries (machines à dénoyauter, à calibrer, etc.) ainsi que du petit matériel agricole (broyeurs, tarares, charrues, etc.). Production 1952: 255 tonnes.

II. — MÉTAUX NON FERREUX

Métaux de deuxième fusion.

Cinq firmes (une centaine d'ouvriers) situées à Tunis, sont spécialisées dans le lingotage des déchets non ferreux, provenant de la récupération locale, notamment de ceux d'aluminium et de duralumin. Leur production a été en 1952 de près de 600 tonnes, dont 370 tonnes de lingots d'aluminium.

Emballages métalliques et articles métalliques divers.

a) *Emballages métalliques.*

En raison de l'extension prise par l'exportation des huiles et l'industrie de la conserve, deux usines, qui mettent en œuvre des techniques modernes ont été créées: l'une à Sfax (50 ouvriers) est spécialisée dans la fabrication des drums en tôle; l'autre à Tunis, avec une annexe à Sfax (150 ouvriers) fournit aux conserveries les boîtes et aux conditionneurs d'huiles, les bidons de petite contenance pour l'exportation. L'ensemble de leurs fabrications s'élève pour 1952 à 2.700 tonnes environ.

b) *Articles en aluminium et appareils ménagers.*

Ce secteur comporte dix entreprises installées à Tunis et dans sa banlieue, utilisant ensemble 263 ouvriers. La plus importante occupe actuellement 100 ouvriers et elle serait en mesure de produire, grâce à un matériel très moderne, un tonnage voisin de 500 tonnes par an.

Les autres ateliers (3 à 45 ouvriers chacun) sont spécialisés dans la fabrication d'articles traditionnels en cuivre décorés mécaniquement (plateaux, théières, etc.) ou d'articles de ménage courants (seaux, bassines, etc.).

c) *Articles métalliques divers.*

42 entreprises installées à Tunis et dans sa banlieue emploient ensemble 250 ouvriers:

A noter:

Une fabrique de lustres et de plafonniers électriques employant une soixantaine d'ouvriers;

Un atelier (une trentaine d'ouvriers) spécialisés dans la fabrication d'aiguillages de chemins de fer et de boulons;

Une importante entreprise de fabrication d'articles en plomb (tuyaux, siphons, plombs de chasse et à sceller) dont la capacité de production (qui a quintuplé par rapport à 1939) s'approche de 5.000 tonnes.

15 entreprises (3 à 13 ouvriers chacune) spécialisées dans la fabrication de divans métalliques.

3. **L'industrie textile.**

L'industrie textile est essentiellement une industrie artisanale. Le travail industriel de la laine se limite au lavage; il est pratiqué dans les usines installées selon les techniques modernes et est susceptible de produire 1.500 tonnes de laine en suint.

Le coton n'est pas cultivé dans la Régence; la Tunisie importe les filés de coton qui servent à son artisanat.

Les projets d'installation d'une filature de coton n'ont jamais été jusqu'ici réalisés; quelques entreprises seulement dans ce secteur révèlent un caractère industriel ou semi-industriel et leur production ne représente qu'un très faible pourcentage des besoins de la Tunisie. Ces entreprises n'emploient guère plus de 500 ouvriers.

4. **Industries chimiques** (1).

a) *Industries chimiques.*

On compte une dizaine d'entreprises qui emploient ensemble plusieurs centaines d'ouvriers.

La plus importante, dont l'usine est installée près de Tunis, assure la production de superphosphate. Elle fabrique également de l'acide sulfurique, en partant de pyrites importées de l'étranger.

Une autre très importante usine vient d'être montée à Sfax pour la fabrication de superphosphates et d'acide sulfurique concentré. Elle est prévue pour produire annuellement 100 à 150.000 T de superphosphate double, titrant de 40 à 45 p. 100 d'acide phosphorique, destiné à l'exportation.

On trouve, en outre, dans la banlieue de Tunis:

Une raffinerie outillée pour traiter le soufre brut importé en vue de le transformer en soufre trituré et en soufre sublimé;

Une usine produisant du sulfate de cuivre pour les besoins de la viticulture;

Une autre fabricant des engrais organiques composés;

Une usine spécialisée dans la fabrication de l'acide tartrique;

Une usine pour la fabrication de l'oxygène, de l'acétylène dissous et du gaz carbonique (avec succursale à Sfax).

A Sousse, une usine est équipée pour produire du sulfure de carbone, nécessaire à l'extraction de l'huile de grignons.

A Sfax, vient d'être récemment créée une usine-pilote spécialisée dans la fabrication du furfurol, en utilisant les grignons d'olives spécialisés.

Enfin, une usine, spécialement équipée pour la fabrication d'oxyde de titane en partant de rutile importé, est installée dans la banlieue de Tunis et va être prochainement mise en route. Production escomptée: 1.000 t par an.

La production a atteint, en 1952, les tonnages suivants:

Superphosphate à 16 p. 100	49.000	tonnes
Acide sulfurique à 53° B	28.000	—
Soufre raffiné et sublimé	1.300	—
Engrais composés	4.000	—

b) *Industries parachimiques.*

Il existe dix-neuf entreprises installées à Tunis et dans sa banlieue et occupant 200 ouvriers environ, parmi lesquelles: quatre spécialisées dans la fabrication des peintures et vernis, cinq fabricant des lessives et des hypochlorites, etc.

Production 1952:

Peintures, pigments, siccatifs: 1.200 t dont 400 t de peintures à l'huile et vernis;

Eau de Javel: 600 t.

La presque totalité des besoins en huile de lin peut être couverte par l'industrie locale qui importe le complément des graines nécessaires à son approvisionnement.

L'importante production oléicole a donné naissance à des industries d'extraction d'huile de grignons et de raffinage: on compte 33 usines réparties entre Tunis, Sousse et Sfax.

Les huiles de grignons non raffinables sont absorbées par la savonnerie.

La plupart des usines, à l'exception de quelques savonneries, sont équipées pour exercer simultanément plusieurs de ces activités.

La production locale de savon vert est concurrencée par le savon blanc d'importation; elle est de l'ordre de 5 à 6.000 tonnes par an.

(1) Document extrait du *Bulletin économique et social de la Tunisie*, septembre 1953.

A signaler le développement pris par l'extraction du sel marin, dont la production annuelle est de 120.000 tonnes; la création d'une usine de fabrication de soude caustique est envisagée.

c) *Huiles essentielles.*

Cinq entreprises, qui possèdent des installations itinérantes, procèdent à la distillation de certaines plantes aromatiques telles que romarin, néroli, myrthe, petit grain, menthe mitcham et menthe pouliot, etc., notamment dans les régions de Pont-du-Fahs et de Nabeul. Pendant les 5 à 6 mois que dure le ramassage des plantes, ces entreprises procurent du travail à un millier de personnes environ.

La production, entièrement exportée, est fonction de la demande: elle a atteint 45 tonnes en 1950, mais n'a pas dépassé 15 tonnes en 1952 représentant cependant une valeur de 25 millions de francs.

Enfin, à la suite de travaux poursuivis au laboratoire des recherches industrielles de Tunis, une petite installation pilote est en cours de création en vue de l'extraction de la chlorophylle en partant des feuilles d'olivier.

5. Papier et carton.

Deux usines existent à Tunis, occupant ensemble 120 ouvriers environ, utilisant les vieux papiers avec adjonction de paille pour la fabrication des papiers d'emballage. Elles ont produit, en 1952, 2.800 tonnes; leur capacité totale de production est de 3.000 tonnes.

A Tunis, une entreprise de confection d'emballages, dotée d'un matériel très moderne (et utilisant 60 ouvriers) peut fabriquer 7 millions de sacs en papier et 600.000 boîtes pliantes.

Un projet d'installation dans la région de Souk-el-Kemis est en voie de réalisation; il s'agirait d'une usine destinée à la fabrication de papiers de toutes sortes à partir de l'alfa local avec adjonction de paille ou de pâtes de bois d'importation.

6. Matériaux de construction.

L'industrie de la construction connaît une grande activité en Tunisie. Mais il semble que cette activité se limite surtout aux villes et que les problèmes de l'habitation et de la construction dans les centres ruraux restent encore à résoudre.

La production et la consommation des matériaux de construction nous sont données par le tableau suivant:

Production et consommation.

PÉRIODES	CIMENT (en tonnes).		CHAUX (en tonnes).		PLATRE (en tonnes).		BRIQUES (en milliers).		TUILES (en milliers).	
	Producteurs.	Consommateurs.	Producteurs.	Consommateurs.	Producteurs.	Consommateurs.	Producteurs.	Consommateurs.	Producteurs.	Consommateurs.
1950. — Moyenne mensuelle.	14.106	14.603	7.853	7.710	991	973	3.011	3.038	36	30
1952. — Moyenne mensuelle.	17.350	17.363	6.548	6.516	897	859	2.691	2.586	45	51
1953. — Octobre.....	21.391	19.267	9.401	9.745	1.300	1.253	3.979	3.649	71	170
1953. — Novembre.....	18.833	16.171	8.178	7.243	1.000	922	2.179	2.679	50	85
1953. — Décembre.....	18.804	18.406	8.020	6.774	700	834	2.296	3.145	40	58
1953. — Moyenne mensuelle.	18.890	18.425	7.568	7.732	980	1.017	3.471	3.628	51	66
1954. — Janvier.....	14.980	16.102	6.416	5.089	1.000	749	2.069	2.764	32	36
1954. — Février.....	15.230	13.796	5.635	5.127	900	810	1.879	2.673	34	32
1954. — Mars.....	19.637	19.807	6.955	7.625	600	994	2.698	3.382	44	50

La production de ciment a atteint 226.680 tonnes en 1953, celle de chaux, 90.816 tonnes et celle de plâtre, 99.960 tonnes.

Vingt-quatre briqueteries, dispersées sur le territoire, produisent annuellement 40 millions de briques creuses, près de 2 millions de briques pleines et 3 millions de hourdis et un demi-million de tuiles.

Des usines se sont spécialisées dans la fabrication de tuyaux en ciment et de canalisations pour les réseaux d'adduction et de distribution d'eau: 4.500 tonnes de produits finis sont fabriqués mensuellement par l'une d'elles. Enfin, il y a lieu de citer une usine spécialisée dans la confection des carreaux de faïence dont la capacité annuelle de production est de 2.400.000 carreaux. Cette usine fabrique également des carreaux décorés à la main et d'autres productions artistiques.

7. Industrie du bois et du liège.

Les principales essences de la forêt tunisienne, chênes et pins, ne fournissent que du bois destiné à la confection de traverses de chemin de fer ou des bois de mine.

Les besoins de la charpenterie, de la menuiserie et de l'ébénisterie sont couverts par l'importation.

Deux cent huit entreprises occupent près de 2.300 ouvriers, 45 d'entre elles employant chacune de 10 à 200 ouvriers, représent les 67 p. 100 de la capacité totale de production qui est de l'ordre de 40.000 mètres cubes de menuiserie, 3.500 mètres cubes d'ébénisterie et de 10.000 mètres cubes de sciage.

Deux entreprises sont spécialisées dans la fabrication des ébauchons de pipes tirés des racines de bruyère.

Deux usines à Tabarca procèdent au triage, à l'ébouillantage et au calibrage du liège destiné à l'exportation; elles fabriquent aussi des bouchons.

SECTION D

CENTRALISATION DE L'INDUSTRIE

Les activités industrielles contrôlées par le ministère du commerce (huileries exclues) sont centralisées dans la capitale où 65 p. 100 de l'effectif total ouvrier de ces industries sont employés. Mais, exception faite des industries extractives, la même constatation peut être faite pour l'ensemble des autres activités industrielles, minoteries, fabriques de pâtes alimentaires, etc.

Il en résulte un déséquilibre démographique important dont il y a lieu de tenir compte dans l'examen de la conjoncture économique et sociale du pays.

Cet afflux de population n'a pas en effet été accompagné d'un effort de construction et le problème du logement se pose avec acuité à tous ces travailleurs venus des campagnes qu'ils ont dépeuplées pour travailler à la ville.

Les problèmes d'hygiène sont aussi insuffisamment résolus.

CHAPITRE V

SALAIRES ET PRIX

SECTION A

LES SALAIRES

I. — *SALAIRES APPLIQUES DANS L'INDUSTRIE, LE COMMERCE, LES PROFESSIONS LIBERALES*

Il existe en Tunisie deux zones de salaires:

La zone I comprend les villes de Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte et leur banlieue;

La zone II comprend le reste du territoire.

La dernière augmentation générale de salaires intervint le 1er octobre 1951.

Le 14 mars 1954, fut pris un décret beylical qui relevait les bas salaires.

Pour la zone I, le salaire minimum réglementaire a été fixé à 66 F.

Tunis et sa banlieue perçoivent une indemnité spéciale pour frais de transport de 8,50 F par heure pour une journée de travail de 8 heures. Le salaire minimum de cette ville s'établit donc à 74,50 F.

Pour la zone II, celui-ci est fixé à 51,70 F.

Les salaires horaires des différentes catégories professionnelles sont donnés, pour quelques industries dans le tableau suivant, tels qu'ils ressortent d'une enquête partielle de la chambre de commerce de Tunis et confirmés par l'inspection du travail; ils concernent les années 1952 et 1953, mais les augmentations de 1954 relevant les bas salaires ne les ont pas sensiblement modifiés.

Les salaires dans chaque catégorie ne dépassent généralement pas le salaire légal imposé par la réglementation.

Mais, assez fréquemment, en raison des excédents de main-d'œuvre, les employeurs versent au contraire des salaires forfaitaires au-dessous du minimum légal.

On constate ainsi d'assez grandes disparités entre les salaires effectivement versés.

La variation des effectifs salariés nous est donnée par les tableaux suivants:

CAISSES	SALAIRES DÉCLARÉS (Millions de francs.)			NOMBRE DE SALARIÉS		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Bâtiment, travaux publics, ports, docks	5.611	6.527	6.147	40.000	(1) 40.000	(1) 40.000
Mines, fonderies première fusion	2.757	3.590	3.151	17.270	17.270	16.517
Autres industries, commerce, professions libérales	6.132	8.060	8.408	44.200	(1) 42.000	(1) 42.000
Totaux	14.500	18.087	17.709	101.470	99.720	98.517

(1) Les états de salaires transmis à ces caisses par un certain nombre de leurs adhérents comportent: une déclaration globale des salaires payés aux salariés non bénéficiaires d'allocations; un état nominatif des salaires payés aux allocataires.

Le nombre des salariés employés dans les entreprises relevant de ces organismes ne peut, de ce fait, que faire l'objet d'une évaluation.

ACTIVITÉS	HOMMES					FEMMES				
	Manœuvre ordinaire.	Manœuvre spécialisé.	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié.	Ouvrier hautement qualifié.	Manœuvre ordinaire.	Manœuvre spécialisé.	Ouvrier spécialisé.	Ouvrier qualifié.	Ouvrier hautement qualifié.
Production de métaux	57,3	63	86	95	120	»	»	»	»	»
Industrie mécanique et électrique	60	66	85	105	125	»	»	»	»	»
Industrie du verre	60	66	80	105	130	»	»	»	»	»
Céramique, matériaux de constructions	60	63,80	78	92	110	»	»	»	»	»
Bâtiment, travaux publics	60	66	90	120	150	»	»	»	»	»
Industrie chimique et caoutchouc	63,20	66	85	95	105	»	»	»	»	»
Industrie agricole et alimentaire	63,20	70,80	74,90	82,80	110	»	»	»	»	»
Industrie textile	60	66	75	95	125	60	68	75	95	»
Habillement et travail des étoffes	»	78,90	90	110	140	»	63,20	78	95	120
Cuirs et peaux	63,20	70,80	80	95	115	60	»	»	»	»
Industrie du bois, ameublement	60	80,80	90	108	120	»	»	»	»	»
Papier, carton	60	70	75	90	105	Réduction de 15 p. 100 sur salaires hommes.				
Industrie polygraphique	61	78	104	125	150	»	»	»	»	»
Industries diverses	60	68	80	105	130	»	»	»	»	»
Transports	69,10	76,80	90	105	125	»	»	»	»	»
Commerce agricole et alimentaire	66	78	85	100	115	66	78	85	95	110
Commerce non alimentaire	60	66	78	110	135	60	66	78	110	135
Spectacles	60	78	85	125	145	60	78	»	»	»
Hygiène	60	70	75	105	122	60	70	75	105	122
Toutes activités	62	70	85	105	120	60	72	80	100	120

A. — Allocations familiales.

Aux salaires viennent s'ajouter les allocations familiales obligatoires dans le commerce et l'industrie seulement; les travailleurs de l'agriculture en sont exclus.

Les charges sociales qu'elles représentent varient selon les secteurs professionnels. Pratiquées sur la masse des salaires, leur taux est de:

21 p. 100 dans les mines (Caisse des mines);

18,7 p. 100 dans les travaux publics, ports, docks (Caissocbato);

14 p. 100 dans les autres secteurs de l'industrie et du commerce (Cicaftu).

Les allocations familiales ne sont versées qu'à la condition du travail effectif et supprimées en cas de chômage.

L'importance relative des allocations familiales nous est donnée par les tableaux suivants:

a) CICAFTU

	1952	1953
Salaires déclarés	8.060.000.000	8.410.000.000
Nombre d'adhérents	8.182	7.530
Nombre de salariés	42.000	42.000
Nombre d'allocataires	27.150	27.000
Total des prestations servies	944.182.000	1.030.000.000

b) CAISSOCBATO

	1952	1953
Salaires déclarés	6.147.420.832	6.526.745.883
Nombre d'adhérents	3.092 (1.698 tempor.)	2.700 (1.312 tempor.)
Nombre d'allocataires	20.876	20.589
Total des prestations servies	982.787.154	972.467.723

c) CAISSE DES MINES (voir détail particulier ci-après).

	1952	1953
Salaires déclarés	3.499.809.111	3.154.125.644
Nombre d'adhérents	79	81
Nombre de salariés	17.720	16.517
Nombre d'allocataires	10.247	10.610
Total des prestations servies	687.420.627	666.953.053

Caisse de compensation des allocations familiales de l'industrie extractive et des fonderies de première fusion en Tunisie.

Etat statistique récapitulatif des opérations du 1er juillet 1944 au 31 décembre 1953.

	1944-1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Taux des allocations familiales (p. 100).	6	8	10,6	12	12	12	15	15	15
Plafond trimestriel de la base de calcul des allocations familiales (en francs).	12.000	18.000	24.000	30.000	30.000	45.000	52.500	52.500	52.500
Effectif des salariés..	10.978	14.048	15.274	15.445	16.149	15.938	17.270	17.720	16.517
Nombre d'allocataires	4.941	5.965	6.349	6.452	7.444	8.194	8.342	10.247	10.610
Rapport allocataires-salariés (p. 100)...	36,81	42,46	41,56	41,85	46,09	51,41	48,30	57,82	64,23
Nombre d'enfants bénéficiaires	10.316	14.387	14.828	14.887	17.053	19.047	19.120	24.044	26.130
Nombre d'enfants par famille	2.560	2.412	2.335	2.307	2.290	2.324	2.292	2.316	2.462
Rapport enfants-salariés (indice démographique)	0,942	1.024	0,974	0,966	1.056	1.195	1.107	1,357	1.58
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Montant des salaires déclarés	377.725.544	630.512.297	922.592.989	1.568.715.757	1.811.488.057	2.044.403.885	2.756.561.081	3.499.809.111	1.154.125.614
Montant des cotisations patronales....	36.608.779	50.427.576	92.397.527	172.579.248	212.743.093	265.810.410	541.694.775	665.063.119	645.621.767
Montant des allocations familiales servies	24.079.632	49.243.303	100.020.877	174.291.172	221.721.227	282.771.553	461.427.667	678.440.807	657.303.774
Montant des congés de natalité.....	»	»	»	920.179	2.849.862	3.933.740	5.058.945	6.657.988	7.367.458
Montant des congés des jeunes travailleurs	»	»	»	»	1.344.082	1.220.748	1.632.764	2.321.832	2.281.821
Total des prestations servies...	24.079.632	49.243.303	100.020.877	175.211.351	225.885.171	287.926.041	468.119.376	687.420.627	666.953.053
Résultat de la compensation	+12.529.147	+ 1.244.273	— 7.623.350	— 2.632.103	— 13.142.078	— 22.115.631	+ 73.575.399	— 22.357.508	— 21.331.286
Taux de compensation (p. 100).....	6,37	7,80	10,84	11,17	12,17	14,08	16,98	19,64	21,44
Montant des prestations par enfant (en francs).....	2.327	3.420	6.745	11.769	13.246	15.117	24.483	28.590	25.524
Prix de revient par salarié (en francs).	2.193	3.503	6.548	11.366	13.987	18.065	27.106	38.793	40.379
Taux des cotisations patronales (p. 100).	10	8	10	11	12	13	19 + 2	19	19 +2
Plafond trimestriel de la base de calcul des cotisations (en francs).....	25.000	25.000	30.000	60.000	60.000	80.000	125.000	125.000	125.000

REVENDICATIONS PRÉSENTÉES PAR L'U. S. T. T. ET L'U. G. T. T. EN MATIÈRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Au cours de la mission du Conseil économique qui s'est rendue en janvier 1955 en Tunisie, l'U. S. T. T. a remis aux commissaires la note ci-dessous:

Le système actuel des allocations familiales octroie une allocation égale à 15 p. 100 du salaire perçu par l'allocataire, pour chacun de ses enfants bénéficiaires. Il existe un plafond trimestriel d'allocations, qui est de 7.875 F par enfant.

Autrement dit, on ne sert une allocation familiale de 15 p. 100 du salaire que jusqu'à concurrence d'un salaire mensuel de 17.500 F.

Ainsi, ceux dont les salaires sont supérieurs à 17.500 F ne bénéficient pas d'une allocation supérieure. Mais, par contre, les travailleurs dont les salaires sont bas ou qui subissent les mises en chômage partiel, qui réduisent d'autant leur salaire mensuel, ont des allocations plus faibles.

Nous avons actuellement les montants suivants d'allocation mensuelle par enfant:

Maximum: 2.625 F (salarié gagnant 17.500 F par mois et plus).

Manœuvre: 1.980 F (salarié gagnant 66 F de l'heure et supposé travaillant tout le mois, soit 200 heures).

Enfin, le système d'allocations au pourcentage du salaire perçu maintient, sur le plan familial de l'enfant, une hiérarchie injustifiée. Selon que le chef de famille gagne plus ou moins, l'allocation est plus ou moins forte, c'est-à-dire que l'enfant à élever peut disposer de plus ou moins de produits qui lui sont nécessaires.

D'autre part, les caisses sont gérées par des conseils d'administration exclusivement composés de représentants des employeurs, le gouvernement exerçant un contrôle, renforcé depuis février 1954, par l'intermédiaire d'un commissaire du gouvernement.

La revendication immédiate.

Dans l'immédiat, les organisations syndicales demandent que le taux de l'allocation soit porté à 20 p. 100, soit une augmentation de 5 p. 100 correspondant à une majoration réelle de 30 p. 100. Sur la base des salaires actuels, cela ferait une charge supplémentaire de 890 millions de francs, que les caisses peuvent facilement supporter, compte tenu des faibles charges sociales des employeurs en Tunisie. Cela ne représenterait que 4 p. 100 de la masse des salaires déclarés aux caisses (22 milliards en 1953). Ces salaires sont inférieurs à la réalité, puisqu'ils sont plafonnés à 500.000 F.

La refonte du système.

Cependant, depuis 1948, les centrales nationales U. S. T. T. et U. G. T. T. ont déposé un projet de refonte totale du système d'attribution des allocations familiales.

D'après ce projet, l'allocation familiale n'est pas fonction du salaire perçu par le travailleur chef de famille. Pour supprimer toute inégalité dans cette question, il a été proposé de calculer l'allocation familiale, uniformément, au pourcentage d'un salaire moyen national.

Partant des salaires actuellement payés, on peut, suivant des données établies par la statistique, fixer le salaire moyen national à 14.680 F. Quel que soit le salarié, le montant de l'allocation lui serait décompté sur ce salaire.

Cette allocation serait progressive avec le nombre d'enfants:

12 p. 100 pour le premier enfant;
20 p. 100 pour le deuxième enfant;
33 p. 100 pour le troisième enfant.

A cette allocation s'ajouterait:

La prime à la naissance;
La prime de salaire unique;
La prime de scolarité.

Cette refonte du régime d'allocation doit s'accompagner d'une refonte du régime actuellement appliqué aux cotisations patronales.

En effet, le payement de la cotisation patronale est limité par un plafond individuel de 500.000 F.

Ainsi donc, une entreprise qui emploie un personnel de manœuvres et dix agents qualifiés auxquels elle paie un salaire annuel de 10 millions de francs ne payera de cotisation que jusqu'à 5 millions de francs (10×500.000). Par contre, une petite entreprise de la même corporation employant seulement quelques agents pour lesquels elle atteint les 5 millions de salaires annuels payera autant que la précédente. Enfin, un petit commerçant qui engage un comptable à 25.000 F par mois et une vendeuse à 15.000 F payera une cotisation égale à celle que payera telle compagnie pour un ingénieur principal à 200.000 F par mois ou que telle banque pour une direction à 3 millions de traitement annuel.

Ce principe de la cotisation patronale, tout en alourdissant les charges des petites entreprises, diminue considérablement les possiblités de financement du régime.

Il y a donc lieu d'instituer un barème de cotisations tenant compte du montant des salaires payés par l'entreprise, proprogressif et sans plafond.

La participation des travailleurs à la gestion des caisses.

Depuis l'institution des allocations familiales, les travailleurs et leurs organisations n'ont cessé de réclamer leur participation à la gestion des caisses.

Dans le décret institutif, il est prévu une caisse de surcompensation, coiffant toutes les caisses particulières, à la gestion de laquelle il est prévu une représentation des travailleurs. Mais cette caisse de surcompensation n'a jamais été créée, patronat et gouvernement s'étant, une fois de plus, trouvés d'accord pour cela.

Or, le montant des cotisations patronales appartient aux travailleurs et non pas aux employeurs. Des modalités précises d'attribution ont été édictées par le législateur et on ne comprend pas que ce soient des représentants d'employeurs qui se chargent de distribuer des fonds qui ne leur appartiennent pas. Cela est d'autant plus grave que ce sont les employeurs qui versent les fonds que les caisses doivent allouer aux pères de famille. Ainsi, la tendance naturelle s'affirme dans toutes les caisses: puisque les patrons payent et distribuent, ils cherchent à distribuer le moins possible, pour avoir le moins possible, pour avoir le moins possible à payer. Précisions:

Depuis l'institution des caisses d'allocations familiales, on a constaté que ce régime, qui devait bénéficier à tous les salariés, ne remplit pas, en fait, cette tâche. Des milliers de travailleurs sont, pendant des mois et des années, exclus du bénéfice des allocations. Tel est, en particulier, le cas de centaines de mineurs. Tous les prétextes sont bons pour retarder ou pour suspendre le payement des sommes dues aux allocataires. Violant les textes, les Caisses ont forgé des règlements particuliers qui, sous prétexte d'un « resserrement du contrôle », d'une lutte contre « la fraude », diminuent, en fait, des travailleurs du bénéfice des allocations. Toutes ces ficelles juridiques sont employées par les caisses et leurs conseils, dans ce but. Les dirigeants des caisses et leurs administrateurs se comportent vis-à-vis des travailleurs comme si l'allocation familiale était une « prime bénévole » et non un droit conquis par les travailleurs.

Les caisses d'allocations familiales, en particulier la caisse interprofessionnelle des allocations familiales de Tunisie (CICAFTU), ont pris l'habitude de modifier le jeu des prestations familiales en interprétant le texte fondamental au moyen d'un règlement intérieur modifié au gré du conseil de la caisse. C'est ainsi que la CICAFTU vient de décider de supprimer le bénéfice des allocations familiales aux travailleurs des petites entreprises (coiffeurs, épiciers, etc.). Les patrons de ces entreprises ont été radiés de la caisse et les travailleurs aussi. De la même manière, le bénéfice des allocations a été suspendu à des allocataires dont l'enfant malade s'est absenté de l'école 60 jours dans l'année scolaire (cas au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie), etc.

En toutes occasions, les administrateurs des caisses d'allocations familiales parlent des difficultés financières de celles-ci; ces difficultés proviennent toujours, selon eux, des « fraudes ». Nous pensons que la première fraude consiste à limiter des cotisations par des plafonds qui faussent le jeu normal de l'institution.

De plus, on peut éviter, par une saine gestion des caisses, des dépenses somptuaires absolument superflues et le gaspillage de fonds importants pour la publicité.

D'autre part, il faut mettre un terme au système scandaleux des acomptes de cotisations si largement pratiqué par certaines caisses qui sont très coulantes avec le patronat au fur et à mesure qu'il augmente d'importance. Il importe d'obliger les grosses entreprises à être toujours en règle du montant complet des cotisations qu'elles doivent, d'autant plus que la charge des allocations familiales est comptée dans les prix de revient, donc compris dans les prix de vente des marchandises. Il importe aussi d'obliger tous les employeurs à cotiser.

Les travailleurs exigent donc une participation au moins paritaire à la gestion des caisses d'allocations familiales, d'abord parce que c'est leur argent, ensuite pour assurer le fonctionnement normal de cette institution conquise de haute lutte par la classe ouvrière.

Le décret du 18 février 1954 précise le contrôle par l'administration sur les caisses d'allocations familiales. Des fonctionnaires sont chargés de ces contrôles. Tout est fait par l'administration, chose d'ailleurs qui n'est pas nouvelle, puisque depuis l'institution des allocations familiales, un haut fonctionnaire est chargé de suivre ce service.

Ce que le décret a complètement ignoré, ce n'est pas un renforcement du contrôle des caisses par l'administration, hélas déjà très attentive à tous les désirs patronaux. Ce que le décret ignore, c'est la revendication ouvrière, de la participation à la gestion des caisses. On comprend que patronat et administration n'aimeraient pas voir siéger des représentants des travailleurs au conseil de ces caisses et, évidemment, défendre les droits des allocataires.

Cependant, les travailleurs ne cesseront pas d'agir avant d'obtenir satisfaction.

Ainsi donc:

1° Une mesure urgente: relèvement du taux actuel de 15 p. 100 à 20 p. 100;
2° La participation des travailleurs à la gestion des caisses;
3° La refonte du système des allocations familiales,

sont les revendications réalisables de l'ensemble des travailleurs de Tunisie.

B. — **Sécurité sociale.**

L'organisation fragmentaire d'un régime de sécurité sociale peut être examinée sous ses divers aspects suivants:

a) *Accidents du travail.*

La loi française du 9 avril 1898 a été reprise en Tunisie par le décret beylical du 15 mars 1921 (sauf modification de détail, pour tenir compte du statut de certains étrangers, d'une part, et de l'organisation administrative particulière du pays, d'autre part).

Les risques d'accidents du travail et les maladies professionnelles sont couverts par une assurance obligatoire contractée auprès de compagnies privées. Les taux varient, suivant les risques professionnels, de 3,5 p. 100 à 7. p. 100.

b) *Le régime de prévoyance des fonctionnaires.*

C'est un régime applicable à tous les agents titulaires de la fonction publique et aux ouvriers permanents. Il assure les risques d'intervention chirurgicale, longue maladie et décès. Le régime s'applique aux membres de la famille des intéressés. Les retraités et les veuves de retraités bénéficient seulement de l'assurance « interventions chirurgicales ». La cotisation est assurée moitié par l'employeur (État tunisien ou collectivités publiques) et moitié par l'assuré.

On peut considérer comme un embryon de sécurité sociale ce régime de prévoyance, si on en fait un tout, avec: le système des retraites des fonctionnaires, le système d'allocations familiales et les primes et congés de maternité accordés à la femme fonctionnaire.

c) *La sécurité sociale du personnel des établissements de crédit.*

Il s'agit là d'un véritable système de sécurité sociale. Il est en fonction depuis 1947 et fait l'objet des accords conventionnels conclus entre les employés de banque et leurs patrons en 1947. Les prestations sont servies par une caisse privée qui, par contrat, assure à peu près les mêmes prestations que la sécurité sociale en France en ce qui concerne:

La maternité (sauf les primes prénatales);
La maladie;
La longue maladie;
L'invalidité;
Le décès.

Le personnel à la retraite bénéficie d'un certain nombre de prestations (maladie, longue maladie). Dans certains cas, les ascendants à charge bénéficient des prestations complètes.

Le risque vieillesse est assuré par une caisse de retraites particulières à la corporation qui alloue à soixante ans d'âge et trente ans de services une retraite reversible et automatiquement rajustée chaque année en fonction des rajustements éventuels de salaires. Cette retraite est égale à autant de fois 1/60e du salaire réel d'activité que l'intéressé a d'années de service. Elle est majorée des charges de famille.

Les allocations familiales sont servies par l'institution générale (CICAFTU), mais par accord avec le patronat banquier, elles sont majorées de 1.000 F par enfant.

Ce régime fonctionne parfaitement depuis 1947. Il est financé par une cotisation supportée à égalité par les employeurs et les employés.

d) *Les mutuelles.*

Il existe des mutuelles qui assurent leurs adhérents pour les risques maladie, longue maladie et maternité. Ce sont:

La mutuelle de la marine;
La mutuelle des P. T. T.;
La mutuelle de l'aviation civile;
La mutualité commerciale;
La caisse de secours des dockers.

e) *Initiatives privées.*

Enfin, certaines compagnies d'assurances assurent pour le compte d'un petit nombre d'entreprises privées le risque maladie, longue maladie. Les ouvriers permanents et les employés des compagnies d'acconage bénéficient d'un pareil régime.

Comme on peut aisément le constater, il ne s'agit là que d'initiatives isolées ou de textes à application très limitée. C'est la raison pour laquelle les organisations ouvrières réclament avec insistance la création d'un régime de sécurité sociale.

REVENDICATIONS OUVRIÈRES DE L'U. S. T. T. ET DE L'U. G. T. T. EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les revendications de l'U. S. T. T. et de l'U. G. T. T. sont contenues dans la note ci-dessous.

Texte présenté à la conférence nationale pour la sécurité sociale (avril 1953).

Les masse laborieuses doivent engager l'action pour arracher:

Une assurance « maternité » comprenant l'examen prénatal, des allocations prénatales, la gratuité des frais d'accouchement, des primes d'allaitement;

L'assurance maladie et longue maladie, comprenant: remboursement des frais pharmaceutiques et médicaux ainsi que le payement du salaire total pendant la maladie et de 75 p. 100 du salaire pendant la longue maladie;

L'assurance invalidité comprenant le payement de 75 p. 100 du salaire en cas d'incapacité permanente de travail;

L'assurance décès prévoyant le remboursement des frais funéraires et le versement aux ayants droit d'une allocation appelée capital décès;

L'assurance vieillesse, reversible sur la veuve ou les héritiers mineurs, égale à 75 p. 100 du salaire d'activité;

L'assurance accidents du travail modernisée et dont les primes doivent être rajustées au niveau du coût de la vie.

De plus, les travailleurs doivent également obtenir:

L'allocation de chômage égale au moins à 50 p. 100 du salaire d'activité;

La refonte du système des allocations familiales suivant le plan des organisations syndicales U.S.T.T./U.G T.T.;

L'organisation de la prévention sociale pour le dépistage des maladies, la protection et l'hygiène du travail.

Tel est le plan sur la base duquel nous appelons les travailleurs et tous les gens de bonne volonté à lutter côte à côte.

Les bénéficiaires.

La sécurité sociale doit être, comme dans tous les pays qui possèdent un tel régime, étendue à toutes les couches laborieuses de la population, c'est-à-dire:

Ouvriers de l'industrie et de l'agriculture;
Employés et fonctionnaires;
Artisans;
Petits paysans;
Petits commerçants;
Etudiants.

Elle sera ainsi une institution nationale, qui veillera sur la santé de la grande masse du peuple.

Un tel régime est-il réalisable ?

A cette question, on peut d'emblée répondre par l'affirmative. Certes, demain, lorsque la classe ouvrière aura pris en mains la gestion du pays et de ses richesses, nous ne nous contenterons pas de ce régime seulement. Mais, dès aujourd'hui, il est possible de faire « tenir » un tel régime de sécurité sociale. C'est ce que démontrait, en 1951, le bureau de l'U. S. T. T. dans un mémoire adressé au résident général pour l'application de la sécurité sociale aux travailleurs de l'industrie, du commerce et de la fonction publique.

Il a été démontré qu'une cotisation de l'ordre de 5 p. 100 des salaires payés serait suffisante pour assurer la stabilité de l'institution, étant bien entendu que la gestion de la sécurité sociale doit être laissée aux représentants des travailleurs et dotée des moyens légaux de faire payer tous les employeurs récalcitrants. Une telle cotisation peut être supportée par le patronat et conçue comme une cotisation progressive suivant le chiffre d'affaires, le nombre d'employés et les profits de l'entreprise. Pour 1949, elle n'aurait représenté que 1/8 des bénéfices nets réalisés par le patronat en Tunisie.

Voici pour l'indication, un calcul approximatif fait pour les travailleurs de l'industrie et du commerce, pour les empoyés et les fonctionnaires (année 1949):

Nombre de salariés (suivant les caisses d'allocations familiales)	115.000
Nombre de fonctionnaires	17.000
Total	132.000

Salaire annuel moyen (salaire moyen des mines), 114.000.

Masse des salaires:

Secteur privé	13.110 millions.
Fonctionnaires	7.719 —
	20.829 millions.

Prestations: moyenne des banques, 8.000 F par assuré et par an, soit: 135.000 × 8.000 = 1.080.000.000, soit 5 p. 100 de la masse des salaires, ou si l'on tient compte des revenus soumis à l'impôt, c'est-à-dire 8 milliards environ, dans la même année, 12,5 p. 100 des bénéfices nets déclarés.

II. — LES SALAIRES AGRICOLES

A. — La structure du salariat agricole.

Pour comprendre la situation de la main-d'œuvre agricole en Tunisie, il est bon de rappeler quelques chiffres.

La Tunisie compte, en gros, 3.200.000 habitants, dont 3 millions de Tunisiens, parmi lesquels 2.500.000 vivant de l'agriculture.

L'agriculture française emploie 45.000 ouvriers. L'agriculture tunisienne 100.000 salariés environ.

Les ruraux tunisiens sont, selon l'abondance des récoltes, les saisons, les différentes périodes de leur vie, tour à tour ouvriers agricoles, locataires, métayers, propriétaires, bref exploitants directs.

Une famille rurale — comprenant: père, mère et quatre enfants — voit fréquemment deux ou trois de ses membres travailler à l'exploitation voisine pendant l'hiver, le printemps et le commencement des moissons. D'accord avec l'employeur, elle cesse tout travail rémunéré pour faire les moissons familiales généralement plus tardives (les Européens semant des blés tendres et les Tunisiens des blés durs). La saison des semailles voit pareillement la main-d'œuvre repartir vers l'exploitation familiale et le cycle recommence.

Au total, par individu et par an, les journées de travail rémunérées ne dépassent guère 150.

Quelques ouvriers permanents assurent la continuité des travaux en toutes saisons.

Ces ouvriers font l'objet d'un traitement spécial. Ils trouvent souvent sur l'expoitation où ils sont embauchés un complément en nature de leur salaire journalier.

Les organisations ouvrières demandent la « légalisation » de ce salaire en nature.

B. — Le quantum du salaire.

Il y a lieu de préciser que le Gouvernement fixe les salaires minima selon trois zones:

Première zone comprenant: La vallée de la Medjerdah, les régions de Béja, Mateur et du Cap Bon:

Salaire minimum: 274 F par jour.

Deuxième zone comprenant: La région de Medjez El Bab, la région du Kef, du Sahel et de Sfax:

Salaire minimum: 260 F par jour.

Troisième zone comprenant: La région du Centre, du Zaghouanais et du Sud:

Salaire minimum: 246 F par jour.

Les spécialistes perçoivent des primes particulières (conducteurs de tracteur, mécaniciens etc.).

Des primes sont également accordées pour certains travaux (moissons, battages, etc.).

Les ouvriers permanents bénéficient légalement du congé payé (15 jours par an) et du repos hebdomadaire.

C. — Les revendications ouvrières.

Les organisations ouvrières sont unanimes pour:

Réclamer la stricte application du salaire minimum qui fait l'objet, surtout dans les petites et moyennes exploitations de multiples infractions;

La fixation de ce salaire à 80 p. 100 du salaire horaire minimum de l'industrie (soit 80 p. 100 × 60 ≐ 48 F);

La réglementation des avantages en nature et leur extension légale à toutes les exploitations;

La durée du travail fixée à 2.400 heures par an.

D. — Les observations du patronat.

Le patronat agricole fait remarquer:

Que les salaires en nature sont toujours fort importants et comprennent, en particulier, dans bien des cas:

La « maouna » (parcelle de terre cédée gratuitement pour les semailles);

Divers *métayages* de blé, fèves, olivier, parfois glanage;

Pâturage gratuit des troupeaux;

Logement;

Soins gratuits;

Habillement.

Tous avantages qui « dépassent parfois le gain principal » en valeur.

Que toute augmentation des salaires agricoles se traduira par une mécanisation plus importante et par là par une augmentation du chômage, les machines utilisées étant importées.

Que la Tunisie, pays pauvre, ne peut avoir, dans les circonstances analogues, que des salaires de pays pauvre et doit être comparée non à la métropole, mais aux autres pays méditerranéens: Espagne, Italie, Grèce, Egypte.

SECTION B

LES PRIX

Le service des statistiques de la Régence publie les tableaux suivants d'évolution des prix:

I. — Tunisie.

Prix de gros (base 100 en 1940).

ANNÉES ET MOIS	DENRÉES alimentaires.	PRODUITS industriels.	PRODUITS locaux.	PRODUITS importés.	INDICE GÉNÉRAL
1948. — Moyenne mensuelle	1.412	1.220	1.490	1.096	1.456
1949. — Moyenne mensuelle	1.472	1.560	1.527	1.459	1.502
1950. — Moyenne mensuelle	1.497	1.606	1.517	1.566	1.535
1951. — Moyenne mensuelle	1.699	1.961	1.792	1.785	1.789
1952. — Moyenne mensuelle	1.872	1.940	1.943	1.814	1.895
Octobre	1.849	1.908	1.889	1.781	1.849
Novembre	1.765	1.930	1.840	1.791	1.822
Décembre	1.735	1.929	1.802	1.802	1.802
1953. — Moyenne	1.847	1.930	1.917	1.804	1.876
1954. — Janvier	1.736	1.905	1.810	1.770	1.795
Février	1.768	1.909	1.842	1.773	1.817
Mars	1.739	1.919	1.819	1.771	1.802
Avril	1.719	1.948	1.801	1.792	1.798
Mai	1.777	(1) 1.929	(1) 1.814	(1) 1.858	(1) 1.830
Juin	1.739	1.913	1.784	1.825	1.799
Juillet	1.751	1.920	1.796	1.830	1.809

(1) Chiffre rectifié.

Prix de détail à Tunis.

ANNÉES ET MOIS	DENRÉES ALIMENTAIRES		DIVERS (éclairage, chauffage, savon).		INDICE GÉNÉRAL	
	Base 100 en 1938.	Base 100 en 1940.	Base 100 en 1938.	Base 100 en 1940.	Base 100 en 1938.	Base 100 en 1940.
1948. — Moyenne mensuelle	1.703	1.407	1.458	1.122	1.672	1.371
1949. — Moyenne mensuelle	2.108	1.742	2.234	1.718	2.124	1.741
1950. — Moyenne mensuelle	2.191	1.811	2.298	1.768	2.204	1.807
1951. — Moyenne mensuelle	2.456	2.030	2.497	1.921	2.461	2.017
1952. — Moyenne mensuelle	2.769	2.289	2.723	2.095	2.764	2.265
Octobre	2.796	2.311	2.648	2.037	2.778	2.276
Novembre	2.763	2.283	2.831	2.178	2.772	2.271
Décembre	2.840	2.347	2.877	2.213	2.844	2.331
1953. — Moyenne	2.840	2.347	2.774	2.134	2.834	2.323
1954. — Janvier	2.867	2.370	2.964	2.280	2.878	2.359
Février	2.901	2.398	2.929	2.253	2.904	2.380
Mars	2.851	2.356	2.862	2.202	2.852	2.338
Avril	2.805	2.318	2.821	2.171	2.807	2.301
Mai	2.906	2.402	2.821	2.171	2.895	2.373
Juin	2.894	2.392	2.821	2.171	2.885	2.365
Juillet	2.850	2.356	2.835	2.181	2.848	2.335

II. — France et Tunisie.

(Base 100 en 1949.)

ANNÉES ET MOIS	GROS		DÉTAIL	
	France.	Tunisie.	Paris.	Tunis.
1950. — Moyenne mensuelle	108,3	102,2	111,2	103,8
1951. — Moyenne mensuelle	138,3	119,1	130,1	115,9
1952. — Moyenne mensuelle	144,9	126,2	145,4	130,1
Octobre	136,3	123,1	141,0	130,7
Novembre	137,4	121,3	141,3	130,5
Décembre	138,0	120,0	142,1	133,9
1953. — Moyenne	138,3	124,9	143,7	133,4
1954. — Janvier	137,9	119,5	143,2	135,5
Février	137,8	121,0	144,1	136,7
Mars	136,3	120,0	143,6	134,3
Avril	136,8	119,6	142,4	132,2
Mai	(1) 138,9	121,8	144,2	136,2
Juin	134,8	119,8	143,8	135,9
Juillet	134,3	120,9	141,9	134,1

(1) Chiffre rectifié.

Les organisations ouvrières sont unanimes à demander que soit calculé un budget-type.

Seule, l'U. S. T. T. a fourni aux membres de la mission du Conseil économique une étude précise qui fait apparaître — selon les dires de cette organisation — les chiffres du tableau ci-dessous :

BUDGET MINIMUM VITAL (d'après l'U. S. T. T.)

Célibataire.

MATIÈRES	QUANTITÉ MINIMUM VITAL	QUANTITÉ moyenne mensuelle.	PRIX UNITAIRE 1951.	PRIX MENSUEL 1951.	PRIX UNITAIRE	PRIX MENSUEL 1954.
			Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Alimentation.						
Pain	500 grammes par jour.	15 kilogrammes.	41,70	625	55	825
Semoule	200 grammes par jour.	6 kilogrammes.	84	504	80	480
Pâtes	200 grammes deux fois par jour.	1,8 kilogramme.	76	136	89	160
Huile	2 litres par mois.	2 litres.	171	342	175	350
Bœuf	125 grammes par semaine.	500 grammes.	428	214	487	244
Mouton	135 grammes par semaine.	500 grammes.	267	133	250	125
Poisson	250 grammes par quinzaine.	500 grammes.	225	112	320	160
Lait	1/8 litre par jour.	3,750 litre.	51	192	60	225
Œufs	12 par mois.	12	127	127	141	141
Pommes de terre	4 kilogrammes par mois.	4 kilogrammes.	23	92	28	112
Pois chiches	1,5 kilogramme par mois.	1,5 kilogramme.	58	87	76	114
Fèves	1 kilogramme par mois.	1 kilogramme.	49	49	50	50
Haricots	300 grammes par mois.	300 grammes.	115	34	130	39
Café	250 grammes par mois.	250 grammes.	775	194	1.280	320
Thé	50 grammes par mois.	50 grammes.	935	46	1.920	46
Sucre	1 kilogramme par mois.	1 kilogramme.	100	100	93	93
Ail	100 grammes par mois.	100 grammes.	87	9	130	13
Oignon	3 kilogrammes par mois.	3 kilogrammes.	15	45	25	75
Carottes	1 kilogramme par mois.	1 kilogramme.	20	20	20	20
Navets	4 kilogrammes par mois.	4 kilogrammes.	20	20	20	20
Arissa	500 grammes par mois.	500 grammes.	220	110	220	110
Olives	100 grammes par jour.	3 kilogrammes.	112	336	190	570
Sel	200 grammes par mois.	200 grammes.	21	4	48	10
Oranges (1)	2 kilogrammes par mois.	2 kilogrammes.	20	40	30	60
Persil	2 kilogrammes par mois.	2 kilogrammes.	30	60	30	60
Légumes verts (2)	2 kilogrammes par mois.	2 kilogrammes.	30	60	30	60
				300		800
Totaux				3.931		5.222

(1) Les fruits varient selon les saisons. L'orange qui dure le plus longtemps (4 à 5 mois) et dont le prix est moyen, a été prise prise comme base pour la moyenne mensuelle, à raison de 1 par jour, ce qui fait à peu près 2 kilogrammes.

(2) Les légumes verts nécessaires à l'organisme et qui entrent en composition dans de nombreux plats (couscous, ragouts, etc.) varient aussi selon les saisons. Une moyenne a été faite d'abord entre les divers légumes d'une même saison et le légume typique a été. Pour le printemps : petits pois, 1 kilogramme tous les deux jours, soit 15 kilogrammes par mois. Pour l'été : tomates et gombauds, 1 kilogramme de tomates par jour, soit 30 kilogrammes, 200 grammes de gombauds deux fois par semaine, soit 1 kilogramme 600 par mois. Pour l'hiver : blettes (autres cardons et analogues), 1 kilogramme tous les deux jours, soit 15 kilogrammes par mois).

CHAPITRE VI

AIDE DE LA FRANCE A LA TUNISIE ET PLAN

SECTION I

BILAN DE L'ASSISTANCE APPORTEE PAR LA FRANCE A LA TUNISIE AU COURS DES DERNIERES ANNEES

(PÉRIODE 1949-1953)

L'assistance apportée par la France à la Tunisie peut être déterminée et appréciée par l'étude de la « balance générale des règlements de la régence ». En effet, l'analyse des divers postes de cette balance générale — balance des marchandises, balance des payements courants et balance des opérations en capital — met en évidence le mécanisme suivant lequel l'équilibre général est atteint, grâce à l'aide métropolitaine.

Alors que la balance commerciale accuse un déficit important, la valeur des exportations ne représentant, en moyenne, que 60 à 65 p. 100 de celle des importations, la balance des payements courants, grâce aux dépenses effectuées par la France en Tunisie et la balance des capitaux, à l'actif de laquelle s'inscrit l'aide financière française (subventions, prêts, avances, etc.) sont, au contraire, créditrices.

1. La balance des marchandises (balance commerciale.)

Les caractéristiques de la balance commerciale de la régence sont celles d'un pays jeune, à structure primaire et en voie d'équipement, c'est-à-dire qu'elle accuse un déficit permanent dont l'importance est de l'ordre de 20 milliards par an pour la période quinquennale 1949-1953. Le tableau ci-après donne les résultats globaux des échanges commerciaux de la Tunisie pour les cinq dernières années:

Le commerce extérieur de la Tunisie de 1949 *à* 1953.
(Millions de francs courants.)

ANNÉES	IMPORTATION	EXPORTATION	DÉFICIT	POURCENTAGE couverture des importations par exportation.	PRIX MOYEN TONNE importée. (Fc)	PRIX MOYEN TONNE exportée. (Fc)	RAPPORT P. M. I. et P. M. E.
1949	42.368	27.396	14.972	65	51.000	7.816	6,5
1950	51.533	39.553	11.980	77	63.993	12.018	5,3
1951	63.819	37.536	26.283	59	67.713	9.813	6,9
1952	64.879	40.060	24.819	62	69.512	11.024	6,3
1953	60.121	38.840	21.281	65	72.982	11.770	6,2

Toutefois, l'examen détaillé de cette balance commerciale fait apparaître que la valeur des exportations sur l'étranger est supérieure aux importations et qu'en définitive la Tunisie met à la disposition du fonds commun des changes plus de devises qu'elle n'en reçoit: sa balance est créditrice à l'égard des pays de l'U. E. P. et son déficit à l'égard de la zone dollar a toujours été inférieur à ses excédents sur la zone sterling.

Ces résultats devraient d'ailleurs être corrigés compte tenu des importations de France d'articles et de produits d'origine étrangère que la métropole a réglés en devises.

C'est exclusivement sur la zone franc et en particulier sur la métropole que le déficit de la régence est considérable comme l'indique le relevé ci-après donnant le détail, par zone monétaire, des échanges extérieurs de la Tunisie et de sa balance commerciale pour les années 1949 à 1953.

Echanges extérieurs de la Tunisie par zone monétaire pour la période 1949-1953.
(En millions de francs.)

DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1952	1953
Zone franc:					
Importations	33.928 (82 p. 100)	42.556 (82 p. 100)	51.776 (81 p. 100)	50.954 (79 p. 100)	48.394 (80 p. 100)
Exportations	14.335 (52 p. 100)	20.771 (53 p. 100)	19.242 (51 p. 100)	20.609 (51 p. 100)	26.403 (68 p. 100)
Balance	— 19.593	— 21.785	— 32.534	— 30.350	— 21.991
Zone sterling:					
Importations	2.518 (6 p. 100)	2.034 (4 p. 100)	2.417 (4 p. 100)	2.073 (3 p. 100)	2.194 (4 p. 100)
Exportations	5.732 (20 p. 100)	5.177 (13 p. 100)	8.543 (23 p. 100)	8.091 (20 p. 100)	5.135 (13 p. 100)
Balance	+ 2.823	+ 3.143	+ 6.126	+ 6.018	+ 2.941
Zone dollar:					
Importations	2.098 (5 p. 100)	3.529 (7 p. 100)	2.818 (4 p. 100)	4.256 (6 p. 100)	2.944 (5 p. 100)
Exportations	1.042 (4 p. 100)	991 (2 p. 100)	528 (1 p. 100)	1.232 (4 p. 100)	453 (1 p. 100)
Balance	— 1.956	— 2.358	— 2.990	— 3.024	— 2.491
Autres pays:					
Importations	2.894 (7 p. 100)	3.444 (7 p. 100)	6.808 (11 p. 100)	7.590 (12 p. 100)	6.528 (11 p. 100)
Exportations	6.648 (24 p. 100)	12.887 (32 p. 100)	9.594 (25 p. 100)	»	6.849 (10 p. 100)
Balance	+ 3.754	+ 9.473	+ 2.786	+ 2.538	+ 321
Total général:					
Importations	42.368	51.333	63.819	64.879	60.121
Exportations	27.396	39.553	37.536	40.060	38.840
Balance	— 14.972	— 11.980	— 26.283	— 24.819	— 21.281

On a soutenu que ce déficit vis-à-vis de la métropole était accru, du fait du prix élevé des produits français.

Il est exact qu'il y a une interdépendance étroite des marchés tunisien et métropolitain, interdépendance qui résulte principalement de l'union douanière partielle instituée entre la France et la Tunisie en 1928; cet accord assure, en effet, en raison d'une protection douanière qui atteint 70 p. 100 pour certains produits, le quasi monopole du marché tunisien à un grand nombre de produits français, parmi lesquels les plus importants sont les tissus de coton, les automobiles, les pneumatiques, les constructions électriques...

De plus, le régime de contingentement et de contrôle des charges permet à la France de se réserver une part importante des importations tunisiennes pour de nombreux autres produits qui, en régime de liberté, pourraient être achetés à l'étranger.

Cependant, il convient de faire ressortir que la solidarité économique instituée en 1928 ne joue pas constamment au détriment de la Tunisie et les produits tunisiens, tels les céréales, qui sont admises en franchise sur le marché français — et qui, à partir de la campagne en cours, seront intégrées dans ce marché — bénéficient eux-mêmes des prix pratiqués en France (1).

De même le régime de contingentement permet au Gouvernement français d'accorder sur son marché une priorité à certains produits tunisiens; le calendrier imposé à l'Espagne pour l'exportation des oranges sur la métropole illustre parfaitement cette pratique discriminatoire. Enfin, d'autres mesures sont favorables à l'écoulement des produits tunisiens; ainsi, il est incontestable que, sans l'existence des accords phosphatiers nord-africains, la Tunisie ne trouverait plus le placement de ses phosphates de chaux.

Les annexes n°s 1 et 2 donnent, pour les principaux articles, le détail des charges supportées par la Tunisie, du fait de ses importations de produits français et des bénéfices que retire la régence de ses exportations sur le marché français. Ces évaluations, qui ne prétendent pas être d'une rigoureuse exactitude, permettent de conclure cependant que charges et bénéfices se compensent et qu'en conséquence le déficit annuel moyen de 20 milliards de la balance commerciale peut être tenu pour une approximation correcte.

Ce déficit permanent est engendré par le déséquilibre structurel de l'économie tunisienne et il ne peut être atténué et même maintenu qu'au moyen d'une intervention extérieure. En effet, malgré tous les efforts entrepris, l'accroissement des ressources et la constitution de l'épargne ne peuvent suivre le rythme de la poussée démographique et de l'élévation sensible du standing de vie. Cette assistance indispensable, c'est évidemment à la nation protectrice qu'il appartient de la fournir. La France n'a pas failli à ses obligations: elle apporte à la Tunisie l'aide qui lui est nécessaire sous deux formes différentes:

D'une part, par les dépenses que l'Etat français effectue en Tunisie, dépenses qui s'inscrivent à l'actif de la balance des payements courants, d'autre part, par une aide financière, sous forme d'investissements, qui s'inscrit à l'actif de la balance des capitaux.

2. La balance des payements courants (balance des revenus).

Plus que pour les pays évolués qui disposent de statistiques anciennes et bien organisées, il est difficile de donner pour la Tunisie une évaluation chiffrée de tous les postes de la balance des revenus.

Au passif figurent: le tourisme en métropole ou à l'étranger des résidants tunisiens, les surplus des primes d'assurances (sauf dans la mesure où ils sont investis en bons d'équipement tunisiens), les revenus des capitaux français investis en Tunisie, le payement des commissions et des frais accessoires aux représentants des sociétés métropolitaines, le payement des frets et des services, etc.

A l'actif on retrouve: le tourisme international (dont la ressource est infinie), les revenus des valeurs mobilières achetées sur le marché métropolitain, mais le seul poste de l'actif qui mérite d'être mentionné est celui des dépenses françaises en Tunisie qui découlent principalement des obligations de la France dans un pays de protectorat: ce sont les dépenses civiles et militaires et les pensions payées sur le budget métropolitain.

Pour la période 1949-1953, le solde moyen annuel de ces dépenses s'élève à 10,500 milliards et peut s'établir de la façon suivante:

1° Dépenses françaises:	
Dépenses budgétaires, militaires et civiles	10,4 milliards.
Service des pensions payées sur le budget de l'Etat français	2,1 —
Total	12,5 milliards.
2° Remboursement de l'Etat tunisien (service de la radiodiffusion, de la météorologie, Loterie nationale, etc.)	2 milliards.
Solde	10,5 milliards.

3. La balance des opérations en capital (balance des capitaux) et les investissements.

L'aide financière que la France apporte à la Tunisie se présente sous deux formes; tantôt il s'agit de subventions, tantôt il s'agit de simples prêts ou avances dont le budget local supporte la charge en intérêt et amortissement.

Les subventions.

Actuellement, il n'existe dans le budget tunisien qu'une seule recette de cette nature, la contribution de la métropole à la réparation des dommages de guerre subis par la Tunisie et égale à 80 p. 100 du montant des reconstitutions. Cette contribution s'élève à 2 milliards par an et prendra vraisemblablement fin en 1957. Pour la période de 1947 à 1954, 17,3 milliards ont été ainsi affectés à la reconstruction.

De 1946 à 1950, la Tunisie a également reçu diverses subventions de caractère exceptionnel dont le détail est donné en annexe n° 3 (p. 232).

Pour la période 1949-1953, le montant annuel moyen des subventions s'élève à 2,7 milliards.

Les avances et prêts.

L'étroitesse du marché financier local et l'absence d'épargne productive imposent le recours au marché métropolitain pour la satisfaction des besoins en capitaux à long terme; mais la pénurie des offres de capitaux, qui caractérise le marché financier français d'après guerre, a eu pour conséquence que le seul bailleur de fonds possible depuis dix ans a été l'Etat français: c'est ainsi que la dette tunisienne comporte 80 p. 100 de créances françaises.

La France consent à la Tunisie deux catégories de prêts:

Des prêts en provenance du fonds de modernisation et d'équipement; ceux-ci constituant pratiquement la seule ressource grâce à laquelle les plans d'équipement de la Régence ont pu être financés. En effet, de 1947 à 1953, la réalisation du plan d'équipement de la Tunisie a exigé 117.800 millions. Sur cette somme, la contribution tunisienne (excédents budgétaires, bons d'equipement) ne dépasse pas 11.500 millions, tandis que la part de la métropole s'élève à 102.300 millions, dont 86.300 millions provenant du Trésor, du budget (subventions comprises) et du F. M. E. et 16 milliards du marché financier et des établissements publics métropolitains.

L'annexe n° 4 donne le détail des sources de financement du plan, ainsi que des investissements réalisés de 1947 à 1953.

Pour la période de 1949-1953, la moyenne annuelle de ces prêts est d'environ 10 milliards de francs.

A ces dotations annuelles sont venues s'ajouter des opérations exceptionnelles d'emprunt correspondant notamment à la modernisation des chemins de fer et à diverses opérations foncières. Depuis 1950, le montant de ces emprunts est de 9 milliards de francs.

Depuis une date récente, des avances à court terme destinées à assurer l'équilibre du budget ordinaire de la Régence. En effet, après n'avoir cessé de connaître pendant soixante-dix

(1) L'estimation des charges supportées par le budget français du fait de l'institution du marché commun des céréales fait l'objet de l'annexe n° 5.

ans des finances saines et équilibrées, sur lesquelles reposait en partie son crédit, la Tunisie s'est trouvée depuis l'exercice 1952-1953 dans l'incapacité de couvrir les charges de son budget à l'aide de ses propres ressources.

Les avances consenties à ce titre par le Trésor français ont été les suivantes:

Exercice 1952-1953: 2 milliards.

Exercice 1953-1954: 2 milliards.

En marge de cette aide de la métropole au budget tunisien, il convient de signaler que, d'une part, les fonds de modernisation et d'équipement octroie directement des prêts à des entreprises tunisiennes et, d'autre part, que le Trésor français ou certaines caisses publiques métropolitaines accordent une aide sous forme de prêts à des organismes publics ou semi-publics tunisiens: ports, collectivités.

A l'inverse, le Trésor français émet en Tunisie des bons du Trésor et dispose des fonds collectés localement par la caisse nationale d'épargne.

En résumé, pour la période 1949-1953, le déficit annuel moyen de la balance commerciale de la Tunisie s'est établi aux environs de 20 milliards.

Ce déficit a été largement comblé:

D'une part, par les dépenses effectuées par la France en Tunisie (moyenne annuelle) ..... 10,5 milliards.

D'autre part, par l'aide financière consentie par la métropole (moyenne annuelle)..... 15,3 milliards.

Subventions	2,7 milliards.	
Prêts F. M. E.	10	—
Emprunts spéciaux	1,8	—
Avances du Trésor	0,8	—
	15,3 milliards.	

Il convient d'ajouter qu'à côté de cette aide financière la Tunisie trouve auprès du Trésor français des facilités qui assurent un large volant de manœuvre à sa trésorerie et évitent à ses finances publiques les à-coups que connaissent celles des pays qui ne doivent compter que sur leurs propres ressources.

Le montant de ces avances de trésorerie s'élevait au 31 juin 1953 à 17 milliards de francs. Ce chiffre donne une idée de l'aide ainsi apportée au Trésor tunisien pour franchir les caps difficiles.

ANNEXE N° 1

Détail des charges supportées par la Tunisie pour l'importation de certains articles du fait de la disparité des prix français.

(En millions de francs.)

PRODUITS	ÉCART entre prix français et prix étrangers.	VALEUR TOTALE des importations (1953).	VALEUR des importations de France (1953).	PART DE LA FRANCE dans les importations de la Tunisie (1953).	CHARGES supportées par la Tunisie du fait de ses importations de France (1953).
	P. 100.			P. 100.	
Sucre	50	3.530	3.380	95	1.150
Tissus de coton et imprimés.....	18	3.930	3.200	81	500
Sacs de jute.....	30	390	320	81	75
Quincaillerie	35	190	165	87	40
Pneumatiques	50	650	560	86	190
Constructions électriques.....	19	2.370	2.070	87	350
Machines-outils	30	270	230	87	55
Automobiles, camions, etc.....	37	3.260	2.830	87	760
Totaux	14 (moyenne tous produits).	56.000 (moyenne 1949-1953).	46.000 (moyenne 1949-1953).	82 (moyenne 1949-1953).	6.450 (moyenne 1949-1953 tous produits).

ANNEXE N° 2

Détail des bénéfices réalisés par la Tunisie, pour l'exportation de certains produits, du fait de la disparité des prix français.

PRODUITS	ÉCART entre prix français et prix étrangers (au kilogramme).	TONNAGE TOTAL exporté (en tonnes).	TONNAGE EXPORTÉ sur France et D. O. M. (en tonnes).	PART DE LA FRANCE et D. O. M. dans les exportations de la Tunisie.	BÉNÉFICES réalisés par la Tunisie du fait de ses exportations sur la France et D. O. M.
	Francs.			P. 100.	
Blé dur	19	165.000 (1953)	162.000	99	3.100
Blé tendre	18,5	53.000 (1953)	11.000	3	200
Orge	8	62.000 (1953)	51.000	8	400
Huiles d'olive	20	27.000 (moyenne)	20.000 (moyenne)	70	400
Oranges	15	20.000 (1953)	20.000	100	300
					4.400
Phosphates (pour mémoire)	»	1.500.000 (1953)	»	»	5.000

ANNEXE N° 3

Subventions reçues de la métropole depuis 1947.

1947. — Secours aux nécessiteux	100	millions.
1948. — Secours à l'agriculture éprouvée par la sécheresse	500	—
Contribution du service prêt-bail à la réfection du réseau routier tunisien.	480	—
Subvention pour maintien du prix du pain 1948-1949	530	—
1950. — Subvention pour maintien du prix du pain 1949-1950	920	—
1946 à 1950. — Couverture partielle du déficit de la Soremit (Exploitation de gisements de combustibles de remplacement: lignite)	226	—
1946 à 1948. — Versement au fonds de secours et de solidarité pour l'attribution d'allocations aux familles nécessiteuses de militaires tunisiens	60	—
1947 à 1954. — Contribution à la réparation des dommages de guerre de la Tunisie.	16.890	—
	19.706	millions.

ANNEXE N° 4

Plan d'équipement 1947-1953.

1. — *Financement:*

Ressources tunisiennes:		
Excédents budgétaires ou ressources affectées	4,8	
Bons d'équipement	6,7	
		11,5
Ressources metropolitaines:		
Trésor, budget et F. M. E.	86,3	
Marché financier et établissements publics	16	
		102,3
Ressources étrangères dont 3,4 pour les recherches de pétrole.		4,0
Total		117,8

2. — *Investissements réalisés:*

Reconstruction		21,3
Infrastructure:		
Communication	21,8	
Energie	13,0	
		34,8
Industrie (crédits sur fonds publics)		1,5
Hydraulique (barrages, irrigation, drainage)		27,4
Agriculture (en dehors de l'hydraulique)		13,6
Equipement social:		
Instruction	7,5	
Santé	2,9	
Habitat	2,7	
		13,1
Equipement public:		
Etat	3,2	
Collectivités	2,9	
		6,1
Total		117,8

ANNEXE N° 5

Estimation des charges supportées par le budget français du fait de l'institution du marché commun des céréales.

Le marché commun des céréales n'étant institué qu'à partir du 1er août prochain, il n'est pas possible de déterminer avec précision la charge qu'il entraînera pour le budget français.

Pour la campagne 1954, les prévisions suivantes peuvent être établies:

Exportations de blé tendre sur l'étranger, 300.000 quintaux entraînant une perte de 600 millions.

Exportations d'orge sur l'étranger, 300.000 quintaux entraînant une perte de 300 millions.

Exportations de blé dur sur l'étranger, néant.

La perte résultant de l'exportation des céréales tunisiennes sur le marché extérieur serait donc de l'ordre de 1 milliard de francs.

Ce déficit sera en partie couvert par une taxe de 140 à 150 F au quintal, appliquée sur toutes les céréales commercialisées et dont on espère un rendement d'environ 700 millions.

La subvention à la charge du Gouvernement français s'établirait donc entre 200 et 300 millions pour la campagne en cours.

ANNEXE N° 6

Aide financière apportée par la France à la Tunisie en 1953 et 1954.

	Millions de francs.
A. — Traitements et soldes payés par le Gouvernement français aux fonctionnaires et militaires en exercice en Tunisie	14.760
B. — Pensions payées sur le budget français	2.940
C. — Participation à la vie économique:	
Prêts et avances	(1) 13.480
Equilibre du budget ordinaire	(2) 2.000
	32.200

(1) 1954: 13.000 millions + 800 millions à titre de don.
(2) 1954: 2.500 millions.

SECTION II

LE PLAN 1954-1957

Un travail très complet ayant été publié par les services du plan sur les investissements prévus en 1954-1957, nous nous sommes bornés à reproduire les tableaux récapitulatifs de ce document.

Tableau récapitulatif des investissements prévus pour la période 1954-1957.

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION	FINANCEMENT MÉTROPOLITAIN				FINANCEMENT TUNISIEN				CONCOURS extérieur	TOTAL général.
	F. E. E.		Marché financier.	Total	Participation du budget ordinaire.	Ressources affectées.	Emprunts	Total.		
	Budget.	Hors budget.								
I. — Agriculture:										
1. Forêts	800	»	»	800	»	»	»	»	»	800
2. D. R. S.: forêts	1.300	»	»	1.300	»	»	»	»	»	1.300
D. R. S.: sols cultivables	1.600	»	»	1.600	»	6	»	6	»	1.606
3. Motoculture	250	»	»	250	»	»	»	»	»	250
4. Stockage	(1) 80	(1) 84	»	164	»	530	»	530	»	694
5. Transformation et froid	80	»	»	80	»	»	»	»	»	80
6. Plantations et mise en valeur des terres du Centre et du Sud	900	»	»	900	»	»	»	»	»	900
7. Elevage	830	»	»	830	»	»	»	»	(2) 120	950
8. Enseignement et recherches	200	»	»	200	»	»	»	»	»	200
9. Equipement des services	200	»	»	200	»	»	»	»	»	200
10. Apurement foncier	400	»	»	400	»	»	»	»	»	400
11. Crédit agricole	6.000	»	»	6.000	»	»	»	»	»	6.000
Totaux	12.640	84	»	12.724	»	536	»	536	120	13.380
II. — Hydraulique agricole:										
1. Hydraulique générale	800	»	»	800	»	»	»	»	»	800
2. Développement des ressources hydrauliques	1.000	»	»	1.000	»	»	»	»	»	1.000
3. Périmètres	2.000	»	»	2.000	»	100	»	100	»	2.100
4. Dérivations d'eaux de crue	600	»	»	600	»	»	»	»	»	600
5. Assainissements ruraux	600	»	»	600	»	»	»	»	»	600
Totaux	5.000	»	»	5.000	»	100	»	100	»	5.100
III. — Hydraulique urbaine:										
1. Adduction d'eau	1.800	»	»	1.800	»	700	»	700	»	2.500
2. Assainissements urbains	300	»	»	300	»	»	»	»	»	300
Totaux	2.100	»	»	2.100	»	700	»	700	»	2.800
IV. — Grands barrages:										
1. Barrage de l'oued El Lil	2.050	»	»	2.050	»	»	»	»	»	2.050
2. Barrage de l'oued Méllègue	820	»	»	820	»	»	»	»	»	820
3. Barrage de Tauliérville	2.035	»	»	2.035	»	»	»	»	»	2.035
Totaux	4.905	»	»	4.905	»	»	»	»	»	4.905
V. — Périmètre de la Medjerdha:										
1. Grand canal	1.100	»	»	1.100	»	»	»	»	»	1.100
2. Irrigations	1.500	»	»	1.500	»	»	»	»	»	1.500
3. Lutte contre les inondations	300	»	»	300	»	»	»	»	»	300
4. Assainissements	300	»	»	300	»	»	»	»	»	300
Totaux	3.200	»	»	3.200	»	»	»	»	»	3.200
VI. — Electricité:										
1. Interconnexion, transport et distribution	1.300	»	»	1.300	»	350	»	350	»	1.650
2. F. H. E. T.	1.500	»	1.700	3.200	»	»	»	»	»	3.200
3. Centrale de Bizerte	»	200	»	450	»	»	»	»	(3) 250	700
4. Centrale Centre et Sud	80	»	»	80	»	»	»	»	»	80
5. Centrale de la Goulette	»	»	1.300	1.300	»	»	»	»	»	1.300
Totaux	2.880	200	3.950	6.330	»	350	»	350	250	6.930

DÉSIGNATION	FINANCEMENT MÉTROPOLITAIN				FINANCEMENT TUNISIEN				CONCOURS extérieur.	TOTAL général.
	F. E. E.		Marché financier.	Total.	Participation du budget ordinaire.	Ressources affectées.	Emprunts.	Total.		
	Budget.	Hors budget								
VII. — Mines:										
1. Recherches de charbon	»	»	»	»	»	»	»	»	(4) 20	20
2. Recherches de pétrole	2.000	»	»	2.000	»	»	»	»	(5) 4.600	6.600
3. Autres recherches minières	300	»	»	300	»	»	»	»	»	2.700
4. Phosphates	»	(6) 800	1.900	2.700	»	»	»	»	»	300
Totaux	2.300	800	1.900	5.000	»	»	»	»	4.620	9.620
VIII. — Industrie, artisanat, pêche, tourisme	500	500	»	1.000	»	»	»	»	»	1.000
IX. — Transports et communications:										
1. Routes	1.800	»	»	1.800	600	»	»	600	»	2.400
2. Chemins de fer	300	»	»	300	»	580	»	580	»	880
3. Transports urbains Tunis	»	»	500	500	»	»	»	»	»	500
4. Ports	1.000	»	»	900	»	100	»	100	»	1.000
5. Aérodromes	75	»	»	75	»	»	»	»	»	75
6. P. T. T.	1.800	»	»	1.450	»	»	»	»	»	1.450
Totaux	4.975	»	500	5.025	600	680	»	1.280	»	5.305
X. — Office de l'Enfida	350	»	»	350	»	»	»	»	»	350
XI. — Instruction publique	6.000	»	»	6.000	»	»	»	»	»	6.000
XII. — Santé publique	2.500	»	»	2.500	»	»	»	»	»	2.500
XIII. — Habitat	5.000	»	»	4.000	»	»	2.000	2.000	»	6.000
XIV. — Equipement des communes	(7) Mémoire.	»	»	»	»	»	2.000	2.000	»	2.000
Totaux généraux	51.300	1.584	5.650	58.534	600	2.366	4.000	6.966	4.990	70.490
	52.884									

(1) Silo de Djebel Djal Lotid.
(2) Fonds d'encouragement textile.
(3) Ministère français de la défense nationale.
(4) Bureau industriel africain.
(5) B. R. P.: 3.900; société étrangères: 700.
(6) Pour la S. I. A. P. E.
(7) L'équipement des communes est financé par une partie de crédits de l'assainissement urbain et de l'habitat inscrits plus haut.

CHAPITRE VII

MONNAIE ET BUDGET

SECTION I

LA SITUATION MONETAIRE

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de la circulation monétaire au 31 décembre pour les années 1939 et 1948 à 1953.

	1939	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Circulation fiduciaire	1.000	12.458	16.165	21.034	21.410	23.870	23.981
Dépôts bancaires	920	12.914	14.773	21.088	20.721	25.094	26.863
Caisse d'épargne	170	1.226	1.749	2.518	3.027	3.635	4.211
Chèques postaux	19	323	493	1.229	1.743	2.378	2.946
Totaux	2.109	26.921	33.180	45.869	46.901	54.974	58.001

La situation au 31 décembre 1953, comparée à celle de 1952 et de 1939, appelle les observations suivantes: l'importance de la circulation fiduciaire continue à s'amenuiser (41,3 p. 100 contre 43,4 p. 100 en 1952 et 47,4 p. 100 en 1939) au bénéfice des « liquidités virtuelles »: les dépôts bancaires (46,3 p. 100 contre 45,7 p. 100 en 1952 et 43,6 p. 100 en 1939), les dépôts dans les caisses d'épargne (7,3 p. 100 contre 6,6 p. 100 en 1952 et 8,1 p. 100 en 1939) et les chèques postaux (5,1 p. 100 contre 4,3 p. 100 en 1952 et 0,9 p. 100 en 1939).

Enfin, il convient de signaler que l'épargne se reconstitue progressivement et tend à reprendre la place qu'elle occupait avant guerre.

SECTION II

LE BUDGET

Budget ordinaire.

Les dépenses ordinaires.

Comme pour tous les pays, la masse budgétaire n'a cessé de s'accroître depuis soixante-dix ans: le dernier budget réglé (1950-1951), correction faite de la dépréciation monétaire, se situe environ au coefficient 7 par rapport à 1884, 5 par rapport à 1900 et 1,5 par rapport à 1938.

Cet accroissement a des causes multiples, parmi lesquelles certaines se retrouvent dans la plupart des pays: rôle accentué de l'Etat en matière économique et surtout sociale et augmentation corrélative des frais de personnel et de matériel, intervention de l'Etat comme agent de redistribution du revenu national; par contre, d'autres causes sont plus particulières à la Tunisie: l'essor démographique (certains économistes ont pu affirmer que 20 p. 100 des dépenses budgétaires sont proportionnelles à la population), l'amélioration constante du niveau de vie: c'est ainsi que le budget de l'instruction publique, qui représentait 4 p. 100 du budget général des dépenses en 1900, 11,5 p. 100 en 1945 et 16,5 p. 100 en 1952, représente en 1954 17,8 p. 100 de la masse des dépenses, de même la part du budget de la santé publique est passée de 3 p. 100 en 1900 à 7 p. 100 en 1954.

Du fait de la poussée démographique, ces charges seront de plus en plus lourdes, au fur et à mesure que sera poursuivi l'équipement social du pays; leur augmentation progressive explique en partie le déficit des quatre derniers budgets.

Enfin, la dette publique, dont le poids a varié avec la dépréciation monétaire, a atteint son point le plus bas en 1945; à partir de cette date la mise en œuvre du plan d'équipement — qui exige de 10 à 11 milliards par an d'argent frais — a fait évoluer les annuités d'emprunts de 98 millions en 1945 à 3 milliards, toutefois cette charge qui représente environ 8 p. 100 du budget reste dans des limites raisonnables. Son accroissement inéluctable commande cependant de tout mettre en œuvre pour augmenter le revenu national.

Les recettes ordinaires.

(En milliers de francs.)

EXERCICES	IMPOTS DIRECTS		IMPOTS INDIRECTS		MONOPOLES exploitations industrielles et produits du domaine.		PRODUITS DIVERS		TOTAL
	Montant.	P. 100.	Montant.	P. 100.	Montant.	P. 100.	Montant.	P. 100.	
1884	7.059	38	7.370	40	2.217	12	1.870	10	18.516
1900	7.926	28	9.856	35	9.361	33	1.031	4	28.106
1914	7.165	11	23.572	36	27.941	36	5.676	7	64.257
1920	32.473	18	71.145	40	67.651	38	8.367	4	178.638
1938	80.179	11	350.084	48	237.008	33	55.111	8	722.385
1945	511.980	17	1.287.891	40	1.141.223	36	228.489	7	3.169.585
1950-1951	3.8[illegible]2.000	18	8.796.000	41	7.720.000	36	923.000	5	21.341.000
1952-1953 (prévisions)	5.783.000	17	14.641.100	43	11.365.500	34	1.784.100	6	33.574.100
1953-1954	6.2[illegible]2.000	16	26.638.000	73	2.285.000	6	1.554.000	5	36.699.000
1954-1955	6.360.000	16	28.571.000	73	2.833.000	7	1.661.000	4	39.425.000

La part des impôts indirects reste forte; le degré d'évolution du pays ne permet pas d'améliorer sensiblement cette situation; en effet, les insuffisances de l'organisation de l'état civil, l'impossibilité dans laquelle se trouve la majorité des commerçants de tenir une comptabilité correcte, les difficultés de contrôle interdisent de faire une place plus grande aux impôts directs.

D'ailleurs, l'injustice théorique du système est largement corrigée par le fait que les taxes les plus lourdes frappent les produits de luxe et ceux qui ne sont pas strictement indispensables à l'individu.

Le budget extraordinaire.

Sa structure et ses moyens sont donnés dans la fiche relative aux plans d'équipement et la note sur l'aide financière apportée par la France.

CHAPITRE VIII

ENSEIGNEMENT

Statistiques des effectifs scolaires au 10 novembre 1954.

Les statistiques établies à la date du 10 novembre font apparaître, dans l'ensemble des établissements d'enseignement, une augmentation de 21.040 élèves qui se décompose comme suit:

I. — *Enseignement primaire:* 18.545 élèves, soit:
- 16.479 dans les écoles primaires publiques.
- 1.718 dans les écoles coraniques modernes.
- 348 dans les écoles privées.

II. — *Enseignement secondaire:* 1.085 élèves, soit:
- 1.077 dans les établissements d'enseignement secondaire publics.
- 8 dans les établissements d'enseignement secondaire privés.

III. — *Enseignement technique:* 1.341 élèves, soit:
- 1.280 dans les établissements d'enseignement technique publique.
- 61 dans les établissements d'enseignement technique privés.

IV. — *Enseignement supérieur:* 69 étudiants.

Ces statistiques permettent, d'autre part, les observations suivantes:

1° A cette augmentation totale de 21.040 élèves, la contribution des Tunisiens est de 19.583 unités (19.229 dans la population musulmane et 354 dans la population israélite);

2° L'effectif des élèves musulmans dans les écoles primaires publiques s'est accru de près de 20 p. 100 par rapport à l'année dernière;

3° L'augmentation enregistrée correspond, pour l'enseignement primaire, aux statistiques établies le 15 octobre, date après laquelle des ouvertures de classe ont encore été faites. Ce total, qui n'a pas été réévalué depuis, demeure encore imparfait par suite d'une baisse exceptionnelle d'effectifs enregistrée dans un assez grand nombre d'écoles primaires situées dans les zones d'insécurité. Cette baisse a atteint dans certains établissements jusqu'à 30 p. 100 des effectifs de l'année dernière et a dépassé ce pourcentage dans d'autres localités comme à Haïdra et à Hadjeb-El-Aïoun, où le nombre des élèves a diminué de moitié.

Lorsque l'ordre aura été rétabli dans ces régions, à la suite des mesures récemment décidées, une hausse d'effectifs sera sans aucun doute constatée et le total des élèves scolarisés atteindra ou dépassera 267.000.

Population scolaire au 10 novembre 1954.

Garçons et filles.

DÉSIGNATION	FRANÇAIS	TUNISIENS		ITALIENS	MALTAIS	DIVERS	TOTAUX généraux.
		Musulmans.	Israélites.				
Enseignement primaire:							
Classes françaises	29.010	14.525	12.184	2.987	285	290	59.281
Classes franco-arabes	467	125.030	223	74	5	60	125.859
Totaux	29.477	139.555	12.407	3.061	290	350	185.140
Enseignement technique:							
Enseignement du premier degré	2.116	6.492	477	376	15	45	9.521
Enseignement du deuxième degré	2.234	1.196	688	424	6	47	4.595
Totaux	4.350	7.688	1.165	800	21	92	14.116
Enseignement secondaire:							
Enseignement classique	2.553	352	522	83	11	30	3.551
Enseignement moderne	3.420	2.140	1.296	228	15	50	7.149
Enseignement tunisien	15	4.854	»	»	»	5	4.874
Totaux	5.988	7.316	1.818	311	26	85	15.575
Enseignement supérieur	668	635	196	31	»	12	1.542
Totaux enseignement public	40.483	155.224	15.586	4.203	337	539	216.372
Ecoles coraniques modernes régies par le décret du 15 octobre 1953	»	34.989	»	»	»	»	34.989
Ecoles privées régies par le décret du 24 janvier 1920:							
Enseignement primaire	4.979	3.958	739	508	105	54	10.343
Enseignement technique	204	105	305	20	1	1	636
Enseignement secondaire	1.666	228	80	184	17	15	2.190
Totaux	6.849	4.291	1.124	712	123	70	13.169
Totaux enseignement privé	6.849	39.280	1.124	712	123	70	48.158
Totaux de l'enseignement public et privé	47.332	194.504	16.710	4.915	460	609	264.530

Plan de scolarisation totale.

Augmentation prévue en 1954-1955	18.000	Effectifs au 10 novembre 1953	243.490
Effectifs à atteindre	245.000	Augmentation au 10 novembre 1954	21.040
Effectifs prévus pour 1955-1956	265.000		

Population scolaire au 10 novembre 1954.

Garçons.

DÉSIGNATION	FRANÇAIS	TUNISIENS		ITALIENS	MALTAIS	DIVERS	TOTAUX généraux.
		Musulmans.	Israélites.				
Enseignement primaire:							
Classes françaises	15.378	7.370	6.049	1.835	189	155	30.976
Classes franco-arabes	326	94.063	164	45	4	52	94.654
Totaux	15.704	101.433	6.213	1.880	193	207	125.630
Enseignement technique:							
Enseignement du premier degré	854	3.037	63	143	2	10	4.109
Enseignement du deuxième degré	1.417	1.120	258	269	4	21	3.089
Totaux	2.271	4.157	321	412	6	31	7.198
Enseignement secondaire:							
Enseignement classique	1.240	253	247	37	4	20	1.801
Enseignement moderne	1.795	1.712	830	126	6	20	4.489
Enseignement tunisien	13	4.509	»	»	»	1	4.523
Totaux	3.048	6.474	1.077	163	10	41	10.813
Enseignement supérieur	405	598	128	21	»	7	1.159
Totaux enseignement public	21.428	112.662	7.739	2.476	209	286	144.800

DÉSIGNATION	FRANÇAIS	TUNISIENS		ITALIENS	MALTAIS	DIVERS	TOTAUX généraux
		Musulmans.	Israélites.				
Ecoles coraniques modernes régies par le décret du 15 octobre 1953	»	30.880	»	»	»	»	30.880
Ecoles privées régies par le décret du 24 janvier 1920:							
Enseignement primaire	1.773	1.283	405	198	38	22	3.719
Enseignement technique	100	45	240	6	1	»	392
Enseignement secondaire	663	116	10	74	5	3	871
Totaux	2.536	1.444	655	278	44	25	4.982
Totaux enseignement privé	2.536	32.324	655	278	44	25	35.862
Totaux de l'enseignement public et privé	23.964	144.986	8.394	2.754	253	311	180.662

Population scolaire au 10 novembre 1954.

Filles.

DÉSIGNATION	FRANÇAISES	TUNISIENNES		ITALIENNES	MALTAISES	DIVERS	TOTAUX généraux.
		Musulmanes.	Israélites.				
Enseignement primaire:							
Classes françaises	13.632	7.155	6.135	1.152	96	135	28.305
Classes franco-arabes	141	30.967	59	29	1	8	31.205
Totaux	13.773	38.122	6.194	1.181	97	143	59.510
Enseignement technique:							
Enseignement du premier degré	1.262	3.455	414	233	13	35	5.412
Enseignement du deuxième degré	817	76	430	155	2	26	1.506
Totaux	2.079	3.531	844	388	15	61	6.918
Enseignement secondaire:							
Enseignement classique	1.313	99	275	46	7	10	1.750
Enseignement moderne	1.625	428	466	102	9	30	2.660
Enseignement tunisien	2	345	»	»	»	4	351
Totaux	2.940	872	741	148	16	44	4.761
Enseignement supérieur	263	37	63	10	»	5	383
Totaux enseignement public	19.055	42.562	7.847	1.727	128	253	71.572
Ecoles coraniques modernes régies par le décret du 15 octobre 1953	»	4.109	»	»	»	»	4.109
Ecoles privées régies par le décret du 24 janvier 1920:							
Enseignement primaire	3.206	2.675	334	310	67	32	6.624
Enseignement technique	104	60	65	14	»	1	244
Enseignement secondaire	1.003	112	70	110	12	12	1.319
Totaux	4.313	2.847	469	434	79	45	8.187
Totaux enseignement privé	4.313	6.956	469	434	79	45	12.296
Totaux de l'enseignement public et privé	23.368	49.518	8.316	2.161	207	298	83.868

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.